



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PUY-DE-DÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2021-020

PUBLIÉ LE 3 FÉVRIER 2021

Sommaire

63_DDCS_Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Puy-de-Dôme

63-2021-01-25-005 - Arrêté portant indemnisation d'un propriétaire suite au refus d'octroi du concours de la force publique en matière d'expulsion locative (2 pages) Page 4

63_DDPP_Direction Départementale de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme

63-2021-01-25-004 - Arrêté Préfectoral attribuant l'habilitation sanitaire provisoire à RODRIGUEZ ZAPATA Eléna (2 pages) Page 7

63-2021-01-29-004 - ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° DDPP/STPRR/2021-01 (3 pages) Page 10

63-2021-02-02-001 - ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° DDPP/STPRR/2021-02 (2 pages) Page 14

63_DDT_Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

63-2021-01-27-001 - Arrêté FR84-613 relatif à l'approbation du document d'aménagement des forêts sectionales de la commune de SAINTE- CHRISTINE de 2018 à 2038 Département : Puy de Dôme Surface de gestion : 46,43 ha Révision d'aménagement forestier (2 pages) Page 17

63-2021-01-27-002 - Arrêté FR84-614 relatif à l'approbation du document d'aménagement des forêts de la commune de VOLLORE-MONTAGNE (partie) de 2020 à 2039 Département : Puy-de-Dôme Surface de gestion : 103,36 ha Révision d'aménagement forestier (2 pages) Page 20

63-2021-01-27-003 - Arrêté n°20210121 portant modification de la composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (4 pages) Page 23

63_DS DEN_Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme

63-2021-01-30-012 - 2ème prolongation fermeture Ecole Elémentaire Michelet CLERMONT FERRAND (2 pages) Page 28

63-2021-01-30-015 - Fermeture classe 5ème 5 clg LEMPDES (2 pages) Page 31

63-2021-01-30-008 - Fermeture clg La Charme CLERMONT FERRAND (2 pages) Page 34

63-2021-01-30-011 - Fermeture temporaire Ecole Maternelle Michelet CLERMONT FERRAND (2 pages) Page 37

63-2021-01-30-010 - Fermeture temporaire clg A. Camus CLERMONT FERRAND (2 pages) Page 40

63-2021-01-30-013 - Fermeture temporaire collège G. Philippe CLERMONT FERRAND (2 pages) Page 43

63-2021-02-02-002 - Fermeture temporaire de la classe de 1ère année esthétique du LP M. Curie CLERMONT-FERRAND (2 pages) Page 46

63-2021-01-28-006 - Fermeture temporaire de la classe de 4ème 4 au collège La Charme à CLERMONT-FERRAND (2 pages) Page 49

63-2021-02-01-003 - Fermeture temporaire du niveau 5ème du collège de LEMPDES (2 pages) Page 52

63-2021-01-30-016 - Fermeture temporaire Ecole Elémentaire Jules Verne CLERMONT FERRAND (2 pages)	Page 55
63-2021-01-30-014 - Fermeture temporaire Ecole Maternelle Jules Verne CLERMONT-FERRAND (2 pages)	Page 58
63-2021-01-28-007 - Prolongation de la fermeture de l'école élémentaire Michelet de CLERMONT-FERRAND (2 pages)	Page 61
63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme	
63-2021-01-28-003 - AP Modifiant la composition de la commission de sûreté des aéroports du Puy-de-Dôme (2 pages)	Page 64
63-2021-01-28-008 - AP portant autorisation de survol à basse altitude CAE AVIATION (3 pages)	Page 67
63-2021-02-01-001 - AP portant autorisation survol à basse altitude - AIR MARINE (3 pages)	Page 71
63-2021-02-01-002 - AP portant autorisation survol à basse Altitude - CLASSIC WINGS GMBH (3 pages)	Page 75
63-2021-01-25-003 - AP portant autorisation survol à basse Altitude Sté IMAO (3 pages)	Page 79
63-2021-01-29-005 - Arrêté du 29 01 2021 autorisant la modification des statuts du SIAREC (adresse et membres) (10 pages)	Page 83
63-2021-01-27-004 - Arrêté modificatif médailles du travail janvier 2021 (96 pages)	Page 94
63-2021-01-28-002 - Arrêté préfectoral instituant une délégation spéciale dans la commune de DAUZAT-SUR-VODABLE (2 pages)	Page 191
63-2021-01-22-005 - Interdiction de voies ouvertes à la circulation, aux manifestations sportives pour 2021 (6 pages)	Page 194
63_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Puy-de-Dôme	
63-2021-01-28-001 - CONSTRUCTION BOIS ALTERNATIVE arrêté création nouvelle SCOP (2 pages)	Page 201

63_DDCS_Direction Départementale de la Cohésion
Sociale du Puy-de-Dôme

63-2021-01-25-005

Arrêté portant indemnisation d'un propriétaire suite au
refus d'octroi du concours de la force publique en matière

Arrêté portant indemnisation d'un propriétaire
d'expulsion locative



**ARRÊTÉ N°
portant indemnisation d'un propriétaire suite au refus
d'octroi du concours de la force publique en matière d'expulsion locative**

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU l'arrêté du 25 novembre 1980 paru au journal officiel du 8 février 1981, décidant d'accorder délégation de pouvoirs aux préfets en matière de réparation de dommages causés par le refus de concours de la force publique pour l'exécution d'une décision de justice en matière d'expulsion locative ;

VU la circulaire interministérielle n°94-68 du 26 août 1994, relative à la prévention des expulsions de locaux et exécution des décisions de justice prononçant une expulsion de locaux d'habitation ;

VU la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire NOR/INT/D/1020342C en date du 22 juillet 2010 fixant les modalités de gestion des crédits de l'action 6 « conseil juridique et traitement du contentieux » ;

VU le protocole transactionnel accordant à Mme CHARRIER Jacqueline, une indemnisation en raison du préjudice que lui a causé l'absence de l'octroi du concours de la force publique dans le cadre de la procédure d'expulsion engagée à l'encontre de M. DOS REIS Philippe qui occupe le logement sis 32 rue Elise Jaloustre – 63360 Gerzat ;

Considérant que Mme CHARRIER Jacqueline n'a pas pu récupérer le logement mentionné ci-dessus le 11 juillet 2020 ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1 :

Une indemnité de 1 410 € (mille quatre cent dix euros) est accordée à Mme CHARRIER Jacqueline suite au refus d'octroi du concours de la force publique dans le cadre de l'expulsion locative à l'encontre de M. DOS REIS Philippe occupant le logement sis 32 rue Jaloustre - 63360 Gerzat pour la période du 11 juillet 2020 au 30 novembre 2020.

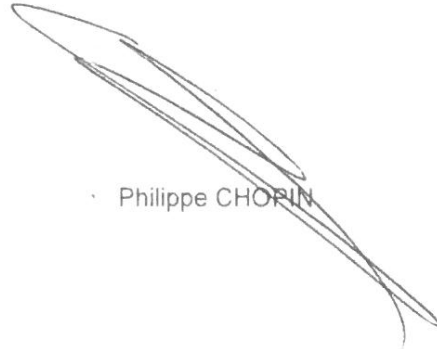
Article 2 :

Cette somme sera imputée au programme 216 (domaine fonctionnel 0216-06-01) du budget du Ministère de l'Intérieur, et versée sur le compte de l'Agence Patrimoine Conseil Immobilier, en sa qualité de gestionnaire du logement sis 27 rue Jaloustre à Gerzat appartenant à Mme CHARRIER Jacqueline.

Article 3 :

La Secrétaire Générale de la Préfecture, et le Directeur Régional des Finances Publiques Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 25 JAN. 2021



Philippe CHOPIN

Voies et délais de recours

En application des articles L. 411-2 et R. 421-1 à R. 421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L. 411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

63_DDPP_Direction Départementale de la Protection des
Populations du Puy-de-Dôme

63-2021-01-25-004

Arrêté Préfectoral attribuant l'habilitation sanitaire
provisoire à RODRIGUEZ ZAPATA Eléna



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations**

**ARRETE PREFECTORAL DDPP/SVSPAE/2021 N°017
ATTRIBUANT L'HABILITATION SANITAIRE PROVISOIRE à
RODRIGUEZ ZAPATA Eléna**

Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,
Chevalier des Palmes Académiques,

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33 ;

VU le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de Préfet du Puy-de-Dôme ;

VU l'arrêté du 28 août 2020 portant nomination de Monsieur Bertrand TOULOUSE, Inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, est nommé directeur départemental de la protection des populations du Puy-de-Dôme, à compter du 07 septembre 2020

VU l'arrêté préfectoral 2020-1858 du 07 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand TOULOUSE, Directeur Départemental de la Protection des Populations ;

VU l'arrêté DDPP/DIR/n°2020-253 du 09 septembre 2020 portant subdélégation de signature de Monsieur Bertrand TOULOUSE, Directeur Départemental de la Protection des Populations du Puy de Dôme, à certains de ses collaborateurs ;

VU la demande présentée par Madame Eléna RODRIGUEZ ZAPATA née le 12/01/1997 et possédant son domicile professionnel administratif à CHARBONNIERES LES VIEILLES ;

CONSIDERANT l'obligation au 1^{er} juillet 2014 pour toute nouvelle demande d'habilitation sanitaire de satisfaire à l'obligation préalable à l'obtention de cette habilitation ;

CONSIDERANT la dérogation, conformément à l'article R. 203-3 du code rural et de la pêche maritime, accordée à Madame Eléna RODRIGUEZ ZAPATA, qui n'a pas suivi la formation, de bénéficier de l'habilitation, pour une durée d'un an, sous réserve qu'elle s'engage à suivre cette formation et qu'elle justifie sa demande d'habilitation, de son inscription à une session prévue au cours des douze mois qui suivent ;

Sur la proposition du Directeur Départemental de la protection des populations du Puy de Dôme ;

ARRÊTE

Article 1

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribué pour une durée d'un an à :

Madame Eléna RODRIGUEZ ZAPATA
docteur vétérinaire administrativement domicilié à CHARBONNIERES LES VIEILLES

Article 2

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve, de justifier le cas échéant en fonction de l'activité exercée, auprès du préfet du PUY DE DOME, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Article 3

Madame Eléna RODRIGUEZ ZAPATA, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4

Madame Eléna RODRIGUEZ ZAPATA pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5


Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6

Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture du Puy de Dôme et Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy de Dôme.

Fait à Lempdes, le 25 janvier 2021

LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Protection des Populations,



BERTRAND TOULOUSE

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

63_DDPP_Direction Départementale de la Protection des
Populations du Puy-de-Dôme

63-2021-01-29-004

ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° DDPP/STPRR/2021-01

ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° DDPP/STPRR/2021-01

PROROGATION

pour une durée de 1 an (jusqu'au 10 décembre 2021)

*de l'arrêté n°2019-40 du 19 novembre 2020 de la Préfète du Puy-de-Dôme
portant autorisation d'une expérimentation de nouveaux équipements de signalisation et de
sécurité, sur l'A71, au droit de l'échangeur A71-A89 Ouest (Clermont-Bordeaux)*



**ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° DDP/STPRR/2021-01
PROROGATION
pour une durée de 1 an (jusqu'au 10 décembre 2021)
de l'arrêté n°2019-40 du 19 novembre 2020 de la Préfète du Puy-de-Dôme
portant autorisation d'une expérimentation de nouveaux équipements de signalisation et
de sécurité, sur A71, au droit de l'échangeur A71-A89 Ouest (Clermont-Bordeaux)**

Le préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques

Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu le code général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de Police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route ;
Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juillet 1967 modifié et complété, relatif à la signalisation des Routes et Autoroutes ;

Vu le décret du 7 février 1992 modifié par celui du 29 décembre 1997 approuvant la convention passée entre l'Etat et la Société Autoroutes du Sud de la France pour la concession de la construction, et de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes ;

Vu la convention de concession et le cahier des charges, notamment le décret n°2016-70 du 29.01.2016 approuvant les avenants aux conventions passées entre l'Etat et la société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) ;

Vu l'autorisation d'expérimentation accordée par la D.S.C.R. en date du 28/10/2010 ;

Vu l'arrêté préfectoral du Puy-de-Dôme n°12/ 2570 du 26 décembre 2012 portant autorisation d'une expérimentation de nouveaux équipements de signalisation et de sécurité sur l'A71 au droit de l'échangeur A71/A89 ouest (Clermont-Bordeaux) jusqu'au 1er mai 2015 et définissant les modalités organisationnelles ainsi que l'obligation de test des équipements avant la saison hivernale ;

Vu l'arrêté INTS1528197A du 11 décembre 2015 relatif à l'expérimentation d'un dispositif de signalisation dynamique de filtrage des véhicules de transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 3,5 tonnes et de fermeture des bretelles d'accès à tous les véhicules au niveau de l'échangeur autoroutier de Combronde de l'autoroute A 71 vers l'autoroute A 89 ;

Vu l'arrêté préfectoral du Puy-de-Dôme n°15/ 01800 du 16 décembre 2015 portant nouvelle autorisation d'une expérimentation de nouveaux équipements de signalisation et de sécurité sur l'A71 au droit de l'échangeur A71/A89 ouest (Clermont-Bordeaux) jusqu'au 10 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2018 INTS830350A modifiant l'arrêté du 11 décembre 2015 relatif à l'expérimentation d'un dispositif de signalisation dynamique de filtrage des véhicules de transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 3,5 tonnes et de fermeture des bretelles

d'accès à tous les véhicules au niveau de l'échangeur autoroutier de Combronde de l'autoroute A 71 vers l'autoroute A 89 ;

Vu l'arrêté préfectoral DDPP/STPRR/2018-34 du 06 décembre 2018 prorogeant jusqu'au 10 décembre 2019 l'arrêté préfectoral 15-800 du 16 décembre 2015 portant autorisation d'une expérimentation de nouveaux équipements de signalisation et de sécurité sur A71 au droit de l'échangeur A71 A89 ouest (Clermont-Ferrand, Bordeaux)

Vu l'arrêté du 8 novembre 2019 INTS1929667A modifiant l'arrêté du 11 décembre 2015 modifié relatif à l'expérimentation d'un dispositif de signalisation dynamique de filtrage des véhicules de transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 3,5 tonnes et de fermeture des bretelles d'accès à tous les véhicules au niveau de l'échangeur autoroutier de Combronde de l'autoroute A 71 vers l'autoroute A 89 (Puy-de-Dôme)

Vu l'arrêté préfectoral n° DDPP/STPRR/2019-40 du 19 novembre 2019, prorogeant jusqu'au 10 décembre 2020 l'arrêté préfectoral du Puy-de-Dôme n°15/01800 visé ci-dessus ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2020 INTS 2034501A modifiant l'arrêté du 11 décembre 2015 modifié relatif à l'expérimentation d'un dispositif de signalisation dynamique de filtrage des véhicules et prorogeant jusqu'au 10 décembre 2021 l'arrêté du 11 décembre 2015 visé ci-dessus ;

Vu l'arrêté n°20201858 du 07 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Bertrand TOULOUSE, Directeur Départemental Interministériel de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté n° 2020-251 en date du 08 septembre 2020 portant subdélégation de signature de Monsieur Bertrand TOULOUSE, Directeur Départemental de la Protection des Populations du Puy-De-Dôme à certains de ses collaborateurs ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations ;

ARRÊTE

Article 1

Conformément à l'arrêté d'autorisation d'expérimentation en vigueur et susmentionné et à son annexe 1, les exploitants A.P.R.R. et A.S.F. sont autorisés à utiliser lesdits équipements dérogatoires.

Article 2

Le cadre d'application départemental doit s'entendre comme une prorogation de l'arrêté départemental n°15/01800 du 16 décembre 2015 pour la période allant du jour de signature du présent arrêté au 10 décembre 2021.

Article 3

L'annexe des modalités opérationnelles de l'arrêté n°15/01800 est également prorogée pour la période précitée.

Article 4

Le présent arrêté sera publié et inséré au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département du Puy de Dôme.

Article 5

Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture du Puy-de-Dôme,
Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Puy de Dôme,
Monsieur le Général, Commandant adjoint de la Région de Gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes,
commandant le Groupement de Gendarmerie Départemental du Puy-de-Dôme,
Monsieur le Commandant de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière du Puy de Dôme,
Monsieur le Directeur Régional Paris de la société APRR,
Madame la Directrice Régionale d'Exploitation Centre Auvergne des Autoroutes du Sud de la France,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Puy de Dôme,
Monsieur le Chef du SAMU du Puy de Dôme sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du
présent arrêté dont une copie sera adressée au Directeur du Service des Autoroutes à Bron (69) et à la DIR
Centre Est.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 JAN. 2021
Le Préfet,
Pour le Préfet, et par délégation,

Le Directeur Départemental
de la Protection des Populations,

Bertrand TOULOUSE

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

63_DDPP_Direction Départementale de la Protection des
Populations du Puy-de-Dôme

63-2021-02-02-001

ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° DDPP/STPRR/2021-02

ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° DDPP/STPRR/2021-02

*fixant la vitesse maximale à 110km/h sur l'autoroute A89 Ouest,
sur la section Section Ussel - St Julien Sancy*



ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° DDPP/STPRR/2021-02

**fixant la vitesse maximale à 110km/h sur l'autoroute A89 Ouest,
sur la section Section Ussel - St Julien Sancy**

Le préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret n° 74.929 du 6 novembre 1974 modifiant le décret n° 73.1074 du 3 décembre 1973 relatif à la limitation de vitesse sur les autoroutes ;
Vu le décret n° 86.475 du 14 mars 1986, relatif à l'exercice du pouvoir de Police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route ;
Vu le décret du 7 février 1992 modifié par celui du 29 décembre 1997 approuvant la convention passée entre l'État et la Société Autoroutes du Sud de la France pour la concession de la construction, et de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et le manuel du chef de chantier des routes à chaussées séparées publié par le SETRA ;
Vu l'arrêté ministériel du 24 juillet 1967 modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
Vu la convention de concession et le cahier des charges et notamment son article 14 (règlement d'exploitation et mesures de police) ;
Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 16 avril 2015 portant réglementation de la police sur l'autoroute A89 dans la traversée du département du Puy-de-Dôme ;
Vu l'arrêté permanent d'exploitation sous chantier en date du 29 novembre 2005 ;
Vu la note technique (NOR DEVT1606917N) du 14 avril 2016, relative à la coordination des chantiers et notamment son annexe 1 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-1858 du 07 septembre 2020, portant délégation de signature à M. Bertrand Toulouse, Directeur départemental de la Protection des Populations ;
Vu l'arrêté n°DDPP/DIR/2020-251 du 08 septembre 2020 portant délégation de signature de M. Bertrand Toulouse, Directeur Départemental de la Protection des Populations, à certains de ses collaborateurs ;
Vu le calendrier des jours hors chantier pour l'année 2020 ;
Vu la demande en date du 25/01/2021 présentée par la Société ASF, sollicitant une réglementation de circulation ;
Vu l'avis de la sous-direction de la Gestion du Réseau Autoroutier concédé en date du 02/02/2021 ;
Vu l'avis du Peloton Motorisé de Bromont-Lamothe en date du 02/02/2021 ;

CONSIDÉRANT les dégâts causés par la tempête Bella au niveau des clôtures ;
CONSIDÉRANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de l'autoroute ainsi que celle des agents chargés des travaux ;

ARRÊTE

Article 1- Limitation ponctuelle de vitesse

Sur l'autoroute A89-Ouest, entre le PK 289 et le PK 306, la vitesse maximale autorisée est limitée à 110 km/h, dans les 2 sens de circulation.

Article 2- Période de la restriction

Cette restriction s'applique du 02/02/2021 jusqu'à la date de remise en conformité des clôtures endommagées, sans pouvoir excéder le 31/05/2021.

Article 3

Une mesure similaire et complémentaire est prise dans le département de la Corrèze.

Article 4

Le présent arrêté sera publié et inséré au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département du Puy de Dôme.

Article 5

Madame la Secrétaire Générale de la préfecture du Puy-de-Dôme,
Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme,
Monsieur le Général, Commandant adjoint de la Région de Gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes,
commandant le Groupement de Gendarmerie Départemental du Puy-de-Dôme,
Monsieur le Commandant de l'Escadron Départementale de Sécurité Routière du Puy-de-Dôme,
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Puy de Dôme,
Madame la Directrice Régionale d'Exploitation Centre Auvergne des Autoroutes du Sud de la France,
Monsieur le directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Puy de Dôme,
Monsieur le Chef du SAMU du Puy de Dôme,
Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont une copie sera adressée au Directeur du Service des Autoroutes à Bron (69) et à la cellule routière zonale ARA.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le préfet

02 FEV. 2021

Pour le Préfet,
et par délégation
Le Directeur Départemental adjoint
de la Protection des Populations

Jean-François GRAVIER

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

63_DDT_Direction Départementale des Territoires du
Puy-de-Dôme

63-2021-01-27-001

Arrêté FR84-613 relatif à l'approbation du document
d'aménagement

des forêts sectionales de la commune de SAINTE-
CHRISTINE de 2018 à 2038

Département : Puy de Dôme

Surface de gestion : 46,43 ha

Révision d'aménagement forestier



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon, le **27 JAN. 2021**

ARRÊTÉ n° FR84-613

**relatif à l'approbation du document d'aménagement
des forêts sectionales de la commune de SAINTE- CHRISTINE de 2018 à 2038
Département : Puy de Dôme
Surface de gestion : 46,43 ha
Révision d'aménagement forestier**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

- Vu les articles L124-1, L212-1 à L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5, D212-6 et D214-15 à D214-21-1 du Code Forestier ;
 - Vu les articles L122-7 à L122-8, R122-23 et R122-24 du Code Forestier ;
 - Vu les articles L621-32 et R621-96 du Code du Patrimoine ;
 - Vu les articles L632-1 à L632-3 et D642-11 à D642-28 du Code du Patrimoine ;
 - Vu le schéma régional d'aménagement de la région Auvergne-Rhône-Alpes approuvé par arrêté du 8 octobre 2020 ;
 - Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 1971 portant approbation de l'aménagement de la forêt sectionale de Sainte-Christine et Garde pour la période 1970/1989 ;
 - Vu l'arrêté préfectoral du 16 août 1979 portant approbation de l'aménagement de la forêt sectionale de Barry, Barbouly et autres pour la période 1979/2002 ;
 - Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-339 du 31 décembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Michel SINOIR, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
 - Vu l'arrêté DRAAF n°2021-01-01 du 6 janvier 2021 portant délégation de signature à certains agents de la DRAAF pour les compétences d'administration générale ;
 - Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Sainte-Christine en date du 22 juin 2018, donnant son accord sur le projet d'aménagement forestier qui lui a été proposé par l'Office national des forêts et demandant le bénéfice des articles L122-7 et L122-8 du code forestier au titre de la réglementation sur les monuments historiques classés ;
 - Vu l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France du département du Puy de Dôme en date du 6 novembre 2018 pour la mise en œuvre de l'aménagement au titre de la réglementation sur les monuments historiques ;
 - Vu le dossier d'aménagement déposé le 13 août 2020 ;
- Sur la proposition du Directeur territorial de l'Office national des forêts ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les forêts sectionales de la commune de SAINTE-CHRISTINE (PUY-DE-DÔME), d'une contenance de 46,43 ha, sont affectées prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction sociale tout en assurant la fonction écologique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Ces forêts comprennent une partie boisée de 45,86 ha, actuellement composée de sapin pectiné (72%), pin sylvestre (13%), hêtre (15%). 0,57 ha sont non boisés (étang et abords).

La surface boisée entièrement en sylviculture sera traitée en futaie irrégulière.

L'essence « objectif » principale qui détermine sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements sera le hêtre (45,86 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences « objectif » associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 21 ans (2018 – 2038), la forêt sera composée d'un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 46,43 ha, dont 45,86 ha susceptibles de production ligneuse, qui sera parcouru par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation de 8 ans.

L'Office national des forêts informera régulièrement le propriétaire de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt et proposera toutes les mesures nécessaires à son maintien ou son rétablissement, en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements.

Les mesures définies par l'aménagement visant à la préservation de la biodiversité courante, ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Compte tenu des autorisations et accords susvisés et en application du 2° de l'article L122-7 du code forestier, les opérations d'exploitation et les travaux prévus par l'aménagement, à l'exclusion des travaux de création d'infrastructures de desserte, peuvent être réalisés sans être soumis aux formalités prévues par la réglementation propre aux monuments historiques classés pour le site naturel accueillant deux menhirs.

Cette dispense est conditionnée par le respect des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts prévues dans le document d'aménagement.

Article 5 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Puy-de-Dôme.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
La cheffe du service régional de la forêt, du bois et des énergies,


Hélène HUE

63_DDT_Direction Départementale des Territoires du
Puy-de-Dôme

63-2021-01-27-002

Arrêté FR84-614 relatif à l'approbation du document
d'aménagement
des forêts de la commune de VOLLORE-MONTAGNE
(partie) de 2020 à 2039
Département : Puy-de-Dôme
Surface de gestion : 103,36 ha
Révision d'aménagement forestier



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon, le 27 JAN. 2021

ARRÊTÉ n° FR84-614

**relatif à l'approbation du document d'aménagement
des forêts de la commune de VOLLORE-MONTAGNE (partie) de 2020 à 2039
Département: Puy-de-Dôme
Surface de gestion: 103,36 ha
Révision d'aménagement forestier**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu les articles L124-1, L212-1 à L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5, D212-6 et D214-15 à D214-21-1 du Code Forestier ;

Vu le schéma régional d'aménagement de la région Auvergne-Rhône-Alpes approuvé par arrêté du 8 octobre 2020 ;

Vu les arrêtés du 5 mars 2009 (forêt sectionale de la Chevalerie et Autres) et 30 janvier 2001 (forêt communale de Vollore-Montagne) portant respectivement approbation des aménagements pour les périodes 2003/2022 et 2000/2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-339 du 31 décembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Michel SINOIR, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté régional du n°2021-01-01 du 6 janvier 2021 portant délégation de signature à certains agents de la DRAAF pour les compétences d'administration générale ;

Vu la délibération du conseil municipal de VOLLORE-MONTAGNE du 19 février 2020, donnant son accord sur le projet d'aménagement forestier qui lui a été proposé par l'Office national des forêts ;

Vu le dossier d'aménagement déposée le 14 août 2020 ;

SUR proposition du Directeur territorial de l'Office national des forêts ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les forêts de la commune de VOLLORE-MONTAGNE (PUY-DE-DÔME), d'une contenance de 103,36 ha, sont affectées prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant la fonction sociale, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Ces forêts comprennent une partie boisée de 102,39 ha, actuellement composée d'épicéa commun (82 %), sapin pectiné (15 %), épicéa de Sitka (2 %) et hêtre (1 %). Le reste, soit 0,97 ha, est constitué d'emprise de concessions et d'ouvrages divers et de landes.

La surface boisée est constituée de 91,66 ha en sylviculture, qui seront traités en futaie régulière. Le reste de la surface boisée correspond à des zones hors sylviculture, laissées en évolution naturelle pendant la durée de l'aménagement.

Dans les zones en sylviculture, les essences objectifs principales qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront l'épicéa commun (67,16 ha), le sapin pectiné (4,29 ha), le sapin pectiné en mélange avec l'épicéa commun (6,06 ha), l'épicéa commun en mélange avec le sapin pectiné (14,15 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2020 – 2039) :

- La forêt sera divisée en 2 groupes de gestion :
 - Un groupe d'amélioration (objectif résineux), d'une contenance totale de 91,66 ha, qui sera parcouru par des coupes selon une rotation variant de 10 à 12 ans en fonction de l'état des peuplements ;
 - Un groupe hors sylviculture, d'une contenance de 11,70 ha, qui sera laissé en évolution naturelle.

L'Office national des forêts informera régulièrement le propriétaire de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt et proposera toutes les mesures nécessaires à son maintien ou son rétablissement, en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements.

Les mesures définies par l'aménagement visant à la préservation de la biodiversité courante, ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Puy-de-Dôme.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt,
La cheffe du service régional de la forêt, du bois et des énergies



Hélène HUE

63_DDT_Direction Départementale des Territoires du
Puy-de-Dôme

63-2021-01-27-003

Arrêté n°20210121 portant modification de la composition
de la commission départementale de la préservation des

*Arrêté portant modification de la composition de la CDPENAF incluant les représentants de
"Clermont Auvergne Métropole", et remplaçant le représentant suppléant de la Fédération
Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles.*



**ARRÊTÉ N°
portant modification de la composition de la commission départementale de la
préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;
- VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L 112-1-1, L 141-1, et D 112-1-11 ;
- VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 111-1-2, L 122-2-1, L 122-6, L 122-6-2, L 123-1-5, L 123-6, L 123-9 et L 124-2, L 145-3 ;
- VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 133-1 à R 133-15 qui régissent le fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU les réponses des organismes consultés ;
- VU le décret n° 2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux commissions départementales et interdépartementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en métropole ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 15-00885 du 3 août 2015 portant création et composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2020-2274 du 09 décembre 2020 portant modification de la composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- VU le courrier de Madame la Présidente de l'association des Maires et Présidents d'intercommunalité du Puy-de-Dôme en date du 05 novembre 2020 concernant la désignation de leurs nouveaux représentants ;
- VU le courriel de Monsieur le Président de l'association des communes forestières du Puy de Dôme en date du 03 novembre 2020, concernant la désignation de leurs nouveaux représentants ;
- VU la délibération de Clermont Auvergne Métropole en date du 18 décembre 2020 concernant la désignation de leurs représentants ;
- VU le courriel de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles en date du 19 janvier 2021 concernant la désignation de leur nouveau représentant suppléant ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – La commission comprend :

- 1° - le préfet, ou son représentant, qui préside la commission ;
- 2° - le directeur départemental des territoires, ou son représentant ;

3° - le président du conseil départemental, ou son représentant :

Titulaire : M. Serge Pichot
Suppléant : Mme Pierrette Daffix-Ray

4° - deux maires désignés par l'association des maires du département :

Titulaire : M. Jean-Pierre Muselier, maire de Saint-Myon
Suppléant : M. Paul Lasset, 1^{er} adjoint au maire de Saint-Myon
Titulaire : M. Sébastien Gouttebel, maire de Muroi
Suppléant : M. Frederic Chassard, maire de Saint-Diery

5° - le président d'un établissement public compétent en matière d'élaboration de schéma de cohérence territoriale ayant son siège dans le département ou son représentant :

Titulaire : M. Jean-Pierre Buche, vice-président du Grand Clermont
Suppléant : M. Gérard Guillaume, membre du comité syndical du Grand Clermont

6° - le président de Clermont Auvergne Métropole, ou son représentant :

Titulaire : Mme Christine Mandon
Suppléant : M. Jean-Marie Vallée

7° - le président de l'association départementale des communes forestières du Puy-de-Dôme, ou son représentant :

Titulaire : M. Dominique Jarlier
Suppléant : Mme Cécile Birard

8° - le président de la chambre d'agriculture, ou son représentant :

Titulaire : M. Serge Charret
Suppléant : M. Serge Bionnier

9° - au titre des organisations syndicales départementales représentatives :

▪ le président de la Confédération Paysanne, ou son représentant :

Titulaire : Mme Cécile Quinsat
Suppléant : M. Yvan Bernard

▪ le président de la Coordination Rurale, ou son représentant :

Titulaire : M. Georges Lamirand
Suppléant : M. Gilles Cierge

▪ le président des Jeunes Agriculteurs, ou son représentant :

Titulaire : M. Rémy Petoton
Suppléant : M. Etienne Belin

▪ le président de la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), ou son représentant :

Titulaire : M. Didier Imbert
Suppléant : M. Mathieu Trillon

▪ le président du Mouvement de Défense des Exploitants Familiaux, ou son représentant :

Titulaire : M. Sébastien Dugnas
Suppléant : M. Guy Chautard

10° - le président de Coop de France Rhône-Alpes Auvergne, affiliée à l'organisme national à vocation agricole et rurale Coop de France, ou son représentant :

Titulaire : M. Gilles Berthonnèche
Suppléant : M. Michel Delsuc

11° - le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale du Puy-de-Dôme, organisation représentative des propriétaires agricoles dans le département, ou son représentant :

Titulaire : M. Claude Dutour
Suppléant : M. Philippe Boyer

12° - le président du syndicat départemental des sylviculteurs du Puy-de-Dôme organisation représentative des propriétaires forestiers dans le département, ou son représentant :

Titulaire : M. Roger Bonhomme
Suppléant : M. Gilbert Baud

13° - le président de la fédération départementale des chasseurs, ou son représentant :

Titulaire : M. Jacques Follet
Suppléant : M. Christian Dulssard

14° - le président de la chambre départementale des notaires du Puy-de-Dôme, ou son représentant :

Titulaire : M. Nicolas Dutour
Suppléant : M. Vincent Huot

15° - au titre des deux associations agréées de protection de l'environnement :

▪ le président de France Nature Environnement du Puy-de-Dôme (FNE63), ou son représentant :

Titulaire : M. René Boyer
Suppléant : M. Bernard Cazalbou

▪ la présidente du Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne, ou son représentant :

Titulaire : M. Pascal Eynard
Suppléant : Mme Éliane Auberger

16° - le directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) – délégation territoriale Auvergne Limousin, ou son représentant :

Titulaire : Mme Emmanuelle Vergnot
Suppléant : M. Didier Prat

ARTICLE 2 : Participent également à cette commission, à titre consultatif :

- un représentant de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural compétente pour le département ;

Titulaire : M. Jacques Chazalet
Suppléant : Mme Anne-Marie Quemener

- le directeur de l'agence locale de l'Office national des forêts (ONF), ou son représentant, lorsque la commission traite de questions relatives aux espaces forestiers ;

Titulaire : M. Hervé Llamas
Suppléant : M. Jean Obstancias

ARTICLE 3 : Le mandat des membres de la commission prendra fin le 3 août 2021.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de la Préfecture du Puy-de-Dôme et le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département du Puy-de-Dôme.

27 JAN. 2021

Fait à Clermont-Ferrand
Le Préfet,

Philippe CHOPIN

3/4

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site Internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

63_DSDEN_Direction des services départementaux de
l'éducation nationale du Puy-de-Dôme

63-2021-01-30-012

2ème prolongation fermeture Ecole Elémentaire Michelet
CLERMONT FERRAND



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

20210150

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROROGATION
DE LA FERMETURE TEMPORAIRE DE
L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MICHELET
À CLERMONT-FERRAND**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre du mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3131-1, L 3131-17 et L 3136-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2 et L. 2215-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs de préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ensemble la décision n°2020-803 du 9 juillet 2020 du Conseil constitutionnel ;

Vu le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prolongé ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20-202346 du 4 décembre 2020, paru au Recueil des Actes Administratifs Spécial n° 63-2020-140 du 4 décembre 2020, donnant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, Secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, pendant les périodes où elle assure le service de permanence ;

Vu la FAQ Coronavirus Covid-19 du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports valant circulaire actualisée ;

Considérant l'état de la menace sanitaire liée au risque épidémique en cours ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus covid-19 et sa propagation rapide, ainsi que l'absence de traitement préventif disponible à ce jour contre l'infection par le virus covid-19 et la nécessité d'éviter la propagation de la maladie ;

Considérant qu'il existe un risque de contagion et qu'il y a nécessité de prescrire un isolement à domicile des élèves et des personnels de l'établissement scolaire en contact avec les élèves ;

Considérant qu'il convient de prévenir les risques de propagation de l'épidémie de covid-19 au sein des établissements scolaires et des communes concernées ;

Sur demande de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme ;

Sur avis de monsieur le délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé ;

Vu l'urgence,

ARRÊTE

Article premier :

L'arrêté préfectoral n°20210129 est prorogé portant la fermeture de l'école élémentaire Michelet, située 8 rue Anatole Bellet à Clermont-Ferrand (63100), au 5 février inclus.

Article 2 :

Monsieur le maire de Clermont-Ferrand, Monsieur le responsable territorial de l'agence régionale de santé, Madame la directrice départementale de la cohésion sociale par intérim, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique du Puy-de-Dôme, Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale sont informés du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 janvier 2021

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,
Sous-Préfète de permanence



Béatrice STEFFAN

63_DSDEN_Direction des services départementaux de
l'éducation nationale du Puy-de-Dôme

63-2021-01-30-015

Fermeture classe 5ème 5 clg LEMPDES



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

20210153

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE
DE LA CLASSE DE 5^{EME} 5 DU COLLÈGE ANTOINE DE SAINT EXUPERY
À LEMPDES**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre du mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3131-1, L 3131-17 et L 3136-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2 et L. 2215-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs de préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ensemble la décision n°2020-803 du 9 juillet 2020 du Conseil constitutionnel ;

Vu le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prolongé ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20-202346 du 4 décembre 2020, paru au Recueil des Actes Administratifs Spécial n° 63-2020-140 du 4 décembre 2020, donnant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, Secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, pendant les périodes où elle assure le service de permanence ;

Vu la FAQ Coronavirus Covid-19 du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports valant circulaire actualisée ;

Considérant l'état de la menace sanitaire liée au risque épidémique en cours ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus covid-19 et sa propagation rapide, ainsi que l'absence de traitement préventif disponible à ce jour contre l'infection par le virus covid-19 et la nécessité d'éviter la propagation de la maladie ;

Considérant qu'il existe un risque de contagion et qu'il y a nécessité de prescrire un isolement à domicile des élèves et des personnels de l'établissement scolaire en contact avec les élèves ;

Considérant qu'il convient de prévenir les risques de propagation de l'épidémie de covid-19 au sein des établissements scolaires et des communes concernées ;

Sur demande de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme ;

Sur avis de monsieur le délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé ;

Vu l'urgence,

ARRÊTE

Article premier :

La classe de 5^{ème} 5 du collège Antoine de Saint-Exupéry, situé rue des Gargailles à Lempdes (63370), est fermée à compter du 1^{er} février jusqu'au 5 février 2021 inclus.

Article 2 :

Monsieur le Maire de Lempdes, Monsieur le président du conseil départemental du Puy-de-Dôme, Monsieur le responsable territorial de l'agence régionale de santé, Madame la directrice départementale de la cohésion sociale par intérim, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique du Puy-de-Dôme, Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale sont informés du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Clermont-Ferrand, le 31 janvier 2021

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,
Sous-Préfète de permanence



Béatrice STEFFAN

63_DSDEN_Direction des services départementaux de
l'éducation nationale du Puy-de-Dôme

63-2021-01-30-008

Fermeture clg La Charme CLERMONT FERRAND



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

20210147

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE
DU COLLÈGE LA CHARME
À CLERMONT-FERRAND**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre du mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3131-1, L. 3131-17 et L. 3136-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2 et L. 2215-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs de préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ensemble la décision n°2020-803 du 9 juillet 2020 du Conseil constitutionnel ;

Vu le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prolongé ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20-202346 du 4 décembre 2020, paru au Recueil des Actes Administratifs Spécial n° 63-2020-140 du 4 décembre 2020, donnant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, Secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, pendant les périodes où elle assure le service de permanence ;

Vu la FAQ Coronavirus Covid-19 du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports valant circulaire actualisée ;

Considérant l'état de la menace sanitaire liée au risque épidémique en cours ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus covid-19 et sa propagation rapide, ainsi que l'absence de traitement préventif disponible à ce jour contre l'infection par le virus covid-19 et la nécessité d'éviter la propagation de la maladie ;

Considérant qu'il existe un risque de contagion et qu'il y a nécessité de prescrire un isolement à domicile des élèves et des personnels de l'établissement scolaire en contact avec les élèves ;

Considérant qu'il convient de prévenir les risques de propagation de l'épidémie de covid-19 au sein des établissements scolaires et des communes concernées ;

Sur demande de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme ;

Sur avis de monsieur le délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé ;

Vu l'urgence,

ARRÊTE

Article premier :

L'ensemble des classes du collège La Charme, situé 4 rue de La Charme à Clermont-Ferrand (63100), sont fermées à compter du 1^{er} février jusqu'au 5 février 2021 inclus.

Article 2 :

Le service de restauration sera maintenu pour les élèves et personnels du lycée Camille Claudel.

Article 3 :

Monsieur le Maire de Clermont-Ferrand, Monsieur le président du conseil départemental du Puy-de-Dôme, Monsieur le responsable territorial de l'agence régionale de santé, Madame la directrice départementale de la cohésion sociale par intérim, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique du Puy-de-Dôme, Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale sont informés du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 4 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° 20210128 du 28 janvier 2021.

Article 5 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 janvier 2021

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,
Sous-Préfète de permanence



Béatrice STEFFAN

63_DSDEN_Direction des services départementaux de
l'éducation nationale du Puy-de-Dôme

63-2021-01-30-011

Fermeture temporaire Ecole Maternelle Michelet
CLERMONT FERRAND



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

20210148

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DE L'ÉCOLE MATERNELLE MICHELET À CLERMONT-FERRAND

**Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre du mérite**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3131-1, L 3131-17 et L 3136-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2 et L. 2215-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs de préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ensemble la décision n°2020-803 du 9 juillet 2020 du Conseil constitutionnel ;

Vu le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prolongé ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20-202346 du 4 décembre 2020, paru au Recueil des Actes Administratifs Spécial n° 63-2020-140 du 4 décembre 2020, donnant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, Secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, pendant les périodes où elle assure le service de permanence ;

Vu la FAQ Coronavirus Covid-19 du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports valant circulaire actualisée ;

Considérant l'état de la menace sanitaire liée au risque épidémique en cours ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus covid-19 et sa propagation rapide, ainsi que l'absence de traitement préventif disponible à ce jour contre l'infection par le virus covid-19 et la nécessité d'éviter la propagation de la maladie ;

Considérant qu'il existe un risque de contagion et qu'il y a nécessité de prescrire un isolement à domicile des élèves et des personnels de l'établissement scolaire en contact avec les élèves ;

Considérant qu'il convient de prévenir les risques de propagation de l'épidémie de covid-19 au sein des établissements scolaires et des communes concernées ;

Sur demande de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme ;

Sur avis de monsieur le délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé ;

Vu l'urgence,

ARRÊTE

Article premier :

L'école maternelle Michelet, située 58 bis rue Michelet à Clermont-Ferrand (63100), est fermée à compter du 1^{er} février jusqu'au 5 février 2021 inclus.

Article 2 :

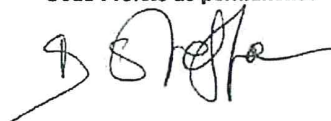
Monsieur le maire de Clermont-Ferrand, Monsieur le responsable territorial de l'agence régionale de santé, Madame la directrice départementale de la cohésion sociale par intérim, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique du Puy-de-Dôme, Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale sont informés du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 janvier 2021

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,
Sous-Préfète de permanence



Béatrice STEFFAN

63_DSDEN_Direction des services départementaux de
l'éducation nationale du Puy-de-Dôme

63-2021-01-30-010

Fermeture temporaire clg A. Camus CLERMONT
FERRAND



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

20210149

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE
DU COLLÈGE ALBERT CAMUS
À CLERMONT-FERRAND**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre du mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3131-1, L. 3131-17 et L. 3136-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2 et L. 2215-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs de préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ensemble la décision n°2020-803 du 9 juillet 2020 du Conseil constitutionnel ;

Vu le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prolongé ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20-202346 du 4 décembre 2020, paru au Recueil des Actes Administratifs Spécial n° 63-2020-140 du 4 décembre 2020, donnant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, Secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, pendant les périodes où elle assure le service de permanence ;

Vu la FAQ Coronavirus Covid-19 du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports valant circulaire actualisée ;

Considérant l'état de la menace sanitaire liée au risque épidémique en cours ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus covid-19 et sa propagation rapide, ainsi que l'absence de traitement préventif disponible à ce jour contre l'infection par le virus covid-19 et la nécessité d'éviter la propagation de la maladie ;

Considérant qu'il existe un risque de contagion et qu'il y a nécessité de prescrire un isolement à domicile des élèves et des personnels de l'établissement scolaire en contact avec les élèves ;

Considérant qu'il convient de prévenir les risques de propagation de l'épidémie de covid-19 au sein des établissements scolaires et des communes concernées ;

Sur demande de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme ;

Sur avis de monsieur le délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé ;

Vu l'urgence,

ARRÊTE

Article premier :

L'ensemble des classes du collège Albert Camus, situé rue du sous-marin Casabianca à Clermont-Ferrand (63100), sont fermées à compter du 1^{er} février jusqu'au 5 février 2021 inclus.

Article 2 :

Monsieur le Maire de Clermont-Ferrand, Monsieur le président du conseil départemental du Puy-de-Dôme, Monsieur le responsable territorial de l'agence régionale de santé, Madame la directrice départementale de la cohésion sociale par intérim, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique du Puy-de-Dôme, Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale sont informés du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 janvier 2021

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,
Sous-Préfète de permanence



Béatrice STEFFAN

63_DSDEN_Direction des services départementaux de
l'éducation nationale du Puy-de-Dôme

63-2021-01-30-013

Fermeture temporaire collège G. Philippe CLERMONT
FERRAND

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE
DU COLLÈGE GÉRARD PHILIPPE
A CLERMONT-FERRAND**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre du mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3131-1, L 3131-17 et L 3136-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2 et L. 2215-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs de préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ensemble la décision n°2020-803 du 9 juillet 2020 du Conseil constitutionnel ;

Vu le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prolongé ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20-202346 du 4 décembre 2020, paru au Recueil des Actes Administratifs Spécial n° 63-2020-140 du 4 décembre 2020, donnant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, Secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, pendant les périodes où elle assure le service de permanence ;

Vu la FAQ Coronavirus Covid-19 du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports valant circulaire actualisée ;

Considérant l'état de la menace sanitaire liée au risque épidémique en cours ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus covid-19 et sa propagation rapide, ainsi que l'absence de traitement préventif disponible à ce jour contre l'infection par le virus covid-19 et la nécessité d'éviter la propagation de la maladie ;

Considérant qu'il existe un risque de contagion et qu'il y a nécessité de prescrire un isolement à domicile des élèves et des personnels de l'établissement scolaire en contact avec les élèves ;

Considérant qu'il convient de prévenir les risques de propagation de l'épidémie de covid-19 au sein des établissements scolaires et des communes concernées ;

Sur demande de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme ;

Sur avis de monsieur le délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé ;

Vu l'urgence,

ARRÊTE

Article premier :

L'ensemble des classes du collège Gérard Philipe, situé 19 rue François Taravant à Clermont-Ferrand (63100), sont fermées à compter du 1^{er} février jusqu'au 5 février 2021 inclus.

Article 2 :

Monsieur le Maire de Clermont-Ferrand, Monsieur le président du conseil départemental du Puy-de-Dôme, Monsieur le responsable territorial de l'agence régionale de santé, Madame la directrice départementale de la cohésion sociale par intérim, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique du Puy-de-Dôme, Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale sont informés du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 janvier 2021

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,
Sous-Préfète de permanence



Béatrice STEFFAN

63_DSDEN_Direction des services départementaux de
l'éducation nationale du Puy-de-Dôme

63-2021-02-02-002

Fermeture temporaire de la classe de 1ère année esthétique
du LP M. Curie CLERMONT-FERRAND



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

20210139

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE
DE LA CLASSE DE 1^{ère} ANNEE DU BTS METIERS DE L'ESTHETIQUE-
COMESTIQUE-PARFUMERIE**

**DU LYCEE PROFESSIONNEL MARIE CURIE
À CLERMONT-FERRAND**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre du mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3131-1, L 3131-17 et L 3136-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2 et L. 2215-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs de préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ensemble la décision n°2020-803 du 9 juillet 2020 du Conseil constitutionnel ;

Vu le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prolongé ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu la FAQ Coronavirus Covid-19 du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports valant circulaire actualisée ;

Considérant l'état de la menace sanitaire liée au risque épidémique en cours ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus covid-19 et sa propagation rapide, ainsi que l'absence de traitement préventif disponible à ce jour contre l'infection par le virus covid-19 et la nécessité d'éviter la propagation de la maladie ;

Considérant qu'il existe un risque de contagion et qu'il y a nécessité de prescrire un isolement à domicile des élèves et des personnels de l'établissement scolaire en contact avec les élèves ;

Considérant qu'il convient de prévenir les risques de propagation de l'épidémie de covid-19 au sein des établissements scolaires et des communes concernées ;

Sur demande de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme ;

Sur avis de monsieur le délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé ;

Vu l'urgence,

ARRÊTE

Article premier :

La classe de 1^{ère} année de BTS Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie du lycée professionnel Marie Curie, situé 19 boulevard Ambroise Brugière à Clermont-Ferrand (63039), est fermée à compter du 2 février jusqu'au 5 février 2021 inclus.

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil régional, Monsieur le président du conseil départemental du Puy-de-Dôme, Monsieur le responsable territorial de l'agence régionale de santé, Madame la directrice départementale de la cohésion sociale par intérim, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique du Puy-de-Dôme, Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale sont informés du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 février 2021
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

Remair RAGOT



63_DSDEN_Direction des services départementaux de
l'éducation nationale du Puy-de-Dôme

63-2021-01-28-006

Fermeture temporaire de la classe de 4ème 4 au collège La
Charme à CLERMONT-FERRAND



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

20210128

**ARRÊTÉ PREFECTORAL PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE
DE LA CLASSE DE 4^{ème} DU COLLEGE LA CHARME**

A CLERMONT-FERRAND

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre du mérite

- Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3131-1, L 3131-17 et L 3136-1 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2 et L. 2215-1 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs de préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ensemble la décision n°2020-803 du 9 juillet 2020 du Conseil constitutionnel ;
- Vu le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prolongé ;
- Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de préfet du Puy - de-Dôme ;
- Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu la FAQ Coronavirus Covid-19 du Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports valant circulaire actualisée ;
- Considérant l'état de la menace sanitaire liée au risque épidémique en cours ;
- Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus covid-19 et sa propagation rapide, ainsi que l'absence de traitement préventif disponible à ce jour contre l'infection par le virus covid-19 et la nécessité d'éviter la propagation de la maladie ;
- Considérant qu'il existe un risque de contagion et qu'il y a nécessité de prescrire un isolement à domicile des élèves et des personnels de l'établissement scolaire en contact avec les élèves ;
- Considérant qu'il convient de prévenir les risques de propagation de l'épidémie de covid-19 au sein des établissements scolaires et des communes concernées ;

Sur demande de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme ;

Sur avis de monsieur le délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé ;

Vu l'urgence,

ARRÊTE

Article premier :

La classe de 4^{ème} du collège La Charme, situé 4 rue de La Charme à Clermont-Ferrand (63100), est fermée à compter du 29 janvier jusqu'au 5 février 2021 inclus.

Article 2 :

Monsieur le président du conseil départemental du Puy-de-Dôme, Monsieur le responsable territorial de l'agence régionale de santé, Madame la directrice départementale de la cohésion sociale par intérim, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique du Puy-de-Dôme, Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale sont informés du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 janvier 2021

Le Préfet
Philippe CHOPIN

63_DSDEN_Direction des services départementaux de
l'éducation nationale du Puy-de-Dôme

63-2021-02-01-003

Fermeture temporaire du niveau 5ème du collège de
LEMPDES



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

20210140

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE
DU NIVEAU 5^{EME} DU COLLÈGE ANTOINE DE SAINT EXUPERY
À LEMPDES**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre du mérite

- Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3131-1, L 3131-17 et L 3136-1 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2 et L. 2215-1 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs de préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ensemble la décision n°2020-803 du 9 juillet 2020 du Conseil constitutionnel ;
- Vu le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prolongé ;
- Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;
- Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu la FAQ Coronavirus Covid-19 du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports valant circulaire actualisée ;
- Considérant l'état de la menace sanitaire liée au risque épidémique en cours ;
- Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus covid-19 et sa propagation rapide, ainsi que l'absence de traitement préventif disponible à ce jour contre l'infection par le virus covid-19 et la nécessité d'éviter la propagation de la maladie ;
- Considérant qu'il existe un risque de contagion et qu'il y a nécessité de prescrire un isolement à domicile des élèves et des personnels de l'établissement scolaire en contact avec les élèves ;
- Considérant qu'il convient de prévenir les risques de propagation de l'épidémie de covid-19 au sein des établissements scolaires et des communes concernées ;
- Sur demande de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme ;
- Sur avis de monsieur le délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé ;

Vu l'urgence,

ARRÊTE

Article premier :

L'ensemble des classes de 5^{ème} du collège Antoine de Saint-Exupéry, situé rue des Gargailles à Lempdes (63370), est fermé à compter du 2 février jusqu'au 5 février 2021 inclus.

Article 2 :

Monsieur le Maire de Lempdes, Monsieur le président du conseil départemental du Puy-de-Dôme, Monsieur le responsable territorial de l'agence régionale de santé, Madame la directrice départementale de la cohésion sociale par intérim, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique du Puy-de-Dôme, Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale sont informés du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Clermont-Ferrand, le 1^{er} février 2021
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,


Romain RACOT

63_DSDEN_Direction des services départementaux de
l'éducation nationale du Puy-de-Dôme

63-2021-01-30-016

Fermeture temporaire Ecole Elémentaire Jules Verne
CLERMONT FERRAND

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE
DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES VERNE
À CLERMONT-FERRAND**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre du mérite

- Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3131-1, L 3131-17 et L 3136-1 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2 et L. 2215-1 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs de préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ensemble la décision n°2020-803 du 9 juillet 2020 du Conseil constitutionnel ;
- Vu le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prolongé ;
- Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;
- Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°20-202346 du 4 décembre 2020, paru au Recueil des Actes Administratifs Spécial n° 63-2020-140 du 4 décembre 2020, donnant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, Secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, pendant les périodes où elle assure le service de permanence ;
- Vu la FAQ Coronavirus Covid-19 du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports valant circulaire actualisée le 13 novembre 2020 ;
- Considérant l'état de la menace sanitaire liée au risque épidémique en cours ;
- Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus covid-19 et sa propagation rapide, ainsi que l'absence de traitement préventif disponible à ce jour contre l'infection par le virus covid-19 et la nécessité d'éviter la propagation de la maladie ;
- Considérant qu'il existe un risque de contagion et qu'il y a nécessité de prescrire un isolement à domicile des élèves et des personnels de l'établissement scolaire en contact avec les élèves ;
- Considérant qu'il convient de prévenir les risques de propagation de l'épidémie de covid-19 au sein des établissements scolaires et des communes concernées ;

Sur demande de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme ;

Sur avis de monsieur le délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé ;

Vu l'urgence,

ARRÊTE

Article premier :

L'école élémentaire Jules Verne, située 1 bis rue d'Aulteribe à Clermont-Ferrand (63100), est fermée à compter du 1^{er} février jusqu'au 5 février 2021 inclus.

Article 2 :

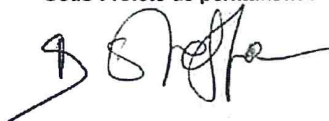
Monsieur le maire de Clermont-Ferrand, Monsieur le responsable territorial de l'agence régionale de santé, Madame la directrice départementale de la cohésion sociale par intérim, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique du Puy-de-Dôme, Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale sont informés du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 janvier 2021

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,
Sous-Préfète de permanence



Béatrice STEFFAN

63_DSDEN_Direction des services départementaux de
l'éducation nationale du Puy-de-Dôme

63-2021-01-30-014

Fermeture temporaire Ecole Maternelle Jules Verne
CLERMONT-FERRAND



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

20210152

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE
DE L'ÉCOLE MATERNELLE JULES VERNE
À CLERMONT-FERRAND**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre du mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3131-1, L. 3131-17 et L. 3136-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2 et L. 2215-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs de préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ensemble la décision n°2020-803 du 9 juillet 2020 du Conseil constitutionnel ;

Vu le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prolongé ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20-202346 du 4 décembre 2020, paru au Recueil des Actes Administratifs Spécial n° 63-2020-140 du 4 décembre 2020, donnant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, Secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, pendant les périodes où elle assure le service de permanence ;

Vu la FAQ Coronavirus Covid-19 du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports valant circulaire actualisée le 13 novembre 2020 ;

Considérant l'état de la menace sanitaire liée au risque épidémique en cours ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus covid-19 et sa propagation rapide, ainsi que l'absence de traitement préventif disponible à ce jour contre l'infection par le virus covid-19 et la nécessité d'éviter la propagation de la maladie ;

Considérant qu'il existe un risque de contagion et qu'il y a nécessité de prescrire un isolement à domicile des élèves et des personnels de l'établissement scolaire en contact avec les élèves ;

Considérant qu'il convient de prévenir les risques de propagation de l'épidémie de covid-19 au sein des établissements scolaires et des communes concernées ;

Sur demande de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme ;

Sur avis de monsieur le délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé ;

Vu l'urgence,

ARRÊTE

Article premier :

L'école maternelle Jules Verne, située 1 bis rue d'Aulteribe à Clermont-Ferrand (63100), est fermée à compter du 1^{er} février jusqu'au 5 février 2021 inclus.

Article 2 :

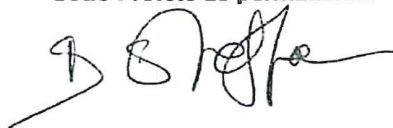
Monsieur le maire de Clermont-Ferrand, Monsieur le responsable territorial de l'agence régionale de santé, Madame la directrice départementale de la cohésion sociale par intérim, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique du Puy-de-Dôme, Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale sont informés du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 janvier 2021

**Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,
Sous-Préfète de permanence**



Béatrice STEFFAN

63_DSDEN_Direction des services départementaux de
l'éducation nationale du Puy-de-Dôme

63-2021-01-28-007

Prolongation de la fermeture de l'école élémentaire
Michelet de CLERMONT-FERRAND



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

20210129

**ARRÊTÉ PREFECTORAL DE PROROGATION
DE LA FERMETURE TEMPORAIRE
DE L'ÉCOLE ELEMENTAIRE MICHELET
A CLERMONT-FERRAND**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre du mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3131-1, L 3131-17 et L 3136-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2 et L. 2215-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs de préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ensemble la décision n°2020-803 du 9 juillet 2020 du Conseil constitutionnel ;

Vu le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prolongé ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de préfet du Puy - de-Dôme ;

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu la FAQ Coronavirus Covid-19 du Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports valant circulaire actualisée ;

Considérant l'état de la menace sanitaire liée au risque épidémique en cours ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus covid-19 et sa propagation rapide, ainsi que l'absence de traitement préventif disponible à ce jour contre l'infection par le virus covid -19 et la nécessité d'éviter la propagation de la maladie ;

Considérant qu'il existe un risque de contagion et qu'il y a nécessité de prescrire un isolement à domicile des élèves et des personnels de l'établissement scolaire en contact avec les élèves ;

Considérant qu'il convient de prévenir les risques de propagation de l'épidémie de covid - 19 au sein des établissements scolaires et des communes concernées ;

Sur demande de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme ;

Sur avis de monsieur le délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé ;

Vu l'urgence,

ARRÊTE

Article premier :

L'arrêté préfectoral n°20210108 est prorogé portant la fermeture de l'école élémentaire Michelet, située 8 rue Anatole Bellet à Clermont-Ferrand (63100), initialement prévue du 25 janvier au 29 janvier 2021, au 2 février inclus.

Article 2 :

Monsieur le maire de Clermont-Ferrand, Monsieur le responsable territorial de l'agence régionale de santé, Madame la directrice départementale de la cohésion sociale par intérim, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique du Puy-de-Dôme, Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale sont informés du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 janvier 2021



Le Préfet
Philippe CHOPIN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2021-01-28-003

AP Modifiant la composition de la commission de sûreté
des aéroports du Puy-de-Dôme



20210124

ARRÊTÉ N°

**modifiant temporairement l'arrêté préfectoral n°2014204-0001 du 23 juillet 2014,
relatif aux mesures de police applicables sur
l'aérodrome de Clermont – Ferrand / Auvergne**

Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code des transports et plus particulièrement l'article L.6332-2 ;

Vu le code de l'aviation civile et plus particulièrement les articles R.217-1, R.217-3, R.217-3-1 et R.217-3-2 et D.217-1 à D.217-3 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-00107 du 24 janvier 2019 portant création d'une commission de sûreté des aérodromes du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°19-00108 du 25 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de sûreté des aérodromes du Puy-de-Dôme ;

Sur proposition de la directrice de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est et des chefs de services concernés ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'arrêté préfectoral n°19-00108 du 25 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de sûreté des aérodromes du Puy-de-Dôme est modifié comme suit :

A) Représentants de l'État

1. *Sur proposition de la directrice de l'aviation civile Centre-Est :*
Madame **Gwendolynne BRETAGNE**, adjointe au chef de la division sûreté, titulaire ;
suppléée par Monsieur **Laurent LASSASSEIGNE**, division sûreté ;
ou par Madame **Marjory DARROUSSAT**, division sûreté.

2. *Sur proposition du commandant de la compagnie de gendarmerie des transports aériens de Lyon-Saint-Exupéry :*

Le chef d'esquadrone **Vincent GELEZUINAS**, commandant de la compagnie de gendarmerie des transports aériens (CGTA), titulaire ;
suppléé par le capitaine **Stéphane LAMY**, CGTA de Lyon Saint Exupéry ;
ou par l'adjudant **Loïc PELLETER**, CGTA de Lyon Saint Exupéry.

3. *Sur proposition du directeur inter-départemental de la Police aux frontières du Puy-de-Dôme :*
Pas de modification.

B) Représentants des professions aéronautiques


1. *Au titre des exploitants d'aérodrome dans le Puy-de-Dôme :*
Monsieur **Nicolas PELERIN**, directeur de la Société d'Exploitation de l'Aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne (SEACFA), titulaire ;
suppléé par Monsieur **Jean-François GAUTHIER**, responsable sûreté SEACFA ;
ou par monsieur **Claude THIERS**, responsable technique SEACFA.
2. *Au titre des transporteurs aériens et autres usagers des zones réservées des aérodromes du Puy-de-Dôme :*
Pas de modification.
3. *Au titre des autres catégories de personnels employés sur les aérodromes du Puy-de-Dôme :*
Pas de modification.

Article 3 – Le mandat des personnes susnommées expire le 24 janvier 2024.

Article 4 – Le directeur de cabinet du préfet, la directrice de la sécurité de l'aviation civile centre-est, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **28 JAN. 2021**
Le préfet,

Philippe CHOPIN



Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2021-01-28-008

AP portant autorisation de survol à basse altitude CAE
AVIATION

ARRÊTÉ N°SPI-2021-003

RAA : 63-2021-01- -00...

**portant autorisation
de survol à basse altitude**

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques

- VU le code de l'Aviation Civile et notamment ses articles R 133-1, D 131-7 et 133-13 ;
VU l'arrêté interministériel du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux ;
VU l'arrêté interministériel du 17 novembre 1958 réglementant la circulation aérienne des hélicoptères ;
VU l'annexe au règlement d'exécution (UE) n°923/2012 modifié, établissant les règles de l'air communes et des dispositions opérationnelles relatives aux services et procédures de la navigation aérienne (SERA) et notamment son paragraphe 5005-f-1 ;
VU l'arrêté du 11 décembre 2014 modifié, relatif à la mise en œuvre du règlement d'exécution (UE) n°923/2012 et notamment son paragraphe FRA.3105 ;
VU l'arrêté préfectoral du 27 avril 1988 fixant les conditions dans lesquelles sont délivrées les dérogations aux règles de survol ;
VU l'arrêté préfectoral n° RAA-63-2020-08-24-038 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur BAGDIAN Pascal, sous-préfet de l'arrondissement d'Issoire ;
VU la demande présentée le 6 janvier 2021, par la société CAE AVIATION visant à obtenir une dérogation de survol en vue de réaliser des opérations de calibration d'un système de relevé topo-barymétrique sur le département du Puy-de-Dôme du 5 avril au 30 novembre 2021 inclus ;
VU l'avis favorable du directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est ;
VU l'avis favorable du directeur zonal de la police aux frontières Sud-Est, brigade de police aéronautique de Lyon ;
- SUR proposition de Monsieur le Sous-préfet d'Issoire

ARRÊTE

Article 1^{er} :

En dérogation aux dispositions des articles 1 et 3 de l'arrêté interministériel du 10 octobre 1957 susvisé et dans les conditions fixées par les articles 6 à 13 de l'arrêté préfectoral susvisé, la société CAE AVIATION, basée rue Luxembourg Airport - L1110 LUXEMBOURG, est autorisée à survoler le département du Puy-de-Dôme en vue de réaliser des opérations de calibration d'un système de relevé topo-barymétrique sur le département du Puy-de-Dôme du **5 avril au 30 novembre 2021 inclus**.

Les survols du Parc naturel Régional des Volcans d'Auvergne, du Parc naturel régional du Livradois Forez et des Réserves Naturelles sont soumis à des dispositions spécifiques distinctes du présent arrêté.

1/3

Article 2 : Opérations

L'exploitant doit procéder aux opérations précitées conformément à l'ensemble des exigences techniques et opérationnelles applicables du règlement (UE) n° 965/2012 modifié déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables aux opérations aériennes

Article 3 : Régime de Vol et conditions météorologiques

Les opérations seront conduites selon les règles de mise en œuvre du point FRA.SERA.5001 de l'arrêté du 11 décembre 2014 modifié relatif à la mise en œuvre du règlement (UE) n° 923/2012.

Article 4 : Hauteurs de vol et distances

En **VFR de jour**, la hauteur minimale de vol au-dessus du sol est fixée à :

- 300 m au-dessus des agglomérations de largeur moyenne inférieure à 1 200 m ou rassemblement de moins de 10000 personnes ou établissement « seuil haut »
- 400 m au-dessus des agglomérations de largeur moyenne comprise entre 1200 m et 3600 m ou rassemblement de 10000 à 100000 personnes
- 500 m au-dessus des agglomérations de largeur moyenne supérieure à 3600 m ou rassemblement de plus de 100000 personnes

Pour les aéronefs multimoteurs : 200 m

Ces réductions de hauteur ne sont pas valables pour :

- le survol des plages et de la bande littorale maritime de 300 m mesurée à partir de la limite des eaux (lorsqu'il y a lieu de considérer ces emplacements comme des rassemblements de personnes) ;
- le survol d'hôpitaux, de centres de repos ou de tout autre établissement ou exploitation portant une marque distinctive d'interdiction de survol à basse altitude ;
- le survol d'établissements pénitentiaires.

Conformément au point SERA 3105 du règlement (UE) n° 923/2012 modifié précité, la hauteur de vol est suffisante pour permettre, en cas d'urgence, d'atterrir sans mettre indûment en danger les personnes ou les biens à la surface.

La hauteur de vol est telle que l'atterrissage soit toujours possible, même en cas de panne moteur, en dehors des agglomérations ou sur un aéroport public.

Article 5 : Pilotes

Les pilotes doivent disposer de licences professionnelles conformes au règlement AIRCREW avec un certificat médical de classe 1.

Article 6 : Navigabilité

Les aéronefs utilisés sont titulaires d'un Certificat de Navigabilité valide ;

Les modifications éventuelles de l'appareil dues au type de l'opération spécialisée devront avoir été approuvées par l'Agence Européenne pour la Sécurité Aérienne (AES) ou par l'Etat d'immatriculation de l'appareil ;

Article 7 : Conditions opérationnelles

Les conditions d'exploitation dans la configuration spéciale dues à l'opération spécialisée doivent être inscrites dans le manuel de vol.

La vitesse permettant des manœuvres doit avoir une marge suffisante par rapport à la vitesse de décrochage et les vitesses minimales de contrôle.

Article 8 : Divers

Le pilote devra respecter le statut et les conditions de pénétration des différentes classes d'espaces aériens et zones réglementées, dangereuses et interdites.

L'exploitant devra s'assurer que les trajectoires choisies ne mettent pas en cause la tranquillité et la sécurité publique, en l'occurrence, une précaution particulière sera apportée afin que soit évité le survol des établissements sensibles tel qu'hôpitaux, établissements pénitentiaires, etc.

La présence à bord de toute personne n'ayant pas une fonction en relation avec le but du vol est notamment interdite lors des vols effectués dans le cadre d'une opération spécialisée. Les personnes qui sont admises à bord des appareils doivent avoir des fonctions en relation avec les opérations effectuées et ceci doit être clairement défini dans le manuel d'activité particulière ou le manuel d'exploitation (Task Specialist).

L'information des riverains ainsi que l'évacuation de tout ou partie de la zone concernée pourront, dans certains cas exceptionnels de très basse altitude, être décidées par le préfet du département.

Article 9 : Avant chaque vol ou groupe de vols, l'exploitant ou ses pilotes devront impérativement aviser la Direction Zonale de la Police aux Frontières Sud-Est, Brigade aéronautique de LYON, **par téléphone au 04 72 84 96 16 en portant à sa connaissance tous les éléments du vol prévu concernant le pilote, la machine et la mission**, [les messages pourront être soit téléphonés, soit faxés ou laissés sur répondeur, soit transmis par courrier électronique : (dcpaf-bpa-lyon@interieur.gouv.fr).

Article 10 : Le non-respect de l'ensemble de ces obligations est susceptible d'entraîner la suspension de l'autorisation, sans préjudice des éventuelles conséquences pénales.

Article 11 : **Délais et voies de recours (art. R 421-1 à R. 421-7 du Code de Justice Administrative) :**

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision considérée. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre de l'Intérieur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Article 12 : Le Sous-préfet d'Issoire, le directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est, le directeur zonal de la police aux frontières Sud-Est, brigade de police aéronautique de Lyon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à la société IMAO et à la gendarmerie des Transports Aériens.

Fait à Issoire, le 28 janvier 2021

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet d'Issoire,



Pascal BAGDIAN

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2021-02-01-001

AP portant autorisation survol à basse altitude - AIR
MARINE

ARRÊTÉ N°SPI-2021-005
RAA : 63-2021-02- -00...

**portant autorisation
de survol à basse altitude**

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques

- VU le code de l'Aviation Civile et notamment ses articles R 133-1, D 131-7 et 133-13 ;
VU l'arrêté interministériel du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux ;
VU l'arrêté interministériel du 17 novembre 1958 réglementant la circulation aérienne des hélicoptères ;
VU l'annexe au règlement d'exécution (UE) n°923/2012 modifié, établissant les règles de l'air communes et des dispositions opérationnelles relatives aux services et procédures de la navigation aérienne (SERA) et notamment son paragraphe 5005-f-1 ;
VU l'arrêté du 11 décembre 2014 modifié, relatif à la mise en œuvre du règlement d'exécution (UE) n°923/2012 et notamment son paragraphe FRA.3105 ;
VU l'arrêté préfectoral du 27 avril 1988 fixant les conditions dans lesquelles sont délivrées les dérogations aux règles de survol ;
VU l'arrêté préfectoral n° RAA-63-2020-08-24-038 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur BAGDIAN Pascal, sous-préfet de l'arrondissement d'Issoire ;
VU la demande présentée le 18 janvier 2021, par la société AIR MARINE visant à obtenir une dérogation de survol en vue de réaliser des opérations de photographie aérienne (prise de vue photogrammétrique, relevés LIDAR) sur le département du Puy-de-Dôme du 1^{er} février au 31 mars 2021 inclus ;
VU l'avis favorable du directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est ;
VU l'avis favorable du directeur zonal de la police aux frontières Sud-Est, brigade de police aéronautique de Lyon ;
SUR proposition de Monsieur le Sous-préfet d'Issoire

ARRÊTE

Article 1^{er} :

En dérogation aux dispositions des articles 1 et 3 de l'arrêté interministériel du 10 octobre 1957 susvisé et dans les conditions fixées par les articles 6 à 13 de l'arrêté préfectoral susvisé, la société AIR MARINE, basée avenue de Mont de Marsan – 33850 LEOGNAN, est autorisée à survoler le département du Puy-de-Dôme en vue de réaliser des opérations de photographie aérienne (prise de vue photogrammétrique, relevés LIDAR) sur le département du Puy-de-Dôme du **1^{er} février au 31 mars 2021 inclus**.

Les survols du Parc naturel Régional des Volcans d'Auvergne, du Parc naturel régional du Livradois Forez et des Réserves Naturelles sont soumis à des dispositions spécifiques distinctes du présent arrêté.

1/3

Article 2 : Opérations

L'exploitant doit procéder aux opérations précitées conformément à l'ensemble des exigences techniques et opérationnelles applicables du règlement (UE) n° 965/2012 modifié déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables aux opérations aériennes

Article 3 : Régime de Vol et conditions météorologiques

Les opérations seront conduites selon les règles de mise en œuvre du point FRA.SERA.5001 de l'arrêté du 11 décembre 2014 modifié relatif à la mise en œuvre du règlement (UE) n° 923/2012.

Article 4 : Hauteurs de vol et distances

En **VFR de jour**, la hauteur minimale de vol au-dessus du sol est fixée à :

- 300 m au-dessus des agglomérations de largeur moyenne inférieure à 1 200 m ou rassemblement de moins de 10000 personnes ou établissement « seuil haut »
- 400 m au-dessus des agglomérations de largeur moyenne comprise entre 1200 m et 3600 m ou rassemblement de 10000 à 100000 personnes
- 500 m au-dessus des agglomérations de largeur moyenne supérieure à 3600 m ou rassemblement de plus de 100000 personnes

Pour les aéronefs multimoteurs : 200 m

Ces réductions de hauteur ne sont pas valables pour :

- le survol des plages et de la bande littorale maritime de 300 m mesurée à partir de la limite des eaux (lorsqu'il y a lieu de considérer ces emplacements comme des rassemblements de personnes) ;
- le survol d'hôpitaux, de centres de repos ou de tout autre établissement ou exploitation portant une marque distinctive d'interdiction de survol à basse altitude ;
- le survol d'établissements pénitentiaires.

Conformément au point SERA 3105 du règlement (UE) n° 923/2012 modifié précité, la hauteur de vol est suffisante pour permettre, en cas d'urgence, d'atterrir sans mettre indûment en danger les personnes ou les biens à la surface.

La hauteur de vol est telle que l'atterrissage soit toujours possible, même en cas de panne moteur, en dehors des agglomérations ou sur un aéroport public.

Article 5 : Pilotes

Les pilotes doivent disposer de licences professionnelles conformes au règlement AIRCREW avec un certificat médical de classe 1.

Article 6 : Navigabilité

- Les aéronefs utilisés sont titulaires d'un Certificat de Navigabilité valide ;
- Les modifications éventuelles de l'appareil dues au type de l'opération spécialisée devront avoir été approuvées par l'Agence Européenne pour la Sécurité Aérienne (EASA) ou par l'Etat d'immatriculation de l'appareil ;

Article 7 : Conditions opérationnelles

- Les conditions d'exploitation dans la configuration spéciale dues à l'opération spécialisée doivent être inscrites dans le manuel de vol.
- La vitesse permettant des manœuvres doit avoir une marge suffisante par rapport à la vitesse de décrochage et les vitesses minimales de contrôle.

Article 8 : Divers

- Le pilote devra respecter le statut et les conditions de pénétration des différentes classes d'espaces aériens et zones réglementées, dangereuses et interdites.
- L'exploitant devra s'assurer que les trajectoires choisies ne mettent pas en cause la tranquillité et la sécurité publique, en l'occurrence, une précaution particulière sera apportée afin que soit évité le survol des établissements sensibles tel qu'hôpitaux, établissements pénitentiaires, etc.

- La présence à bord de toute personne n'ayant pas une fonction en relation avec le but du vol est notamment interdite lors des vols effectués dans le cadre d'une opération spécialisée. Les personnes qui sont admises à bord des appareils doivent avoir des fonctions en relation avec les opérations effectuées et ceci doit être clairement défini dans le manuel d'activité particulière ou le manuel d'exploitation (Task Specialist).

L'information des riverains ainsi que l'évacuation de tout ou partie de la zone concernée pourront, dans certains cas exceptionnels de très basse altitude, être décidées par le préfet du département.

Article 9 : Avant chaque vol ou groupe de vols, l'exploitant ou ses pilotes devront impérativement aviser la Direction Zonale de la Police aux Frontières Sud-Est, Brigade aéronautique de LYON, **par téléphone au 04 72 84 96 16 en portant à sa connaissance tous les éléments du vol prévu concernant le pilote, la machine et la mission**, [les messages pourront être soit téléphonés, soit faxés ou laissés sur répondeur, soit transmis par courrier électronique : (dcpaf-bpa-lyon@interieur.gouv.fr).

Article 10 : Le non-respect de l'ensemble de ces obligations est susceptible d'entraîner la suspension de l'autorisation, sans préjudice des éventuelles conséquences pénales.

Article 11 : Délais et voies de recours (art. R 421-1 à R. 421-7 du Code de Justice Administrative) :

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision considérée. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre de l'Intérieur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Article 12 : Le Sous-préfet d'Issoire, le directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est, le directeur zonal de la police aux frontières Sud-Est, brigade de police aéronautique de Lyon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à la société IMAO et à la gendarmerie des Transports Aériens.

Fait à Issoire, le 1^{er} février 2021

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet d'Issoire,


Pascal BAGDIAN

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2021-02-01-002

AP portant autorisation survol à basse Altitude - CLASSIC
WINGS GMBH

ARRÊTÉ N°SPI-2021-004

RAA : 63-2021-02- -00...

**portant autorisation
de survol à basse altitude**

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques

- VU le code de l'Aviation Civile et notamment ses articles R 133-1, D 131-7 et 133-13 ;
VU l'arrêté interministériel du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux ;
VU l'arrêté interministériel du 17 novembre 1958 réglementant la circulation aérienne des hélicoptères ;
VU l'annexe au règlement d'exécution (UE) n°923/2012 modifié, établissant les règles de l'air communes et des dispositions opérationnelles relatives aux services et procédures de la navigation aérienne (SERA) et notamment son paragraphe 5005-f-1 ;
VU l'arrêté du 11 décembre 2014 modifié, relatif à la mise en œuvre du règlement d'exécution (UE) n°923/2012 et notamment son paragraphe FRA.3105 ;
VU l'arrêté préfectoral du 27 avril 1988 fixant les conditions dans lesquelles sont délivrées les dérogations aux règles de survol ;
VU l'arrêté préfectoral n° RAA-63-2020-08-24-038 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur BAGDIAN Pascal, sous-préfet de l'arrondissement d'Issoire ;
VU la demande présentée le 12 janvier 2021, par la société CLASSIC WINGS GMBH visant à obtenir une dérogation de survol en vue de réaliser des opérations de relevés Lidar sur le département du Puy-de-Dôme du 28 janvier 2021 au 26 janvier 2022 inclus ;
VU l'avis favorable du directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est ;
VU l'avis favorable du directeur zonal de la police aux frontières Sud-Est, brigade de police aéronautique de Lyon ;
SUR proposition de Monsieur le Sous-préfet d'Issoire

ARRÊTE

Article 1^{er} :

En dérogation aux dispositions des articles 1 et 3 de l'arrêté interministériel du 10 octobre 1957 susvisé et dans les conditions fixées par les articles 6 à 13 de l'arrêté préfectoral susvisé, la société CLASSIC WINGS GMBH, basée rue Flughafen-Ring – 47652 WEEZE (Allemagne), est autorisée à survoler le département du Puy-de-Dôme en vue de réaliser des relevés Lidar sur le département du Puy-de-Dôme du **28 janvier 2021 au 26 janvier 2022 inclus**.

Les survols du Parc naturel Régional des Volcans d'Auvergne, du Parc naturel régional du Livradois Forez et des Réserves Naturelles sont soumis à des dispositions spécifiques distinctes du présent arrêté.

1/3

Article 2 : Opérations

L'exploitant doit procéder aux opérations précitées conformément à l'ensemble des exigences techniques et opérationnelles applicables du règlement (UE) n° 965/2012 modifié déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables aux opérations aériennes

Article 3 : Régime de Vol et conditions météorologiques

Les opérations seront conduites selon les règles de mise en œuvre du point FRA.SERA.5001 de l'arrêté du 11 décembre 2014 modifié relatif à la mise en œuvre du règlement (UE) n° 923/2012.

Article 4 : Hauteurs de vol et distances

En **VFR de jour**, la hauteur minimale de vol au-dessus du sol est fixée à :

- 300 m au-dessus des agglomérations de largeur moyenne inférieure à 1 200 m ou rassemblement de moins de 10000 personnes ou établissement « seuil haut »
- 400 m au-dessus des agglomérations de largeur moyenne comprise entre 1200 m et 3600 m ou rassemblement de 10000 à 100000 personnes
- 500 m au-dessus des agglomérations de largeur moyenne supérieure à 3600 m ou rassemblement de plus de 100000 personnes

Ces réductions de hauteur ne sont pas valables pour :

- le survol des plages et de la bande littorale maritime de 300 m mesurée à partir de la limite des eaux (lorsqu'il y a lieu de considérer ces emplacements comme des rassemblements de personnes) ;
- le survol d'hôpitaux, de centres de repos ou de tout autre établissement ou exploitation portant une marque distinctive d'interdiction de survol à basse altitude ;
- le survol d'établissements pénitentiaires.

Conformément au point SERA 3105 du règlement (UE) n° 923/2012 modifié précité, la hauteur de vol est suffisante pour permettre, en cas d'urgence, d'atterrir sans mettre indûment en danger les personnes ou les biens à la surface.

La hauteur de vol est telle que l'atterrissage soit toujours possible, même en cas de panne moteur, en dehors des agglomérations ou sur un aérodrome public.

Article 5 : Pilotes

Les pilotes doivent disposer de licences professionnelles conformes au règlement AIRCREW avec un certificat médical de classe 1.

Article 6 : Navigabilité

- Les aéronefs utilisés sont titulaires d'un Certificat de Navigabilité valide ;
- Les modifications éventuelles de l'appareil dues au type de l'opération spécialisée devront avoir été approuvées par l'Agence Européenne pour la Sécurité Aérienne (AES) ou par l'Etat d'immatriculation de l'appareil ;

Article 7 : Conditions opérationnelles

- Les conditions d'exploitation dans la configuration spéciale dues à l'opération spécialisée doivent être inscrites dans le manuel de vol.
- La vitesse permettant des manœuvres doit avoir une marge suffisante par rapport à la vitesse de décrochage et les vitesses minimales de contrôle.

Article 8 : Divers

- Le pilote devra respecter le statut et les conditions de pénétration des différentes classes d'espaces aériens et zones réglementées, dangereuses et interdites.
- L'exploitant devra s'assurer que les trajectoires choisies ne mettent pas en cause la tranquillité et la sécurité publique, en l'occurrence, une précaution particulière sera apportée afin que soit évité le survol des établissements sensibles tel qu'hôpitaux, établissements pénitentiaires, etc.
- La présence à bord de toute personne n'ayant pas une fonction en relation avec le but du vol est notamment interdite lors des vols effectués dans le cadre d'une opération spécialisée. Les personnes qui sont admises à bord des appareils doivent avoir des fonctions en relation avec les opérations effectuées et ceci doit être clairement défini dans le manuel d'activité particulière ou le manuel d'exploitation (Task Specialist).

- L'information des riverains ainsi que l'évacuation de tout ou partie de la zone concernée pourront, dans certains cas exceptionnels de très basse altitude, être décidées par le préfet du département.

Article 9 : Avant chaque vol ou groupe de vols, l'exploitant ou ses pilotes devront impérativement aviser la Direction Zonale de la Police aux Frontières Sud-Est, Brigade aéronautique de LYON, **par téléphone au 04 72 84 96 16 en portant à sa connaissance tous les éléments du vol prévu concernant le pilote, la machine et la mission**, [les messages pourront être soit téléphonés, soit faxés ou laissés sur répondeur, soit transmis par courrier électronique : (dcpaf-bpa-lyon@interieur.gouv.fr).

Article 10 : Le non-respect de l'ensemble de ces obligations est susceptible d'entraîner la suspension de l'autorisation, sans préjudice des éventuelles conséquences pénales.

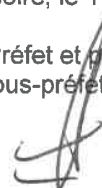
Article 11 : **Délais et voies de recours (art. R 421-1 à R. 421-7 du Code de Justice Administrative)** :

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision considérée. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre de l'Intérieur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Article 12 : Le Sous-préfet d'Issoire, le directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est, le directeur zonal de la police aux frontières Sud-Est, brigade de police aéronautique de Lyon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à la société IMAO et à la gendarmerie des Transports Aériens.

Fait à Issoire, le 1^{er} février 2021

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet d'Issoire,



Pascal BAGDIAN

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2021-01-25-003

AP portant autorisation survol à basse Altitude Sté IMAO

ARRÊTÉ N°SPI-2021-002

RAA : 63-2021-01- -00...

**portant autorisation
de survol à basse altitude**

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques

- VU le code de l'Aviation Civile et notamment ses articles R 133-1, D 131-7 et 133-13 ;
VU l'arrêté interministériel du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux ;
VU l'arrêté interministériel du 17 novembre 1958 réglementant la circulation aérienne des hélicoptères ;
VU l'annexe au règlement d'exécution (UE) n°923/2012 modifié, établissant les règles de l'air communes et des dispositions opérationnelles relatives aux services et procédures de la navigation aérienne (SERA) et notamment son paragraphe 5005-f-1 ;
VU l'arrêté du 11 décembre 2014 modifié, relatif à la mise en œuvre du règlement d'exécution (UE) n°923/2012 et notamment son paragraphe FRA.3105 ;
VU l'arrêté préfectoral du 27 avril 1988 fixant les conditions dans lesquelles sont délivrées les dérogations aux règles de survol ;
VU l'arrêté préfectoral n° RAA-63-2020-08-24-038 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur BAGDIAN Pascal, sous-préfet de l'arrondissement d'Issoire ;
VU la demande présentée le 7 janvier 2021, par la société IMAO visant à obtenir une dérogation de survol en vue de réaliser des relevés photographiques en VFR de jour sur les communes de Clermont-Ferrand et Volvic du département du Puy-de-Dôme du 1^{er} février au 30 avril 2021 ;
VU l'avis favorable du directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est ;
VU l'avis favorable du directeur zonal de la police aux frontières Sud-Est, brigade de police aéronautique de Lyon ;
SUR proposition de Monsieur le Sous-préfet d'Issoire

ARRÊTE

Article 1^{er} :

En dérogation aux dispositions des articles 1 et 3 de l'arrêté interministériel du 10 octobre 1957 susvisé et dans les conditions fixées par les articles 6 à 13 de l'arrêté préfectoral susvisé, la société IMAO, basée 81 avenue de l'aéroport – 87100 LIMOGES, est autorisée à survoler les communes de Clermont-Ferrand et Volvic du département du Puy-de-Dôme pour effectuer des relevés photographiques en VFR de jour du **1^{er} février au 30 avril 2021 inclus**.

Les survols du Parc naturel Régional des Volcans d'Auvergne, du Parc naturel régional du Livradois Forez et des Réserves Naturelles sont soumis à des dispositions spécifiques distinctes du présent arrêté.

Article 2 : Opérations

L'exploitant doit procéder aux opérations précitées conformément à l'ensemble des exigences techniques et opérationnelles applicables du règlement (UE) n° 965/2012 modifié déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables aux opérations aériennes

Article 3 : Régime de Vol et conditions météorologiques

Les opérations seront conduites selon les règles de mise en œuvre du point FRA.SERA.5001 de l'arrêté du 11 décembre 2014 modifié relatif à la mise en œuvre du règlement (UE) n° 923/2012.

Article 4 : Hauteurs de vol et distances

En VFR de jour, pour les aéronefs multimoteurs, la hauteur minimale de vol au-dessus du sol est fixée à : 200 m. Ces réductions de hauteur ne sont pas valables pour :

- le survol des plages et de la bande littorale maritime de 300 m mesurée à partir de la limite des eaux (lorsqu'il y a lieu de considérer ces emplacements comme des rassemblements de personnes) ;
- le survol d'hôpitaux, de centres de repos ou de tout autre établissement ou exploitation portant une marque distinctive d'interdiction de survol à basse altitude ;
- le survol d'établissements pénitentiaires.

Conformément au point SERA 3105 du règlement (UE) n° 923/2012 modifié précité, la hauteur de vol est suffisante pour permettre, en cas d'urgence, d'atterrir sans mettre indûment en danger les personnes ou les biens à la surface.

La hauteur de vol est telle que l'atterrissage soit toujours possible, même en cas de panne moteur, en dehors des agglomérations ou sur un aérodrome public.

Article 5 : Pilotes

Les pilotes doivent disposer de licences professionnelles conformes au règlement AIRCREW avec un certificat médical de classe 1.

Article 6 : Navigabilité

Les aéronefs utilisés sont titulaires d'un Certificat de Navigabilité valide ;

Les modifications éventuelles de l'appareil dues au type de l'opération spécialisée devront avoir été approuvées par l'Agence Européenne pour la Sécurité Aérienne (AESA) ou par l'Etat d'immatriculation de l'appareil ;

Article 7 : Conditions opérationnelles

Les conditions d'exploitation dans la configuration spéciale dues à l'opération spécialisée doivent être inscrites dans le manuel de vol.

La vitesse permettant des manœuvres doit avoir une marge suffisante par rapport à la vitesse de décrochage et les vitesses minimales de contrôle.

Article 8 : Divers

Le pilote devra respecter le statut et les conditions de pénétration des différentes classes d'espaces aériens et zones réglementées, dangereuses et interdites.

L'exploitant devra s'assurer que les trajectoires choisies ne mettent pas en cause la tranquillité et la sécurité publique, en l'occurrence, une précaution particulière sera apportée afin que soit évité le survol des établissements sensibles tel qu'hôpitaux, établissements pénitentiaires, etc.

La présence à bord de toute personne n'ayant pas une fonction en relation avec le but du vol est notamment interdite lors des vols effectués dans le cadre d'une opération spécialisée. Les personnes qui sont admises à bord des appareils doivent avoir des fonctions en relation avec les opérations effectuées et ceci doit être clairement défini dans le manuel d'activité particulière ou le manuel d'exploitation (Task Specialist).

L'information des riverains ainsi que l'évacuation de tout ou partie de la zone concernée pourront, dans certains cas exceptionnels de très basse altitude, être décidées par le préfet du département.

Article 9 : Avant chaque vol ou groupe de vols, l'exploitant ou ses pilotes devront impérativement aviser la Direction Zonale de la Police aux Frontières Sud-Est, Brigade aéronautique de LYON, **par téléphone au 04 72 84 96 16** en portant à sa connaissance tous les éléments du vol prévu concernant le pilote, la machine et la mission, [les messages pourront être soit téléphonés, soit faxés ou laissés sur répondeur, soit transmis par courrier électronique : (dcpaf-bpa-lyon@interieur.gouv.fr).

Article 10 : Le non-respect de l'ensemble de ces obligations est susceptible d'entraîner la suspension de l'autorisation, sans préjudice des éventuelles conséquences pénales.

Article 11 : **Délais et voies de recours (art. R 421-1 à R. 421-7 du Code de Justice Administrative) :**

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision considérée. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre de l'Intérieur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Article 12 : Le Sous-préfet d'Issoire, le directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est, le directeur zonal de la police aux frontières Sud-Est, brigade de police aéronautique de Lyon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à la société IMAO et à la gendarmerie des Transports Aériens.

Fait à Issoire, le 25 janvier 2021

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet d'Issoire,



Pascal BAGDIAN

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2021-01-29-005

Arrêté du 29 01 2021 autorisant la modification des statuts
du SIAREC (adresse et membres)



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

20210136

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau du Contrôle de Légalité
et de l'Intercommunalité**

ARRÊTÉ

- autorisant la modification de l'article 3 des statuts du « Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand » (SIAREC)

- mettant à jour la liste des collectivités membres du SIAREC

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-20 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Philippe CHOPIN, en qualité de Préfet du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 septembre 1975 modifié portant création du « SIAREC » ;

Vu l'arrêté Préfectoral n° 20202461 du 17 décembre 2020 autorisant l'adhésion de la commune de Trézioux au « Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand » (SIAREC) et l'extension du périmètre de la communauté de communes « Billom Communauté » au sein du « SIAREC » au territoire de 17 communes, pour la compétence « assainissement non collectif » à compter du 1er janvier 2021 ;

Vu la délibération du 11 septembre 2020 par laquelle l'organe délibérant du « SIAREC » sollicite la modification de l'article 3 de ses statuts (changement d'adresse) ;

Vu les délibérations des organes délibérants des communes de Billom (20/11/2020), Bouzel (06/11/2020), Espirat (24/11/2020), Fayet-le-Château (13/11/2020), Mauzun (28/10/2020), Montmorin (07/10/2020), Saint-Bonnet-lès-Allier (27/11/2020), Saint-Dier-d'Auvergne (07/11/2020), Saint-Jean-des-Ollières (20/11/2020), Vassel (20/11/2020) et Vertaizon (12/11/2020) se prononçant en faveur de ces demandes ;

Vu la délibération des organes délibérants de la communauté d'agglomération « Riom Limagne et Volcans » (12/11/2020) et de la métropole « Clermont Auvergne Métropole » (18/12/2020) se prononçant en faveur de cette demande ;

Considérant que la majorité qualifiée requise pour cette procédure, exprimée par l'accord de deux tiers au moins des organes délibérants des membres du syndicat représentant plus de la moitié de la population totale, ou la moitié au moins des organes délibérants des membres du syndicat représentant les deux tiers de la population, y compris les organes délibérants des membres du syndicat dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée, est atteinte ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des membres du syndicat ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les statuts du SIAREC sont modifiés de la façon suivante :

* à l'article 1, le nom des communes de Billom, Bouzel, Chas, Espirat, Fayet-le-Château, Mauzun, Montmorin, Neuville, Pérignat-sur-Allier, Saint-Dier-d'Auvergne, Saint-Jean-des-Ollières, Saint-Julien-de-Coppel, Vassel et celui de la communauté d'agglomération « Riom Limagne et Volcans » sont ajoutés ;

* à l'article 3, la phrase « Le siège du syndicat est fixé à Pont-du -Château » est remplacée par la phrase « Le siège du syndicat est fixé ZAC des Littes, Dallet, 63111 Mur-sur-Allier ».

Le reste sans changement.

Les statuts ainsi modifiés figurent en annexe au présent arrêté.

Article 2 – La Secrétaire générale de la Préfecture du Puy-de-Dôme et le Président du « Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand », sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **29 JAN. 2021**

Le Préfet,

Philippe CHOPIN

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

Annexe à l'arrêté préfectoral n°20210136 du 29/01/2021

Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Région Est de Clermont-Ferrand

S T A T U T S

BILLOM - BOUZEL - CHAS - CHAURIAT - ESPIRAT - FAYET LE CHATEAU
MAUZUN - MONTMORIN – MUR SUR ALLIER - NEUVILLE - PERIGNAT SUR ALLIER
SAINT BONNET LES ALLIER - SAINT DIER D'AUVERGNE
SAINT JEAN DES OLLIERES - SAINT JULIEN DE COPPEL – TREZIOUX
VASSEL – VERTAIZON
BILLOM COMMUNAUTE
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

*Statuts établis le 03 novembre 2008
Modifiés par délibération du 06 mars 2014
Modifiés par délibération du 08 septembre 2014
Modifiés par délibération du 29 juin 2017
Modifiés par délibération du 03 juillet 2019
Modifiés par délibération du 09 septembre 2020*

ARTICLE 1 – Constitution et dénomination du Syndicat

En application du livre 7 de la 5^{ème} partie du Code Général Des Collectivités Territoriales (CGCT) et du titre 1 du livre 2 du CGCT, il est formé un syndicat mixte fermé à la carte composée des communes et EPCI suivants :

Billom
Bouzel
Chas
Chauriat
Espirat
Fayet le Château
Mauzun
Montmorin
Mur sur Allier
Neuville
Péignat-sur-Allier
Saint Bonnet les Allier
Saint Dier d’Auvergne
Saint Jean des Ollières
Saint Julien de Coppel
Trézioux
Vassel
Vertaizon
Billom Communauté
Clermont Auvergne Métropole
Riom Limagne et Volcans

La dénomination de celui-ci est :

Syndicat Intercommunal d’Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand (SIAREC).

ARTICLE 2 – Objet du Syndicat

Le Syndicat exerce les compétences optionnelles suivantes :

2.1. : Assainissement collectif :

2.1.1. : La collecte

- l'étude et le diagnostic des réseaux d'assainissement de collecte des communes en vue d'un fonctionnement optimal des stations d'épuration,
- le contrôle des différents branchements aux réseaux communaux,
- l'étude, la réalisation, l'exploitation, l'entretien des réseaux d'assainissement de collecte y compris les raccordements,
- à l'occasion de la mise en place de réseaux séparatifs, le syndicat prendra en charge les travaux les réseaux d'eaux usées. La remise en état de la voirie sera assurée par les communes. La propriété et l'entretien de l'ouvrage existant reste à la commune.

2.1.2. : Le transport

- l'étude, la réalisation, l'exploitation et l'entretien des collecteurs de transport des eaux usées,
- le contrôle des différents branchements aux réseaux de transport.

2.1.3. : Le traitement

- l'étude, la construction et l'exploitation des stations de traitement.

La liste des membres du syndicat lui ayant transféré cette compétence à la date 1^{er} janvier 2021 figure en annexe aux présents statuts.

2.2 : Assainissement non collectif :

- le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif,
Éventuellement et après délibération du comité syndical la possibilité d'assurer les prestations d'entretien de ces systèmes,
- la réhabilitation des installations identifiées comme points noirs.

La liste des membres du syndicat lui ayant transféré cette compétence à la date du 1^{er} janvier 2021 figure en annexe aux présents statuts.

2.3. Habilitation :

En outre, dans le cadre de ses compétences, le Syndicat peut réaliser des prestations de service à caractère d'ingénierie, à titre accessoire pour des communes ou EPCI non adhérents au Syndicat.

ARTICLE 3 – Siège du Syndicat

Le siège du Syndicat est fixé Zac des Littes - Dallet – 63111 MUR SUR ALLIER.

ARTICLE 4 – Fonctionnement

Le Comité Syndical est composé de délégués élus par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou par l'organe délibérant de chaque EPCI.

4.1 : Composition du Comité Syndical

La représentation des communes ou des EPCI au sein du Comité Syndical est fixée ainsi qu'il suit :

Pour l'assainissement collectif :

- communes <1 000 habitants = 1 délégué avec une voix délibérative + un suppléant.
- communes de 1 000 à 5 000 habitants = 2 délégués avec une voix délibérative chacun.
- communes > 5 000 habitants = 4 délégués avec une voix délibérative chacun.
- EPCI <20 000 habitants (population totale des seules communes de cet EPCI desservies par le syndicat)= 8 délégués avec une voix délibérative chacun.
- EPCI ≥20 000 habitants (population totale des seules communes de cet EPCI desservies par le syndicat)= 12 délégués avec une voix délibérative chacun.

Pour l'assainissement non collectif :

- communes ≤1 000 habitants = 1 délégué avec une voix délibérative + un suppléant.
- communes >1 000 habitants = 2 délégués avec une voix délibérative chacun.
- EPCI <20 000 habitants (population totale des seules communes de cet EPCI desservies par le syndicat)= 2 délégués avec une voix délibérative chacun.
- EPCI ≥20 000 habitants (population totale des seules communes de cet EPCI desservies par le syndicat)= 4 délégués avec une voix délibérative chacun.

Les communes comptant un seul délégué, doivent prévoir un délégué suppléant, en cas d'indisponibilité du titulaire.

Le transfert au Syndicat de chacune des compétences optionnelles s'accompagne de la désignation par la commune ou par l'EPCI d'un nombre de délégués avec voix délibérative correspondant aux règles présentées ci-dessus.

La reprise au Syndicat de chacune des compétences optionnelles s'accompagne du retrait du Comité Syndical du nombre de délégués fixé aux règles présentées ci-dessus.

Conformément à l'article L5212-16 du CGCT, tous les délégués prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les membres du syndicat ; dans le cas contraire, ne prennent part au vote que les délégués représentant les membres du syndicat concernés par les affaires mises en délibération.

Pour les délibérations concernant les affaires présentant un intérêt commun, et dans le cas où un membre du syndicat ayant transféré les deux compétences assainissement collectif et assainissement non collectif, aurait désigné un (ou plusieurs) même délégué(s) pour le représenter au titre de chacune d'elles, ce(s) délégué(s) disposent chacun de deux voix délibérantes.

4.2 : Composition du Bureau Syndical

« Le Comité Syndical élit parmi ses membres, après chaque renouvellement des Conseils Municipaux, un Bureau composé d'un Président, d'un ou plusieurs vice-Présidents et membres du Bureau, définis selon les dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui des membres du Comité Syndical. »

4.3 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur en forme de délibération du Comité Syndical fixe, conformément aux articles 31 et 36 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, transposée à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dispositions relatives au fonctionnement du Comité, du Bureau et des Commissions qui ne seraient pas déterminées par les lois et règlements.

ARTICLE 5 –**5.1 : Transfert de compétence optionnelle****5.1.1**

Le transfert de compétence par des communes ou EPCI extérieurs au syndicat constitue une adhésion au syndicat et s'effectue en application de l'article L5211-18 du CGCT

5.1.2

Les membres du syndicat au titre d'une compétence optionnelle peuvent lui transférer la seconde par délibération et dans les conditions suivantes :

Le transfert prend effet le premier jour de l'année civile suivant la date à laquelle la délibération du Conseil Municipal ou des organes délibérants des EPCI est devenue exécutoire. La délibération portant transfert d'une compétence optionnelle est notifiée par le Maire ou le président de l'EPCI au Président du Syndicat qui en informe le Maire et le président de chacune des communes et EPCI membres. La nouvelle répartition des voix ou des sièges au Comité Syndical résultant de ce transfert est déterminée ainsi qu'il est indiqué à l'article 4-1. Les autres modalités de transfert non prévues aux présents statuts seront fixées par le Comité Syndical.

5.2 : Reprise de compétence optionnelle**5.2.1**

La reprise par un membre du syndicat de la totalité des compétences qu'il lui a transférées (c'est-à-dire une ou deux compétences optionnelles selon lesdits membres) s'analyse comme un retrait du syndicat et s'effectue en application de l'article L5211-19 du CGCT.

5.2.2

Chaque compétence optionnelle peut être reprise au syndicat par chaque commune membre et par chaque EPCI membre après une durée de 20 ans avec l'accord du conseil syndical qui se prononce à la majorité qualifiée des 2/3 de ses membres. La reprise prend effet le premier jour de l'année civile suivant la date à laquelle la délibération du Conseil syndical est devenue exécutoire. La délibération du conseil syndical est notifiée par le Président du syndicat aux maires des communes et aux présidents des EPCI membres du syndicat.

Les modalités de reprise de la compétence s'effectuent dans le respect des dispositions de l'article L5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 6 –

Le Syndicat est institué pour une durée illimitée.

ARTICLE 7 –

La modification des statuts interviendra conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 8 –

L'adhésion du Syndicat à un autre organisme de coopération s'effectuera dans les conditions prévues à l'article L.5212.32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 9 – Budget Comptabilité

Conformément aux articles L. 2224-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget se compose d'un budget principal pour le service public d'assainissement et d'un budget annexe pour le service public d'assainissement non collectif.

*** Dépenses du Syndicat**

Les communes s'engagent à consacrer les ressources suffisantes aux œuvres et aux services d'intérêt intercommunal.

Le budget du Syndicat pourvoit aux dépenses de création et d'entretien des établissements et services pour lesquels le Syndicat est constitué à savoir :

- dépenses d'investissement,
- frais d'études,
- salaires et émoluments du personnel,
- dépenses d'exploitation, d'entretien et renouvellement des ouvrages,
- frais de bureau et d'exploitation,
- impôts, redevances et taxes.

*** Le syndicat pourvoit aux dépenses prévues à l'article 9 par l'émission des recettes suivantes :**

a) pour l'assainissement collectif :

1. du produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés,
2. des droits de branchements sur l'ensemble des réseaux d'assainissement, réglée par les particuliers,
3. de la récupération de la T.V.A.,
4. du produit des emprunts,
5. des revenus des biens du Syndicat,
6. des sommes reçues en échange des services rendus,
7. des subventions,
8. des produits des dons et legs.
9. de l'abondement des communes nécessaires à l'équilibre financier de cette activité dans les limites prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales,

10. en aucune manière, les redevances d'assainissement ne peuvent être utilisées pour couvrir des dépenses relatives à la collecte et au traitement des eaux pluviales. Dans l'hypothèse où le service de l'assainissement apporterait son concours à la gestion des réseaux d'eaux pluviales, ces frais seront couverts par des contributions communales.

b) Pour l'assainissement non collectif:

1. des redevances d'assainissement non collectif, dont le mode de recouvrement sera précisé par délibération du comité syndical,
2. de la récupération de la T.V.A.,
3. des subventions,
4. des produits des emprunts.

ARTICLE 10 - Information

Le Syndicat adresse chaque année aux communes, une copie :

- du budget,
- des comptes du syndicat,
- du rapport sur le prix et la qualité du service public prévu à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- du rapport annuel du service public de l'assainissement non collectif précisant les installations visitées et l'état de celles-ci,
- de l'état d'avancement des travaux réalisés.

ARTICLE 11 : Divers.

Les clauses de droit et les conditions de fonctionnement qui ne sont pas rappelées dans les présents statuts seront réglées d'après les textes du Code Général des Collectivités Territoriales.

ANNEXE A L'ARTICLE 2 DES STATUTS
(Situation au 1^{er} janvier 2021)

Compétence Assainissement Collectif	Compétence Assainissement Non Collectif
Billom	-
Bouzel	-
Chas	-
Chauriat	-
Espirat	-
Fayet le château	-
Mauzun	-
Montmorin	-
Mur sur Allier	-
Neuville	-
Pérignat-es-Allier	-
Saint Bonnet les Allier	-
Saint Dier d'Auvergne	-
Saint Jean des Ollières	-
Saint Julien de Coppel	-
Trézioux	-
Vassel	-
Vertaizon	-
-	Billom Communauté
-	Clermont Auvergne Métropole
-	Riom Limagne et Volcans

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2021-01-27-004

Arrêté modificatif médailles du travail janvier 2021

Arrêté modificatif médailles du travail janvier 2021



Clermont-Ferrand, le 27 janvier 2021

ARRÊTÉ MODIFICATIF

Modifiant l'arrêté n°20202387 du 7 décembre 2020
portant attribution de la médaille d'honneur du Travail

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2021

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

ARRÊTE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Madame ABUIN Isaura**
A S H, AGESSA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur ALIX Sylvain**
conseiller CSP, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à DURTOL
- **Madame ALLARD Ginette**
A S H, AGESSA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ALLIER Philippe**
acheteur, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CHADELEUF
- **Monsieur ALLOMBERT Christian**
chef d'équipe, Eiffage Energie Systèmes IT LA, RIOM.
demeurant à BLANZAT
- **Madame ANDRIEUX Delphine**
chargée assistance réseau, BANQUE POPULAIRE AURA, LYON.
demeurant à RIOM

1/95

- **Monsieur ANGLARD Christophe**
conducteur matériel de collecte, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur ANTONIO Lionel**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BRENAT
- **Monsieur APERCE Richard**
informaticien, POLE SANTE REPUBLIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Madame ARFEUIL Christel**
gestionnaire relations laboratoires, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES,
COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CHAPPES
- **Madame ARNAUD Christelle**
employée, MEDIAPOST, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à VERTAIZON
- **Monsieur ARNAUD David**
avocat, FIDAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame ARNAUD Laëtitia**
assistante clientèle, COOPER SECURITE SAS gpe EATON, RIOM.
demeurant à CHAPPES
- **Monsieur AROUSSE Abdelmalek**
électro mécanicien, SAIPOL, LEZOUX.
demeurant à THIERS
- **Monsieur ASTIER Christophe**
opérateur fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Monsieur ATTOME Sébastien**
assistant qualité, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur AUBOIRON Gaëtan**
compagnon de maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BEAUREGARD-L'EVEQUE
- **Monsieur AUXOIS Sébastien**
chef de projet, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame AUZEAU Rachel**
médecin, ASSOCIATION LES SAPINS, CEYRAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur AUZEAU Sébastien**
compagnon maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ESPIRAT
- **Monsieur BACHILLER Philippe**
chauffeur magasinier, OCP REPARTION CI-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VERRIERES
- **Monsieur BADIOU Thierry**
aiguilleur route, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à SAINT-MYON
- **Madame BADUEL Isabelle**
secrétaire technique, FIDAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NEBOUZAT
- **Monsieur BAGILET Pascal**
pompier industriel, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur BAPTISTA Manuel**
responsable point de vente, FRANS BONHOMME, JOUÉ-LÈS-TOURS.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Monsieur BARNACHON Martial**
chef de projet, ESC CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BAROUX David**
responsable comptable, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame BARRAUD Sandrine**
chargée de facturation, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-
D'AUVERGNE.
demeurant à JOZE
- **Monsieur BARRAUD Thierry**
assistant méthode, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à THIERS
- **Monsieur BARRERA Cédric**
responsable secteur, SLICOM TECHNOLOGIES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BARRETO Sylvie**
conseillère commerciale, AUCHAN AUBIERE, AUBIERE.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur BARRIEUX Patrice**
agent d'atelier polyvalent, SMURFIT KAPPA Dore Emballage, LA CHAPELLE-AGNON.
demeurant à AMBERT
- **Madame BARROIS Magalie**
opératrice, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à PESCHADOIRES

- **Madame BASSINET Valérie**
ouvrière cuir, SOFAMA, ESPINASSE-VOZELLE.
demeurant à SAINT-PRIEST-BRAMEFANT
- **Monsieur BATISSON Ludovic**
chauffeur livreur, STE ELEVAGE ET DISTRIBUTION, ISSERTEAUX.
demeurant à FAYET-LE-CHATEAU
- **Monsieur BAYSSAC Didier**
A S H, AGESSA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BEAL Karine**
gestionnaire contrat DSI, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à AULHAT FLAT
- **Madame BEAUBOUCHER Florence**
aide soignante, MUTUALITE FRANCAISE LOIRE-HAUTE LOIRE-PUY DE DOME, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame BEAUGER Isabelle**
technicienne de laboratoire, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à PLAUZAT
- **Madame BEAUJEARD Anne**
conseillère clientèle, MAAF ASSURANCES SA, CHAURAY.
demeurant à CHATEAUNEUF-LES-BAINS
- **Monsieur BECICHERI Cristian**
chauffeur de balayeuse, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame BELIN Evelyne**
secrétaire médicale, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NOHANENT
- **Madame BELOT Maryline**
infirmière, Hôpital Privé La Châtaigneraie, BEAUMONT.
demeurant à SAINT-YVOINE
- **Monsieur BENAUD Gilles**
ingénieur conception, ATOS INTEGRATION CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur BEN TAIBI Mehdi**
compagnon professionnel, SNEI, LEMPDES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BENZONI Jean-Marc**
équipier de collecte, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame BERNARDINO Sabrina**
secrétaire médicale, AIST 63, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAVAROUX
- **Madame BERNIGAUD Marie-José**
auxiliaire de vie sociale, ASS DES VIEUX TRAVAILLEURS, THIERS.
demeurant à PESCHADOIRES
- **Monsieur BERODIAS André**
chef de chantier, COLAS RAA ag Pardines, PARDINES.
demeurant à MONTAIGUT-LE-BLANC
- **Madame BERTHON Sylvie**
A S H, MAISON DE RETRAITE DE LA MISERICORDE, BILLOM.
demeurant à BILLOM
- **Monsieur BESSON Christophe**
responsable contrôle, REXIAA, ISSOIRE.
demeurant à LE BREUIL-SUR-COUZE
- **Monsieur BESSON Patrick**
agent atelier découpe, REXIAA, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame BIDAUD Chrystelle**
ouvrière, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Madame BIEHLER Stéphanie**
manager de proximité, MAAF ASSURANCES SA, CHAURAY.
demeurant à MIREFLEURS
- **Madame BIONNER PRUGNE Brigitte**
avocate, FIDAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur BISCARRAT Eric**
opérateur fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PARENT
- **Monsieur BLADET Joachim**
agent carburant, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur BLANC David**
conducteur animateur, SMURFIT KAPPA Dore Emballage, LA CHAPELLE-AGNON.
demeurant à AUZELLES
- **Monsieur BLANCHER Nicolas**
conducteur d'engins, COLAS RAA ag Pardines, PARDINES.
demeurant à SINGLES
- **Monsieur BLANCHET Géraldine**
responsable télévente, POMONA, GERZAT.
demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER

- **Madame BOIBIEN Suzel**
responsable de secteur, CDC HABITAT SOCIAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à JOZERAND
- **Monsieur BOICHON Emmanuel**
directeur recherche et développement, LESAGE DEVELOPPEMENT, MULHOUSE.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur BOISSERY Loic**
employé bancaire, BANQUE POPULAIRE AURA, LYON.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur BOISSIER Cédric**
ouvrier routier, COLAS RAA ag GERZAT, GERZAT.
demeurant à CHAPDES-BEAUFORT
- **Monsieur BONAMY Franck**
responsable de projets, Aubert & Duval, AUBIERE.
demeurant à MENETROL
- **Monsieur BONNET Grégory**
employé logistique, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame BONNET Marie-Claire**
secrétaire médicale, CIMROR SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BONNEVILLE Daniel**
technicien MAS, CHATEL CASINO, CHATEL GUYON.
demeurant à ARTONNE
- **Monsieur BONY Christophe**
chargé de gestion, ASSEMBLIA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CENDRE
- **Madame BOUBON Susan**
coordinatrice de groupe, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BEAULIEU
- **Monsieur BOUCHER Christophe**
monteur régleur, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Monsieur BOUKERAA Karim**
employé, ONET SERVICES, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BOUKERCHE Laëtitia**
employée commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BOUQUET Florence**
responsable facturation laboratoire, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES,
COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à AUBIERE

- **Monsieur BOURGNE Olivier**
opérateur fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur BOUSQUET Frédéric**
technicien méthode, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à MEZEL
- **Monsieur BOUVELOT Thierry**
employé logistique, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BOYER Stéphane**
ordonnanceur, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Monsieur BOY Jérôme**
fraiseur, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à ORBEIL
- **Madame BRAUD Fabienne**
employée bancaire, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Monsieur BRAZI Kamel**
responsable qualité, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à PARENT
- **Madame BRENAS Laure**
dirigeante d'entreprise, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-
D'AUVERGNE.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur BRESSAT Patrice**
compagnon maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à MIREFLEURS
- **Monsieur BREUIL Cyril**
responsable commercial, MAAF ASSURANCES SA, CHAURAY.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur BROCHE Renaud**
technicien, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BRUNEL Christophe**
opérateur SMC, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à AIX-LA-FAYETTE
- **Monsieur BUISSON David**
technicien qualité, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-BABEL

- **Madame CAILLE Carole**
conducteur embouteillage, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur CAILLOT Christophe**
employé logistique, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CAMPAGNIE Rachel**
aide soignante, AGESSA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur CARLET Hélène**
télévendeuse, TOUPARGEL, CIVRIEUX-D'AZERGUES.
demeurant à SAINT-AMANT-TALLENDE
- **Madame CARTALADE Cécile**
chargée d'études, BPIFRANCE FINANCEMENT, MAISONS-ALFORT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CASES Corinne**
hôtesse de caisse, AUCHAN AUBIERE, AUBIERE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur CEDARO Philippe**
cuisinier, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
demeurant à SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
- **Madame CERVANTES Pascale**
CADS, MGEN Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur CHABRILLAT Nicolas**
ouvrier, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à LES PRADEAUX
- **Monsieur CHADUC Philippe**
chauffeur livreur, STE ELEVAGE ET DISTRIBUTION, ISSERTEAUX.
demeurant à ISSERTEAUX
- **Monsieur CHAFFA Mohamed**
tourneur, SLICOM TECHNOLOGIES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CHAILLON Christophe**
électrotechnicien, SUEZ EAU FRANCE ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur CHAMBARON Romain**
chauffeur magasinier, OCP REPARTION CI-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AURIERES
- **Monsieur CHAMBON Philippe**
technicien gestion douanes, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Monsieur CHANET Fabrice**
menuisier aluminium, AUVERGNE ALU, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur CHAPUT Franck**
technicien qualité, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Monsieur CHARTREUX David**
technicien maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BANSAT
- **Madame CHARVET Candice**
responsable adjointe, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Madame CHASSAING Karine**
infirmière, Hôpital Privé La Châtaigneraie, BEAUMONT.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur CHASSOT Guillaume**
inspecteur du recouvrement, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PASLIERES
- **Monsieur CHASSOT Philippe**
conducteur matériel de collecte, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à GIMEAUX
- **Monsieur CHAUSSADE Pascal**
responsable production, AQUAMARK, LAQUEUILLE.
demeurant à NEBOUZAT
- **Monsieur CHAZAL Sébastien**
responsable commercial, CREDIT MUTUEL DU MASSIF CENTRAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur CHEBLI Aïssa**
maçon, COLAS RAA ag LEMPDES, LEMPDES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CHEVALIER Katia**
ouvrière, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Madame CHEVALIER Murielle**
serveuse, LES OPALINES CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur CHOUAF Nacer**
chef de groupe, ONET LOGISTIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CICEK CICEK**
ouvrier, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à LA MONNERIE-LE-MONTEL

- **Madame CIESLAK Maryline**
aide soignante, POLE SANTE REPUBLIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CLAISSE Bertrand**
technicien métallurgiste, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame CLUZEL Delphine**
ingénieur validation, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à AUZELLES
- **Monsieur CLUZEL Franck**
agent ess incendie, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VERNET-LA-VARENNE
- **Madame COCHET Laëtitia**
technicienne de laboratoire, BIODOMES-Unilabs, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ENNEZAT
- **Monsieur COLAS Guillaume**
responsable scientifique régional, IPSEN PHARMA, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à MOZAC
- **Monsieur COMBEAUD Pascal**
chef de projet technique, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Madame COMBES Viviane**
responsable comptable, WICHARD, THIERS.
demeurant à RIOM
- **Monsieur COMERE Vincent**
employé logistique, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur CONTAMINE Sébastien**
directeur, DEVELOP URBAIN HARMONIEUX MAITRISE ENERG, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MUR SUR ALLIER
- **Madame CONVERTINI Caroline**
agent comptable, Eiffage Energie Systèmes INFRA LA, RIOM.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CORDOBA Karine**
responsable administratif et financier, DIETAL SA, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Monsieur COSTE Michel**
agent bancaire, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur COSTE Yannick**
conducteur d'engins, TP LYAUDET, SAINT-JULIEN-PUY-LAVÈZE.
demeurant à TREMOUILLE-SAINT-LOUP

10/95

- **Monsieur COUBEILS Christophe**
employé de banque, CREDIT MUTUEL DU MASSIF CENTRAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur COUCHARD Fabien**
agent de maîtrise, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à SAINT-SATURNIN
- **Monsieur COUDERT Frédéric**
responsable technique, ACIERS COSTE, THIERS.
demeurant à BULHON
- **Monsieur COUDERT Patrick**
spécialiste process siroperie, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à BLANZAT
- **Monsieur CREPET Arnaud**
compagnon de maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Madame CREVEAU Marlène**
assistante technique, AIST 63, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-MYON
- **Madame CROIZET Rachel**
ouvrière, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Monsieur CROUZILLAT Stéphane**
compagnon de maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VICHEL
- **Madame CUBIZOLLE Claire**
secrétaire médicale, AIST 63, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MARSAT
- **Monsieur CUZOL Benoît**
chef de chantier, COLAS RAA ag LEMPDES, LEMPDES.
demeurant à VINZELLES
- **Monsieur DA CUNHA Fernando**
chef d'équipe, DUMEZ AUVERGNE, AUBIÈRE.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur DALMASSO David**
aide soignant, Hôpital Privé La Châtaigneraie, BEAUMONT.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur DANGEVILLE Didier**
mécanicien monteur, SLICOM TECHNOLOGIES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VARENNES-SUR-MORGE
- **Monsieur DANNA Hervé**
technicien logistique, CLESSE Industrie SAS, COURNON-D'Auvergne.
demeurant à ORCET

- **Monsieur DANTAS DA SILVA José Antonio**
manutentionnaire, ONET LOGISTIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur DA SILVA Pierre**
plongeur, AIGOS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame DATURI Annie**
secrétaire de direction, SYND DES PHARMACIENS DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MENETROL
- **Monsieur DAVAUD Rodolphe**
monteur régleur, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame DAVID Eliane**
agent de prototype, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SAINTE-FLORINE.
demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES
- **Monsieur DAY Christophe**
directeur d'agence, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à CHANONAT
- **Madame DE FELICE Catherine**
employée, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame DEGIRONDE Nadine**
conseillère maintien, ADIS CAP EMPLOI, CHAMALIERES.
demeurant à CURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur DELAHAYE Frédéric**
technicien maintenance, ENDRESS + HAUSER, HUNINGUE.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur DELAIGUE Alexandre**
agent de maintenance, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à VODABLE
- **Madame DELAIRE Marie-Claude**
agent des services logistiques, MUTUALITE FRANCAISE LOIRE-HAUTE LOIRE-PUY DE DOME, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à THIERS
- **Madame DELANNES Stéphanie**
journaliste, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame DELAVAL Nathalie**
gestionnaire réclamations, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, CURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM

- **Monsieur DELSENY Xavier**
technicien, CHATEL CASINO, CHATEL GUYON.
demeurant à ARTONNE
- **Monsieur DE MACEDO Michel**
employé, ONET SERVICES CS, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à DURTOL
- **Madame DEN BOER Belinda**
chefe de cabine, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur DE OLIVEIRA Christophe**
employé logistique, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à BLANZAT
- **Madame DESMAIZIERES Myriam**
responsable clientèle privée, BANQUE CHALUS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur DESTHIANGE Sébastien**
opérateur fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LE BREUIL-SUR-COUZE
- **Madame DESVILLES Caroline**
salariée, GMF - COVEA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur DEVIN Jean-Pierre**
animateur qualité terrain, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à NESCHERS
- **Monsieur DISSARD Jérôme**
inspecteur assurance, METLIFE, La Défense.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur DO COUTO Antonio**
chef d'équipe, SERANGE, LACHASSAGNE.
demeurant à SAINT-OURS
- **Monsieur DOGAN Metin**
ouvrier, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur DOMERGUE Jean**
technicien bureau d'étude, HITACHI RAILS STS, RIOM.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VIEILLES
- **Madame DOMERGUE Ludivine**
ingénieure bureau d'étude, HITACHI RAILS STS, RIOM.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VIEILLES
- **Madame DOUARRE Laëtitia**
secrétaire commerciale, GLASSOLUTIONS Sud-Est, CEBAZAT.
demeurant à MALINTRAT

- **Monsieur DOVIDIO Jean-Yves**
technicien de maintenance, E2S, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur DROCOURT Olivier**
manager commerce, AUCHAN AUBIERE, AUBIERE.
demeurant à CHAURIAT
- **Madame DROUIN Anne**
infirmière, AIST 63, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM
- **Monsieur DROUIN Pascal**
ingénieur système terrain, BIOMERIEUX SA, CRAPONNE.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM
- **Madame DUARTE Anna Maria**
vendeuse, SAS JULES, ROUBAIX.
demeurant à PARENT
- **Madame DUBILLON Karine**
directrice d'agence, MAAF ASSURANCES SA, CHAURAY.
demeurant à ORLEAT
- **Monsieur DUBOISSET Etienne**
responsable commercial, ESC CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur DUCAT Didier**
assistant HSE, UNIFRAX FRANCE, AMBERT.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Monsieur DUCHER Pierre**
conducteur de travaux, COLAS RAA ag GERZAT, GERZAT.
demeurant à LAPS
- **Monsieur DUCLAUX Patrick**
dessinateur projeteur, INGEROP Conseil & Ingénierie, CEBAZAT.
demeurant à MARTRES-SUR-MORGE
- **Madame DUCLOUX Mathilde**
directrice, CREDIT MUTUEL DU MASSIF CENTRAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur DUCROS David**
agent de passage, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à RIOM
- **Monsieur DUDOGNON Lionel**
chargé d'affaires entreprises, BPCE FACTOR, PARIS.
demeurant à MARTRES-SUR-MORGE
- **Monsieur DUFFAUD Olivier**
responsable maintenance, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à FLAT

- **Monsieur DUMET Christophe**
technicien assurance qualité, COOPER SECURITE SAS gpe EATON, RIOM.
demeurant à SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT
- **Monsieur DURANTE Ludovic**
agent de piste, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Madame DUTHEIL Christelle**
gestionnaire formation, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VIEILLES
- **Monsieur DUVERGER Franck**
convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur EBERL Franck**
responsable R&D produits laminage, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur EL-BAKKOUCHI Anouar**
directeur départemental, BANQUE DE FRANCE, MENDE.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Monsieur EL KAZZAOUI Mohamed**
agent de maîtrise, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à NERONDE-SUR-DORE
- **Madame EMORINE Marguerite**
analyste, BANQUE CHALUS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur EBELIN Sébastien**
opérateur fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAUXILLANGES
- **Monsieur ETCHEVERZE Nicolas**
opérateur fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PLAUZAT
- **Madame ETHEVE Chrystelle**
ouvrière spécialisée, DIETAL SA, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à POUZOL
- **Monsieur EYMARD Alexandre**
compagnon maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à TALLENDE
- **Madame EYMARON Marie-José**
trieuse, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur FABRE Romuald**
agent de recettes, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE

- **Madame FAFOURNIOUX Agnès**
préparatrice de commandes, OCP REPARTION CI-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à JOZE
- **Monsieur FALGOUX Fabien**
agent de maintenance, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à SAUXILLANGES
- **Madame FAURE Nathalie**
conseillère clientèle, LCL, VILLEJUIF.
demeurant à RIOM
- **Madame FAURE Stéphanie**
responsable compta clients labo, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES,
COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à GELLES
- **Monsieur FAVIER Julien**
conducteur d'engins, COLAS RAA MONTEIL TP, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à YOUNG
- **Monsieur FAVIER Maxime**
technicien automatisme, PI System Automation, ROMAGNAT.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL
- **Madame FERAL Céline**
secrétaire médicale, AIST 63, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAPPES
- **Madame FERNANDES MARTINS Karine**
aide soignante, Hôpital Privé La Châtaigneraie, BEAUMONT.
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Monsieur FERNANDES Patrick**
responsable d'affaires, Eiffage Energie Systèmes INFRA LA, RIOM.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM
- **Monsieur FERNANDES Victor**
chef d'équipe, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Madame FERNANDEZ Sandrine**
conseillère de vente, AUCHAN AUBIERE, AUBIERE.
demeurant à RIOM
- **Monsieur FEVRIER Jean-Marc**
chef d'équipe, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à DAVAYAT
- **Monsieur FONTFREYDE Mikaël**
responsable d'exploitation logistique, Auchan Retail Logistique, COURNON-
D'AUVERGNE.
demeurant à LA SAUVETAT

- **Madame FOUGEROUSE Fabienne**
valideur, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame FOURNET Stéphanie**
opératrice leader, DIETAL SA, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à CHAPDES-BEAUFORT
- **Monsieur FOURNIER Guillaume**
compagnon maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-BABEL
- **Madame FOURNIER Sophie**
responsable logistique, AGESEA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur FOURNIER Stéphane**
technicien de services, VEOLIA WATER STI, DÉCINES-CHARPIEU.
demeurant à LE CENDRE
- **Madame FOURVEL Séverine**
assistante commerciale, CREDIT MUTUEL DU MASSIF CENTRAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BILLOM
- **Monsieur FRAISSE Alain**
opérateur, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à PERRIER
- **Madame FRAISSE Béatrice**
gestionnaire conseil, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Madame FRANQUES Danièle**
employée de restauration, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur FRIQUOT Samuel**
conducteur travaux, RENON SAS, CHATEAUGAY.
demeurant à MARTRES-SUR-MORGE
- **Madame FROMENT Laura**
assistante commerciale, GLASSOLUTIONS Sud-Est, CEBAZAT.
demeurant à RIOM
- **Monsieur FUZET Gaëtan**
opérateur fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Monsieur GABY Alain**
chauffeur livreur, OCP REPARTION CI-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Monsieur GAILLARD Patrick**
technicien process, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ORBEIL

17/95

- **Madame GAILLOT Catherine**
assistante de direction, SUEZ EAU FRANCE ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame GALBRUN Véronique**
assistante de direction, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-
D'AUVERGNE.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur GANNE Patrice**
employé bancaire, SOCIETE GENERALE, NANTERRE Cédex 9.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur GARCIA Bruno**
directeur d'agence, ENGIE INEO RAA, CEBAZAT.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur GARCIA Pierre**
électricien, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur GARDE Jean-Pierre**
employé, TMS INTERNATIONAL FRANCE, GRANDE-SYNTHE.
demeurant à ESPINASSE
- **Monsieur GARIBALDI Vincent**
chef de projet, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à RIOM
- **Monsieur GATIGNOL Marc**
conducteur matériel de collecte, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CHAMPEIX
- **Madame GAUBERT Céline**
chargée de maîtrise d'ouvrage applicatif, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAURIAT
- **Madame GAUDEL Sabine**
responsable commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à MOZAC
- **Monsieur GAUDON Christophe**
employé logistique, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à LE CENDRE
- **Madame GAVAUDO Stéphanie**
réceptionniste hôtellerie, SOCIETE MONTFERRANDAISE D'HOTELLERIE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à LE CENDRE
- **Madame GAY Véronique**
employée bancaire, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE

- **Madame GENDRE Carole**
comptable, AGESSA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur GENEIX Michaël**
chef de cabine, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GERARD Lionel**
superviseur, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PERRIER
- **Monsieur GERGOIS Philippe**
technicien maintenance, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Monsieur GERMAIN William**
manager commerce, AUCHAN AUBIERE, AUBIERE.
demeurant à CURNON-D'Auvergne
- **Monsieur GERVAIS Julien**
spécialiste process, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à LUSSAT
- **Monsieur GIDON Serge**
technicien de maintenance biomédical, ALTHEA FRANCE, TASSIN-LA-DEMI-LUNE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame GILBERT Christelle**
technicienne gestion sous traitance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-YVOINE
- **Monsieur GILBERTE Cyril**
ouvrier en ESAT, ESAT du CCAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BLANZAT
- **Madame GINER Ingrid**
responsable de zone, REXIAA, ISSOIRE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Madame GIQUET Caroline**
conseillère, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Madame GIRARD Cristina**
auxiliaire de vie sociale, MUTUALITE FRANCAISE LOIRE-HAUTE LOIRE-PUY DE DOME,
SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à BLANZAT
- **Monsieur GIRARD Philippe**
adjoint responsable de cour, Etellin SAS BigMat, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BULHON
- **Monsieur GIRAUD Claude**
contremaître, Etellin SAS BigMat, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PUY-GUILLAUME

19/95

- **Madame GIRAUD Laëtitia**
opératrice de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à APCHAT
- **Madame GIRAUD Valérie**
contrôleur de gestion, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à EGLISENEUVE-PRES-BILLOM
- **Madame GIRON Angélique**
responsable RH, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à SAUXILLANGES
- **Madame GLESS Isabelle**
magasinière chauffeuse, OCP REPARTION CI-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BRENAT
- **Monsieur GOMINARD Sébastien**
agent de maîtrise, SOCIETE INDUSTRIELLE D'EQUIPEMENT DE LA LIMAGNE, LEMPDES
SUR ALLAGNON.
demeurant à SAUVAGNAT-SAINTE-MARTHE
- **Monsieur GOMOT Patrick**
directeur commercial, DESCOURS & CABAUD PROLIANS ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROYAT
- **Monsieur GONZALEZ Joël**
convoyeur de fonds, BRINK'S EVOLUTION, BEAUMONT.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame GOUGUET-FEUILLADE Sandrine**
dessinatrice projeteuse, INGEROP Conseil & Ingénierie, CEBAZAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GOURCEROL David**
chef de projet, BANQUE POPULAIRE AURA, LYON.
demeurant à LE CREST
- **Madame GOURCY Valérie**
experte législation, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CURNON-D'AUVERGNE
- **Madame GOUTTEFANGEAS Delphine**
responsable production et achats, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame GRAIL Martine**
hôtesse de caisse, AUCHAN SUPERMARCHE, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à BLANZAT
- **Madame GRANET Julie**
assistante, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, CURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CURNON-D'AUVERGNE

- **Monsieur GRELICHE David**
hôte de caisse principal, AUCHAN AUBIERE, AUBIERE.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Monsieur GRENIER Jean-Marc**
superviseur metal, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES
- **Madame GRENOUILLET Céline**
assistante, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GROUSSET Christophe**
régleur, DIETAL SA, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à DAVAYAT
- **Monsieur GROUSSET Ludovic**
opérateur fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BEAULIEU
- **Madame GUAMIS Sophie**
chargée de communication, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-ANDRE-LE-COQ
- **Monsieur GUERIGNEAU Pascal**
technicien bureau d'études, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à BULHON
- **Madame GUILLARD Isabelle**
correspondante juridique régionale, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Monsieur GUILLAUME Laurent**
coordonateur ordonnancement, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à ENVAL
- **Madame GUILLAUMIN-BARTHOUT Isabelle**
infirmière, AGESEA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à SAINT-SATURNIN
- **Monsieur GUILLAUMON David**
opérateur maintenance, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à SUGERES
- **Madame GUILLOUARD Stéphanie**
ouvrière spécialisée, Manufacture Bourbonnaise de Maroquinerie, BELLERIVE-SUR-ALLIER.
demeurant à RANDAN
- **Madame GUITTARD Patricia**
ouvrière, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à EGLISENEUVE-DES-LIARDS
- **Madame GUYARD Chantal**
chefe de cuisine, LES OPALINES CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES

- **Monsieur GUYON Bastien**
promoteur commercial, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES
- **Madame HABERMANN Fabienne**
A S H, ASSOCIATION LES SAPINS, CEYRAT.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Madame HAKEM Farida**
cadre commerciale, OCP REPARTITION, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à PESCHADOIRES
- **Madame HENNEQUIN Véronique**
employée de commerce, AUCHAN AUBIERE, AUBIERE.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur HENRIOT Mickaël**
opérateur, GEFCO FRANCE, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à RANDAN
- **Monsieur HENRIQUES David**
référent technique, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame HERAN GRENIER Sandrine**
chargée de communication, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-
D'AUVERGNE.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame HERMANT Corinne**
conseillère maintien, ADIS CAP EMPLOI, CHAMALIERES.
demeurant à LE CENDRE
- **Madame HERMILLE Cécile**
cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, NANTERRE Cédex 9.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur HERNANDEZ Damien**
adjoint responsable plan de transport, EUROTRANSPHARMA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame HEURTEUR Laurie**
auxiliaire puéricultrice, Hôpital Privé La Châtaigneraie, BEAUMONT.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur HINOJOSA Michel**
employé logistique, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur HURLIN Stéphane**
convoyeur de fonds, BRINK'S EVOLUTION, BEAUMONT.
demeurant à CHAMALIERES

- **Madame JABY Céline**
conducteur de ligne, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur JALLET Michel**
mécanicien ajusteur, SLICOM TECHNOLOGIES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Madame JEUNE Nathalie**
trieuse, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Madame JOUBERT Sandra**
assistante technique, AIST 63, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CUNLHAT
- **Monsieur JOUBERT Thomas**
ouvrier, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur JULLIARD Jérôme**
agent de maintenance, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Madame KACED Malika**
chargée de relation entreprise, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à OLBY
- **Monsieur KHENNOUS Mohamed**
brancardier, AGESSA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur LABORIE Olivier**
monteur assembleur, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Monsieur LABUSSIÈRE Jean-Marc**
responsable maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VODABLE
- **Madame LACHAUX Valérie**
agent de fabrication, Manufacture Bourbonnaise de Maroquinerie, BELLERIVE-SUR-
ALLIER.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame LACOUTIERE Frédérique**
chargée de communication, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à AUBIAT
- **Monsieur LACROIX Yann**
technicien administratif, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à ORCET
- **Monsieur LACRUCHE Christophe**
comptable client, COLAS RAA ag GERZAT, GERZAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

23/95

- **Monsieur LADVENU Cédric**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur LAFONT Thomas**
agent de sûreté et sécurité, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à OLLOIX
- **Monsieur LAGUET Julien**
chaudronnier, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LAMBERT Frédérique**
opératrice règleuse, DRADURA FRANCE, CUSSET.
demeurant à SAINT-PRIEST-BRAMEFANT
- **Monsieur LAMEGAL José**
agent atelier peinture, REXIAA, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur LAMOINE Florent**
directeur, SLICOM TECHNOLOGIES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame LANDRE Françoise**
infirmière, Hôpital Privé La Châtaigneraie, BEAUMONT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LANORE Nathalie**
assistante de direction, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à MOZAC
- **Madame LAPARRA Nathalie**
responsable adjointe, INSER'ADIS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LOUBEYRAT
- **Monsieur LAPIERRE Laurent**
responsable de centre de services, SUEZ RV OSIS SUD EST, VAULX-EN-VELIN.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame LARCHE Stéphanie**
secrétaire comptable, SOUVENIR CADEAU DISTRIBUTION, AUBIÈRE.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Monsieur LARIVIERE Frédéric**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LAMONTGIE
- **Monsieur LARUE Yoann**
technico-commercial, ADREA MUTUELLE, MOULINS.
demeurant à ORCET
- **Monsieur LASCAUX Stéphane**
superviseur, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à COUDES

24/95

- **Madame LASCOMBES Béatrice**
agent service contrôle, REXIAA, ISSOIRE.
demeurant à SAUVAGNAT-SAINTE-MARTHE
- **Monsieur LASSALAS Laurent**
chef d'équipe, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame LAVANTES Céline**
secrétaire médicale, CIMROR SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAPTUZAT
- **Madame LEBOIS Régina**
A S H, EHPAD LES ROCHES, PONTAUMUR.
demeurant à LA GOUTELLE
- **Monsieur LECLERC Jocelyn**
acheteur travaux, COLAS RAA ag LEMPDES, LEMPDES.
demeurant à BOURG-LASTIC
- **Madame LEGOUEIX-PAPON Valérie**
télévendeuse, TOUPARGEL, CIVRIEUX-D'AZERGUES.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Madame LEGRAND Carole**
infirmière, POLE SANTE REPUBLIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur LEITE CERQUEIRA Rogério Manuel**
maçon VRD, COLAS RAA ag GERZAT, GERZAT.
demeurant à MONTPENSIER
- **Monsieur LEITE Joaquim**
chef d'atelier aluminium, AUVERGNE ALU, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à AUBIERE
- **Madame LELIEVERE Valérie**
gestionnaire logistique, CREDIT MUTUEL DU MASSIF CENTRAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur LEMMET Fabien**
commercial, HMY FRANCE, MONETEAU.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur LENEGRE Ludovic**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame LESCURE Angélique**
conducteur de ligne, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Monsieur LESTAGE Xavier**
chauffeur livreur, POMONA, GERZAT.
demeurant à ROMAGNAT

- **Madame LEVET Michèle**
ouvrière en maroquinerie, MAROQUINERIE DES ORGUES, BORT-LES-ORGUES.
demeurant à TREMOUILLE-SAINT-LOUP
- **Madame LOPES Rose-Marie**
aide soignante, AGESSA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LOTIRON Matthieu**
gestionnaire de clientèle, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur LOUISET Sébastien**
ouvrier, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-BABEL
- **Monsieur LOUIS Gwenaël**
magasinier réceptionniste, OCP REPARTION CI-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LOUREIRO Maud**
agent d'accueil, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à LEMPDES
- **Madame LOURO Anne-Marie**
agent de service, UDAF 63, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LYKOWSKI Sylviane**
infirmière, MUTUALITE FRANCAISE LOIRE-HAUTE LOIRE-PUY DE DOME, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à SAINT-JEAN-D'HEURS
- **Madame MACHTELICNKX Ludivine**
conseillère patrimoine, CREDIT MUTUEL DU MASSIF CENTRAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ESCOUTOUX
- **Madame MADELINE Sophie**
conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Madame MIGNOL Nathalie**
dessinatrice, SERANGE, LACHASSAGNE.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Monsieur MAILLOT David**
contrôleur CND, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à SAINT-OURS
- **Madame MAISONOBE Catherine**
responsable comptable, FIDAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
- **Monsieur MALGUID Ludovic**
vendeur menuiseries, FILIAD Magasin Lapeyre, AUBIERE.
demeurant à LE CENDRE

- **Monsieur MALON Mickaël**
ouvrier, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à LAMONTGIE
- **Madame MARAVAL Linda**
chargée accueil commercial, BANQUE POPULAIRE AURA, LYON.
demeurant à CELLULE
- **Monsieur MARCHAND Gaël**
ouvrier, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Monsieur MARCHE Philippe**
cadre, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur MARCIN Cyril**
chauffeur livreur, STE ELEVAGE ET DISTRIBUTION, ISSERTEAUX.
demeurant à GLAINE-MONTAIGUT
- **Monsieur MARFAING Stéphane**
conseiller commercial, AUCHAN AUBIERE, AUBIERE.
demeurant à LEMPDES
- **Madame MARGOUM Malika**
A S H, Clinique de la Plaine, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame MARIN Sarah**
secrétaire médicale, CIMROR SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame MARLENC Elisabeth**
aide soignante, MUTUALITE FRANCAISE LOIRE-HAUTE LOIRE-PUY DE DOME, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à SAINT-ANGEL
- **Madame MARQUES Maria**
gestionnaire référente, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur MARSAL Frédéric**
responsable produits, DESCOURS & CABAUD PROLIANS ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur MARTINET Franck**
monteur ajusteur, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à SAINT-JEAN-DES-OLLIERES
- **Monsieur MARTIN Francisco**
chef de service travaux, BOUYGUES BATIMENT SUD-EST, LYON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

27/95

- **Madame MARTINS Annabelle**
conductrice embouteillage, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur MAS Laurent**
câbleur, PI System Automation, ROMAGNAT.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur MAS Nicolas**
conseiller en gestion de patrimoine, BANQUE POPULAIRE AURA, LYON.
demeurant à LEMPTY
- **Monsieur MATHIEU Eric**
cariste, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à MALINTRAT
- **Monsieur MATHIEU Laurent**
cadre bancaire, BANQUE NUGER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER
- **Monsieur MAZZOCOLIN Michel**
attaché technico-commercial, TIMAC AGRO, SAINT-MALO.
demeurant à BLANZAT
- **Madame MEDAILLE Patricia**
équipière de commerce, AUCHAN SUPERMARCHÉ, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à AUTHEZAT
- **Madame MEIFFREN Marie-France**
aide soignante, AGESSA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame MENDES Céline**
technicienne conseil, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PASLIERES
- **Madame MENDES Sandra**
ouvrière, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE
- **Monsieur MENDES Toni**
peintre, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à MALINTRAT
- **Monsieur MENIGOT François**
chargé d'affaires, ACE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame MEODE Sandrine**
gestionnaire de contrats, ASSEMBLIA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame MERCIER Carine**
hôtesse de caisse, AUCHAN AUBIERE, AUBIERE.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE

28/95

- **Madame MERCIER Monique**
gestionnaire de production, SAFRAN Electronics & Défense, MONTLUCON.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur METEIGNIER Lionel**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Monsieur MIOLANE Vincent**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SUGERES
- **Monsieur MITON Jean-Jacques**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à AUGNAT
- **Monsieur MOISSET Cyril**
responsable d'agence, Etellin SAS BigMat, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MAREUGHEOL
- **Monsieur MOMBOISSE Cyril**
employé logistique, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à RANDAN
- **Monsieur MONGHEAL Jean-Luc**
technicien maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-L'HERM
- **Monsieur MONIER Jean-Philippe**
responsable adjoint département informatique, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MONTAIGUT-LE-BLANC
- **Madame MONROUVEIX Nathalie**
technicienne ordonnancement, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Monsieur MONTAGNON Fabien**
conducteur d'engins, RENON SAS, CHATEAUGAY.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur MONTEIL Didier**
chef d'équipe, Eiffage Energie Systèmes IT LA, RIOM.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur MONTHORIER Anthony**
technicien, SI D ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L AUZON, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur MORALES Christophe**
chef de service commercial, BOUYGUES BATIMENT SUD-EST, LYON.
demeurant à MEZEL

29/95

- **Madame MORALES Isabelle**
régleur, DIETAL SA, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Madame MORDEFROID Françoise**
secrétaire médicale, SCP ANESTHESISTES REANIMATION, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MENETROL
- **Monsieur MOREIRA Manuel**
menuisier, FILIAD Magasin Lapeyre, AUBIERE.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur MOREL Christophe**
chef de projet adjoint, HARVEST, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à COMBRONDE
- **Monsieur MOUCHET Olivier**
compagnon maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Monsieur MOULIN Christophe**
chef de projets, DRADURA FRANCE, CUSSET.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Monsieur MOURDON Jean-Gilles**
chauffeur PL, COLAS RAA ag GERZAT, GERZAT.
demeurant à CEYRAT
- **Madame MULOT Tatiana**
conseillère patrimoniale, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à CEYRAT
- **Madame MUNTZ Alcinda**
opératrice suivi qualité, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à LEZOUX
- **Madame NIVOT Denise**
opératrice polyvalente, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-
D'AUVERGNE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Madame NOWAK Nathalie**
télévendeuse, TOUPARGEL, CIVRIEUX-D'AZERGUES.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur OCANA Carlos**
responsable exploitation, POMONA TERRE AZUR, LEMPDES.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur ODOUARD Sébastien**
ingénieur qualité, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SAINTE-FLORINE.
demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES
- **Monsieur OLIVIER Sylvain**
contrôleur CND, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

30/95

- **Monsieur OLLIER Nicolas**
ingénieur, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à BRENAT
- **Monsieur ONDET Norbet**
directeur technique, SLICOM TECHNOLOGIES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur PAGES Julien**
inspecteur commercial, KUHN SAS, SAVERNE.
demeurant à MARINGUES
- **Monsieur PAILHOUX Valéry**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur PALCOUX Louis**
technicien de laboratoire, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à NOHANENT
- **Monsieur PANIN Emmanuel**
employé logistique, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à MEZEL
- **Monsieur PARISSIER Sébastien**
employé, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à SAINT-MYON
- **Monsieur PARRET Laurent**
conseiller gestion des droits, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur PASCAL Philippe**
responsable méthodes maintenance, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR,
SAINTE-FLORINE.
demeurant à VICHEL
- **Monsieur PASQUIER Christophe**
technicien métallurgiste, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur PASSEMARD Marc**
approvisionnement, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à BILLOM
- **Monsieur PAULET Jean-François**
ouvrier d'abattoir, STE ELEVAGE ET DISTRIBUTION, ISSERTEAUX.
demeurant à VERNET-LA-VARENNE
- **Monsieur PAYS Grégory**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE

- **Monsieur PELISSE Fabrice**
employé commercial, AUCHAN AUBIERE, AUBIERE.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur PERCHINE Pauliana**
superviseure péage, Vinci Autoroutes RAA - ASF, THIERS.
demeurant à ORLEAT
- **Monsieur PEREIRA Guillaume**
magasinier, SAS CARLET, AUBIERE.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur PEREIRA Nicolas**
responsable exploitation logistique, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur PEREIRA Paulo**
technicien de maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à MONTAIGUT-LE-BLANC
- **Monsieur PERRUFFEL Jean-François**
projeteur, COLAS RAA ag GERZAT, GERZAT.
demeurant à SAINT-FLOUR
- **Monsieur PETIT Frédéric**
opérateur fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Monsieur PETIT Frédéric**
maçon, DUMEZ AUVERGNE, AUBIÈRE.
demeurant à PESCHADOIRES
- **Madame PEYRON Ana-Maria**
cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, NANTERRE Cédex 9.
demeurant à NOHANENT
- **Monsieur PINGLOT Fabien**
responsable gestion clientèle adjoint, AQUALTER, AUBIÈRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame PINON Carine**
assistante RH, CLESSE Industrie SAS, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à LE CREST
- **Monsieur PIREYRE Philippe**
opérateur, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à CHANONAT
- **Madame PITAULT Anne Gaëlle**
coordinatrice service abonnement, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur POINTON Ludovic**
technicien ascenseur, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MARINGUES

32/95

- **Madame POMMIER Marielle**
chargée de communication, MUTUALITE FRANCAISE LOIRE-HAUTE LOIRE-PUY DE DOME, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à SAULZET-LE-FROID
- **Monsieur PONCET Nicolas**
responsable de secteur, AXIMUM PRODUITS DE MARQUAGE, ROUEN.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur PONCET Sylvie**
responsable d'agence, INSER'ADIS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur PONCHON Cyril**
outilleur, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur POUJAT Joël**
électro mécanicien, SAIPOL, LEZOUX.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Madame POURPE Nathalie**
secrétaire, DESTACO FRANCE, SAINTE-FLORINE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Monsieur POUYET Bertrand**
chauffeur magasinier, OCP REPARTION CI-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NOHANENT
- **Monsieur PRADEL Christophe**
chef de chantier, COLAS RAA ag Pardines, PARDINES.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur PRADIER Jérôme**
technicien de maintenance, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à SAINT-DIER-D'Auvergne
- **Monsieur PRANCHERE Marc**
cariste, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PREVOTEAU Hervé**
directeur, BIPOLE CLERMONT LIMAGNE SMO, SAINT-BEAUZIRE.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Monsieur PROENCA Frédéric**
technicien maintenance mécanique, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à BUSSIERES-ET-PRUNS
- **Monsieur QUEIRIOZ Raül**
magasinier vendeur, COFIRHAD, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur QUILLON Frédéric**
agent d'exploitation, SI D ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L AUZON, COURNON-D'Auvergne.
demeurant à COURNON-D'Auvergne
- **Monsieur RAJAT Alexandre**
compagnon maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-BABEL
- **Madame RAMALHO Maria-José**
opératrice, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur RANOUX Philippe**
technicien électricité, PI System Automation, ROMAGNAT.
demeurant à COMBRONDE
- **Madame RAPINAT Raija**
aide soignante, AGESSA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à COURNON-D'Auvergne
- **Madame RECOURCHINES Karine**
assistante d'exploitation, SUEZ RV CENTRE EST, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame REDON Estelle**
opératrice, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-REMY-DE-CHARGNAT
- **Monsieur REGIMBAL Philippe**
régleur, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur REIGNAT Samuel**
monteur, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur REYNAUD Alexandre**
cadre bancaire, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMBARON SUR MORGE
- **Madame RICHE Nathalie**
ouvrière qualifiée, Manufacture Bourbonnaise de Maroquinerie, BELLERIVE-SUR-ALLIER.
demeurant à RANDAN
- **Monsieur RIET Patrick**
chef d'équipe déménageur, DEMENAGEMENTS RIVALIER, GERZAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame RIGAUX Cathia**
chargée de relations clients, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAUXILLANGES
- **Madame RIGOULOT Gabrielle**
secrétaire comptable, GAMASONIC, BILLOM.
demeurant à COURNON-D'Auvergne

34/95

- **Madame RIOCOURT Sandra**
coordinatrice service, STILL, SERRIS.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER
- **Monsieur RIOUX Christophe**
agent de sécurité, SECURITAS FRANCE SARL, RIOM.
demeurant à BAS-ET-LEZAT
- **Madame RIVAILLIER Catherine**
chargée de projet, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LUZILLAT
- **Monsieur ROBERT Philippe**
technicien, GAMASONIC, BILLOM.
demeurant à VERTAIZON
- **Madame ROCHE Béatrice**
trieuse, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame ROCHE Christine**
assistante technique, AUVERGNE HABITAT, CLERMONT FERRAND.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur ROCHE Christophe**
conducteur d'engins, COLAS RAA ag GERZAT, GERZAT.
demeurant à MONTMORIN
- **Madame RODRIGUES Esther**
agent administraif, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAURIAT
- **Madame ROGEZ Christelle**
employée administrative, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-
D'Auvergne.
demeurant à MARINGUES
- **Monsieur ROMANEIX Sébastien**
chef de chantier, COLAS RAA ag GERZAT, GERZAT.
demeurant à LA GOUTELLE
- **Madame ROMEUF Simone**
conseillère de vente, LA HALLE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Madame RONGIER Marie-Christine**
responsable administrative, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ROQUES Yvan**
responsable magasin, ZELLER PLASTIK France SAS, CREUZIER-LE-VIEUX.
demeurant à CHATELDON

- **Madame ROSER Clarisse**
agent de passage, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur ROSSIGNOL Bruno**
conducteur de presse, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame ROUDAIRE Adeline**
aide-soignante, EHPAD LES ROCHES, PONTAUMUR.
demeurant à PONTAUMUR
- **Madame ROUHET-RODRIGUEZ Nathalie**
gestionnaire conseil, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ROURE Daniel**
expert technique, INGEROP Conseil & Ingénierie, CEBAZAT.
demeurant à DALLET
- **Madame ROUSSEL-VAURETTE Delphine**
comptable, CGP INDUSTRIES SAS, CEBAZAT.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM
- **Monsieur ROUX Stéphane**
ouvrier routier, COLAS RAA ag LEMPDES, LEMPDES.
demeurant à MARINGUES
- **Monsieur ROYO Yves**
menuisier aluminium, AUVERGNE ALU, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur RUSSO Alain**
foreur mineur, CMCA Auvergne Rhône-Alpes, LYON 7EME.
demeurant à SAINT-DIERY
- **Monsieur SABATIER Jean-François**
agent de maintenance, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à MONTAIGUT-LE-BLANC
- **Madame SADIKI Naïma**
cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, NANTERRE Cédex 9.
demeurant à AUBIERE
- **Madame SAGAZ Audrey**
secrétaire médicale, CIMROR SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BILLOM
- **Monsieur SAKHARI Abdelmalet**
ouvrier, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à THIERS
- **Monsieur SALGADO Francisco**
chauffeur PL, COLAS RAA ag GERZAT, GERZAT.
demeurant à ENVAL

- **Madame SARAHA Roselyne**
secrétaire, AUVERGNE ALU, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur SARU François**
coupeur, GLASSOLUTIONS Sud-Est, CEBAZAT.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame SAUNON Pascale**
assistante commerciale, VETO SANTE, LEMPDES.
demeurant à DALLET
- **Madame SCORTEGAGNA Carole**
responsable sécurité santé, BLEDINA, LIMONEST.
demeurant à SAINT-LAURE
- **Monsieur SEMONSUT Sébastien**
agent de sécurité polyvalent, PAG SURVEILLANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-DENIS-COMBARNAZAT
- **Madame SENOGÉ Christine**
comptable fournisseurs, COLAS RAA ag LEMPDES, LEMPDES.
demeurant à SAINT-BONNET-LES-ALLIER
- **Monsieur SENTOURENS Ludovic**
responsable d'entité, SMA VIE BTP, PARIS.
demeurant à ROMAGNAT
- **Madame SERGERE Annie**
assistante administrative, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame SERMEZE Patricia**
auxiliaire de vie, ASS DES VIEUX TRAVAILLEURS, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Madame SICARD Nadine**
infirmière, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur SIGNORET Richard**
responsable qualité système, REXIAA, ISSOIRE.
demeurant à CHAMPS
- **Madame SILVA PEREIRA Nathalie**
gouvernante, SOCIETE MONTFERRANDAISE D'HOTELLERIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AULNAT
- **Madame SLIWA Patricia**
facturière, SAS FLEURUS, BELLERIVE-SUR-ALLIER.
demeurant à SAINT-GENES-DU-RETZ
- **Madame SOLLIN Stéphanie**
ouvrière, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE

37/95

- **Monsieur SOMMA Carmine**
opérateur fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Madame SOUBRE Fabienne**
secrétaire médicale, AGESEA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à RIOM
- **Madame SOULEYRAS Sophie**
responsable d'exploitation, SUEZ EAU FRANCE ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORLEAT
- **Madame SOULIER Angélique**
serveuse, LES OPALINES CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COMBRAILLES
- **Madame SOUPEL Sabrina**
secrétaire comptable, REXIAA, ISSOIRE.
demeurant à BRENAT
- **Madame STENGER Catherine**
infirmière, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BUSSEOL
- **Monsieur STEPIEN André**
préparateur de commandes, POMONA TERRE AZUR, LEMPDES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur STOECKEL Julien**
employé logistique, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur SULVAC Safa**
maçon, COLAS RAA ag LEMPDES, LEMPDES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame TABARANT Christine**
chargée de projets, CEZAM AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Madame TALLEC Gaëlle**
employée comptabilité, BONNET SA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur TALON Mickaël**
technicien électronique, HITACHI RAILS STS, RIOM.
demeurant à MARTRES-SUR-MORGE
- **Madame TARIS CHABRIER Sandrine**
comptable, AGESEA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame TARRIT Isabelle**
secrétaire médicale, AIST 63, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE

- **Monsieur TEYSSONNEYRE Christian**
agent de maintenance, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur THIRIOUX Dominique**
employé logistique, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame TOMIO Laëtitia**
employée administrative, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Monsieur TORRES CARDOSO Jean**
conducteur matériel de collecte, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame TOURLOULOU Catherine**
chargée de gestion locative, SQUARE HABITAT CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE,
CHAMALIÈRES.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Monsieur TOURNADRE David**
responsable infrastructure, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur TOURET Frédéric**
ingénieur informatique, PI System Automation, ROMAGNAT.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame TOURRETTE Natacha**
Technicienne maîtrise des risques, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur TOUSTOU Alexandre**
gestionnaire du patrimoine, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame TOUZET Marylène**
superviseure passage, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à LA ROCHE-NOIRE
- **Monsieur TRAPENAT Luc**
aide soignant, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Madame TREILLE Marie-Thérèse**
standardiste, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Madame TREMBLEY Josiane**
gestionnaire service transport, GROUPE TITEL, CÉBAZAT.
demeurant à CÉBAZAT
- **Monsieur TRECARTES Michel**
maçon VRD, COLAS RAA ag GERZAT, GERZAT.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE

39/95

- **Monsieur TRIBET Jérôme**
directeur qualité, SLICOM TECHNOLOGIES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur TRICOT Laurent**
électrotechnicien, PI System Automation, ROMAGNAT.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur TRIPHON Arnaud**
employé logistique, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur TRONCHET Raphaël**
chaudronnier, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur VACHER Fabrice**
régleur, DIETAL SA, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur VACHON Philippe**
employé logistique, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à LEMPTY
- **Madame VALERIAN Nathalie**
aide soignante, AGESEA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame VALETTE Géraldine**
gestionnaire de carrière, AG2R LA MONDIALE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LUZILLAT
- **Madame VALEYRE Corinne**
agent de buanderie, AGD Le Viaduc, CELLULE.
demeurant à RIOM
- **Monsieur VALEZ Arnaud**
responsable logistique, CGP Flexible Innovation, PARENT.
demeurant à CHIDRAC
- **Madame VARNAT Béatrice**
technicienne contentieux, Direction régionale du service médical Auvergne, CLERMONT
FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur VAZEILLE Laurent**
vendeur conseil, DARTY GRAND EST, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame VAZEILLE Stéphanie**
chargée de clientèle, CDC HABITAT SOCIAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES

- **Madame VAZ Isabelle**
sage-femme, Hôpital Privé La Châtaigneraie, BEAUMONT.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame VERNAT Séverine**
ouvrière, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à BRENAT
- **Monsieur VIALAT Sébastien**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-CIRGUES-SUR-COUZE
- **Monsieur VIALATTE Mickaël**
responsable support technico-commercial, DIETAL SA, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à BEAUREGARD-VENDON
- **Madame VIGGIANO Christelle**
coordinatrice d'équipe, AUCHAN AUBIERE, AUBIERE.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame VIGREUX Nathalie**
secrétaire administrative, REXIAA, ISSOIRE.
demeurant à ECHANDELYS
- **Madame VILA Karina**
employée de banque, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur VOTTA Alexandre**
compagnon maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à COUDES
- **Madame WEBER Céline**
directrice de l'audit interne, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur YORULMAZER Savas**
cariste, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à LE CENDRE
- **Madame ZOUBIR HAILI Taoibe**
référénte retraite, AG2R LA MONDIALE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur ZWANG Emmanuel**
conducteur machines, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHATEAUGAY

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Monsieur ADAIDI Djilali**
chef d'équipe, DUMEZ AUVERGNE, AUBIÈRE.
demeurant à BEAUMONT

- **Madame AFONSO Christine**
employée de service, AUCHAN AUBIERE, AUBIERE.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur ALVES Didier**
chef de secteur, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à LE CHEIX
- **Monsieur AMEILBONNE Florent**
leader commercial, BPCE FINANCEMENT, PARIS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur AMMAR Edmond**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-VINCENT
- **Monsieur ANGELINI Michel**
employé commercial, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur ARRICASTRES Franck**
attaché commercial, SOUVENIR CADEAU DISTRIBUTION, AUBIÈRE.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur BAFOIL André**
manager de rayon, AUCHAN SUPERMARCHÉ, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à MALAUZAT
- **Madame BAFOIL Fernande**
équipière de commerce, AUCHAN SUPERMARCHÉ, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à MALAUZAT
- **Monsieur BARBAT Jean-Luc**
superviseur, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur BARD Dominique**
compagnon maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame BARD Nathalie**
gestionnaire référente RAF, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur BARD Rémy**
ouvrier d'abattoir, STE ELEVAGE ET DISTRIBUTION, ISSERTEAUX.
demeurant à SAUXILLANGES
- **Monsieur BARTHONNET Eric**
technicien études de prix, GCC, AUBIÈRE.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur BAYSSAC Didier**
A S H, AGESSA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame BELIN Evelyne**
secrétaire médicale, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NOHANENT
- **Madame BERENGUER Sandrine**
chefe de groupe opérations, HERTZ FRANCE, AULNAT.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Madame BERLIVET Anne-Marie**
aide soignante, MUTUALITE FRANCAISE LOIRE-HAUTE LOIRE-PUY DE DOME, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à LEZOUX
- **Madame BERRIER Valérie**
employée libre service, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur BESSE Gilles**
conducteur de ligne, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Monsieur BESSON Pierre**
ingénieur, DEVELOP URBAIN HARMONIEUX MAITRISE ENERG, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BLANLEIL Eric**
agent de maîtrise, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur BOICHON Emmanuel**
directeur recherche et développement, LESAGE DEVELOPPEMENT, MULHOUSE.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur BONAFOUS Olivier**
technicien chauffage, PROXISERVE SA, CURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur BONHOMME David**
cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, NANTERRE Cédex 9.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BONNEFOY Jean-Philippe**
attaché service clients, TOUPARGEL, CIVRIEUX-D'AZERGUES.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur BORY Patrice**
coordinateur de zone, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à MOZAC
- **Madame BOSTVIRONNOIS Christine**
secrétaire, AGESEA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame BOUBON Sandrine**
secrétaire médicale, SCP ANESTHESISTES REANIMATION, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MALINTRAT

- **Madame BOUDIEU Sandrine**
employée commerciale, ROCDISTRI, AIGUEPERSE.
demeurant à CHAMBARON SUR MORGE
- **Monsieur BOUNIOUX Jean-Michel**
chef gérant, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur BOUQUEL Laurent**
responsable peinture, REXIAA, ISSOIRE.
demeurant à VILLENEUVE
- **Monsieur BOUQUET Bruno**
directeur des systèmes d'information, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES,
COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur BOURSIER Philippe**
ouvrier, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Madame BOUTIN Rejane**
télévendeuse, TOUPARGEL, CIVRIEUX-D'AZERGUES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BRENAS Laure**
dirigeante d'entreprise, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-
D'AUVERGNE.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur BREUIL Olivier**
ouvrier, WICHARD, THIERS.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur BRIVADIS Thierry**
superviseur, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame BULTEEL Isabelle**
manager de secteur, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à ESPIRAT
- **Monsieur BUSSIÈRE Jean-Louis**
coordinateur production et qualité, AUVERGNE ALU, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Madame CADRE Isabelle**
cadre bancaire, LCL, VILLEJUIF.
demeurant à MAZAYE
- **Madame CAIGNOL Marie-Claude**
opératrice de saisie, HARMONIE MUTUELLE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURPIERE

- **Monsieur CARBOLET Laurent**
chef d'équipe, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES
- **Monsieur CARDOSO Jean-Marc**
technicien gestion douanes, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Monsieur CARDOSO Joaquim**
mécanicien, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur CARPENTIER Pascal**
employé bancaire, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CARRIAS Eric**
conducteur imprimeuse, CGP Flexible Innovation, PARENT.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur CARTIER Alain**
responsable comptable, AIST 63, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur CAUVIN Laurent**
régleur, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à MONTPENSIER
- **Monsieur CELLIER Christophe**
magasinier, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Madame CERANI Santa**
responsable clientèle, AQUALTER, AUBIÈRE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur CERRALBO Georges**
magasinier, GROUPE TITEL, CÉBAZAT.
demeurant à MAZAYE
- **Madame CERVANTES Pascale**
CADS, MGEN Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur CHAMINADE Stéphane**
ouvrier ESAT, ASPH, ROCHEFORT-MONTAGNE.
demeurant à ROCHEFORT-MONTAGNE
- **Monsieur CHAMPROUX Laurent**
outilleur, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à COURPIERE
- **Monsieur CHANET Fabrice**
menuisier aluminium, AUVERGNE ALU, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à LE CENDRE

- **Monsieur CHARDENOUX Eric**
aide soignant, Hôpital Privé La Châtaigneraie, BEAUMONT.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur CHARDON Eric**
technicien CAO, SCATE, RIOM.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur CHARNY Frédéric**
chauffeur conducteur d'engins, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur CHASSAING Fabrice**
technicien qualité, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à MEZEL
- **Madame CHAUMETTE Isabelle**
infirmière, AGESSA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur CHAUSSADE Pascal**
responsable production, AQUAMARK, LAQUEUILLE.
demeurant à NEBOUZAT
- **Monsieur CHEVALIER Thierry**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à JUMEAUX
- **Madame CHEVAUX Evelyne**
infirmière, AIST 63, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame CHIRENT Valérie**
hôtesse de l'air, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
demeurant à AYDAT
- **Madame CHOLLIER Sandrine**
responsable risques, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Monsieur CHOUAF Nacer**
chef de groupe, ONET LOGISTIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur COGNET Jean-Paul**
chef d'équipe, BODYCOTE, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à NOALHAT
- **Monsieur COHADON Jean-Pierre**
directeur adjoint, ORGANISATION PROFESSIONNELLE DE LA PREVENTION DANS LE
BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à AYDAT
- **Monsieur COLAS Jean-Luc**
compagnon maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ORBEIL

46/95

- **Madame COMBES Viviane**
responsable comptable, WICHARD, THIERS.
demeurant à RIOM
- **Monsieur CORNIL Yannick**
ouvrier d'usine, EMS SAS, RANDAN.
demeurant à SAINT-DENIS-COMBARNAZAT
- **Monsieur COUGOUL Frédéric**
technicien maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-PIERRE-COLAMINE
- **Monsieur COURTEIX Christian**
règleur injection, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à BEAUREGARD-VENDON
- **Madame COURTINE Angélica**
infirmière, Hôpital Privé La Châtaigneraie, BEAUMONT.
demeurant à MENETROL
- **Monsieur COURTINE Philippe**
ouvrier, SOCIETE INDUSTRIELLE D'EQUIPEMENT DE LA LIMAGNE, LEMPDES SUR
ALLAGNON.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Madame COUTAREL Corinne**
opératrice, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur DA COSTA Alfredo**
aiguilleur logistique, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur DA COSTA Victor**
animateur commercial, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame DANGEL Michèle**
employée (retraitée le 31/12/2020), CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE, LE PUY-EN-
VELAY.
demeurant à DORE-L'EGLISE
- **Madame DANIEL Valérie**
chargée d'études habilitations, BANQUE POPULAIRE AURA, LYON.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Monsieur DANTAS DA SILVA José Antonio**
manutentionnaire, ONET LOGISTIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur DA SILVA Jacinto**
ouvrier en ESAT, ESAT du CCAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

47/95

- **Monsieur DA SILVA Pierre**
plongeur, AIGOS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame DAUPHANT Sophie**
ouvrière, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à LA MONNERIE-LE-MONTEL
- **Madame DE BARROS Marie-Josephe**
gestionnaire conseil prestations, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Madame DELBOSC Françoise**
assistante formation, AFTRAL, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur DELFOSSE Christophe**
directeur d'agence bancaire, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAS
- **Madame DELPONTE Candé**
conductrice embouteillage, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à MALAUZAT
- **Monsieur DELRIEU Thierry**
ouvrier conducteur, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur DELSENY Xavier**
technicien, CHATEL CASINO, CHATEL GUYON.
demeurant à ARTONNE
- **Monsieur DENIS Philippe**
technicien de maintenance, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à BRENAT
- **Monsieur DENTI Gianni**
directeur régional, SOC CAVES PRODUCTEURS REUNIS ROQUEFORT, ROQUEFORT-SUR-SOULZON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur DESFORGES Bruno**
vendeur conseil, COFIRHAD, CLERMONT FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur DESJACQUES Laurent**
conducteur d'engins, CMCA Auvergne Rhône-Alpes, LYON 7EME.
demeurant à MONTAIGUT
- **Monsieur DESORTIAUX Eric**
chef de groupe, TOSHIBA CENTRE EST, AUBIERE.
demeurant à ROYAT
- **Monsieur DESSEUX Sylvain**
coordinateur de zone, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à RIOM

48/95

- **Madame DEVAL-SARDIER Nathalie**
comptable trésorerie, DIETAL SA, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur DEZEMARD Richard**
chargé de mission, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur DIAGNE Nicolas**
cadre commercial, HASBRO FRANCE, LE BOURGET-DU-LAC.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur DIDIER Martin**
responsable livraison, TOUPARGEL, CIVRIEUX-D'AZERGUES.
demeurant à MIREFLEURS
- **Monsieur DJADJOUA David**
équipier de collecte, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame DOGUET Catherine**
responsable d'équipe, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Madame DO NASCIMENTO Paula**
assistante commerciale, ESC CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à JOZE
- **Monsieur DOUSSON Didier**
ouvrier, SMURFIT KAPPA Dore Emballage, LA CHAPELLE-AGNON.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Madame DUBOEUF Laurence**
référente technique, Direction régionale du service médical Auvergne, CLERMONT
FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur DUCAT Didier**
assistant HSE, UNIFRAX FRANCE, AMBERT.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Monsieur DUCHER Christophe**
contrôleur, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur DUCLAUX Patrick**
dessinateur projeteur, INGEROP Conseil & Ingénierie, CEBAZAT.
demeurant à MARTRES-SUR-MORGE
- **Monsieur DUCREUX Thierry**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE

49/95

- **Monsieur DUDIT Benoit**
chef d'équipe, ALUK INDUSTRIES, GANNAT.
demeurant à EFFIAT
- **Monsieur DULAC Eric**
agent de propreté, ONET SERVICES, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à JOZE
- **Madame DUMAS-MAILLON Annie**
employée de restauration, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
demeurant à COURPIERE
- **Madame DUMAS Véronique**
manager service client, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à AUTHEZAT
- **Monsieur DUMONTET Bernard**
rectifieur, ACIERS COSTE, THIERS.
demeurant à PASLIERES
- **Madame DUREL Isabelle**
opératrice leader, DIETAL SA, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Monsieur ESCOFFIER Eric**
opérateur sûreté sécurité incendie, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Madame FALEMPIN Muriel**
assistante de direction, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame FARISSIER Nathalie**
employée de banque, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à MONTMORIN
- **Monsieur FAURE-BORRAZ Philippe**
ouvrier ESAT, ASPH, ROCHEFORT-MONTAGNE.
demeurant à ROCHEFORT-MONTAGNE
- **Madame FAURE CHATAIGNIER Blandine**
secrétaire médicale, AIST 63, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Monsieur FAURE Thierry**
technicien de maintenance, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Monsieur FAVERO Eric**
technicien, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à PLAUZAT
- **Monsieur FAVRE Claude**
gestionnaire de flux, GCA SUPPLY PACKING, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU

50/95

- **Madame FAYE Isabelle**
gestionnaire administrative RH, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur FAYOLLE Thierry**
responsable de l'information scientifique, SANOFI-AVENTIS FRANCE, GENTILLY.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur FEGHALI Raymond**
ingénieur commercial, PI System Automation, ROMAGNAT.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame FELIN Hélène**
assistante RH, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame FERNANDES Paula**
responsable commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame FERRACCI Marylène**
assistante, UNION NATIONAL INDUS CARRIERE MATERIEL, RIOM.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur FERRIER Michel**
technicien qualité, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur FERRONATO Laurent**
opérateur fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Madame FINCK Marcelline**
responsable export, SAS FLEURUS, BELLERIVE-SUR-ALLIER.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN
- **Monsieur FLORENCE Gilbert**
conducteur embouteillage, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Madame FLUCHER Isabelle**
opératrice, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur FOURNIER Stéphane**
technicien de services, VEOLIA WATER STI, DÉCINES-CHARPIEU.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur FOURRY Didier**
opérateur fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CHAMPEIX
- **Monsieur FRAISSE Alain**
chauffeur livreur, STE ELEVAGE ET DISTRIBUTION, ISSERTEAUX.
demeurant à SAUXILLANGES

- **Madame FRAISSE Pascale**
attachée de direction, LEON GROSSE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Monsieur FRANCOIS Pascal**
électromécanicien, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à AULNAT
- **Madame FRAZAO Anne-marie**
ouvrière en ESAT, ESAT du CCAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame GAILLOT Catherine**
assistante de direction, SUEZ EAU FRANCE ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame GARCIA Carole**
chefe de projets, ATOS INTEGRATION CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur GARCIA Dominique**
responsable exploitation, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GARCIA Miguel**
chaudronnier soudeur, PI System Automation, ROMAGNAT.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur GARCIA Philippe**
chef d'équipe, ENTREPOSE ECHAFAUDAGES, COLOMBES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GARDE Jean-Pierre**
employé, TMS INTERNATIONAL FRANCE, GRANDE-SYNTHE.
demeurant à ESPINASSE
- **Monsieur GASPARD David**
conducteur d'engins, COLAS RAA ag LEMPDES, LEMPDES.
demeurant à GERZAT
- **Madame GATIGNOL Nathalie**
responsable commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à ENTRAIGUES
- **Monsieur GATIGNOL Stéphane**
employé de banque, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à TALLENDE
- **Madame GAUME Christine**
hydrothérapeute, Compagnie de Vichy, VICHY.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur GAUREL Laurent**
conducteur de travaux, COLAS RAA ag LEMPDES, LEMPDES.
demeurant à NEBOUZAT

52/95

- **Monsieur GENESTIER Vincent**
manager commercial, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à ROYAT
- **Monsieur GENEST Maurice**
responsable maintenance, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à VISCOMTAT
- **Madame GENTAL Catherine**
employée, SIPATH-UNILABS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Monsieur GERLES Bernard**
opérateur fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur GIDON Franck**
technicien, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur GIGAULT Jean-Christophe**
directeur territorial, LPO AUVERGNE RHONE-ALPES, LYON.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur GIL Jean-Luc**
coupeur, GLASSOLUTIONS Sud-Est, CEBAZAT.
demeurant à SAINT-AMANT-TALLENDE
- **Madame GIRAUD Agnès**
conseillère retraite, AG2R LA MONDIALE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Monsieur GOMEZ José**
conducteur d'engins, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à PARENTIGNAT
- **Monsieur GONZALEZ Joël**
convoyeur de fonds, BRINK'S EVOLUTION, BEAUMONT.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame GOULFERT Sylviane**
auxiliaire de vie, ASS DES VIEUX TRAVAILLEURS, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur GOURCY Hervé**
électromécanicien, SMURFIT KAPPA Dore Emballage, LA CHAPELLE-AGNON.
demeurant à MARAT
- **Monsieur GRALL Christophe**
ouvrier, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à ESCOUTOUX
- **Madame GRAND Laurence**
secrétaire comptable, AIGOS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES

53/95

- **Madame GROGNET VACHON Yvette**
contrôleuse, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à VOLLORE-MONTAGNE
- **Monsieur GROISNE Patrice**
responsable technique, SMURFIT KAPPA Dore Emballage, LA CHAPELLE-AGNON.
demeurant à OLMET
- **Madame GROUILLE Géraldine**
employée commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Monsieur GUERIGNEAU Pascal**
technicien bureau d'études, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à BULHON
- **Monsieur GUILIANO Nicolas**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur GUILLANEUF David**
ouvrier en ESAT, ESAT du CCAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GUILLAUME Jean**
agent de maîtrise, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur GUYONNET Philippe**
technicien de maintenance, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à JOZERAND
- **Madame HABERMANN Fabienne**
A S H, ASSOCIATION LES SAPINS, CEYRAT.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Monsieur HAMOUMOU Farid**
mécanicien, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur HENRIOT Frédéric**
agent PMR, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à FLAT
- **Monsieur HOUEBINE Christophe**
cadre logistique, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame HUSSAR Martine**
câbleuse, SAFRAN Electrical & Power, CHARMEIL.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN
- **Monsieur HUYGHE Marcel**
responsable technique, LABORATOIRE TVM, LEMPDES.
demeurant à BEAUREGARD-L'EVEQUE

- **Madame JACQUET Marie-Laure**
cheffe de projet fiabilisation, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES
- **Madame JAY Nadine**
secrétaire médicale, FILIERIS, PARIS.
demeurant à MURAT-LE-QUAIRE
- **Madame JOUANEN Béatrice**
responsable financière, CAILLOT, CLERMONT FERRAND.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Monsieur KADI HAKIM**
régleur, DIETAL SA, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur KERJOLIS Jean-François**
cadre bancaire, BANQUE POPULAIRE AURA, LYON.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Monsieur KRARIA Djelloul**
régleur, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur LABETE Eric**
agent atelier démoulage, REXIAA, ISSOIRE.
demeurant à SAUXILLANGES
- **Monsieur LAGE José**
technicien maintenance, DIETAL SA, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur LAGER Olivier**
technicien service prix, Eiffage Energie Systèmes IT LA, RIOM.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Madame LALANNE Marie-Christine**
facturière, Hôpital Privé La Châtaigneraie, BEAUMONT.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur LANDRY Christophe**
technicien qualité, DIETAL SA, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LANGLAIS Hervé**
conducteur machine, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à COMBRONDE
- **Madame LATARD BATON Corinne**
infirmière anesthésiste, SCP ANESTHESISTES REANIMATION, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LAUMOND Philippe**
gestionnaire applicatifs, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE

55/95

- **Madame LAURENT Marie-Cécile**
cheffe d'agence, ASTURIENNE, BOBIGNY,
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LAURIER Valérie**
référente technique, Direction régionale du service médical Auvergne, CLERMONT
FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LAZO Juanito**
brancardier, POLE SANTE REPUBLIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LECOQ Nathalie**
gestionnaire de clientèle, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Madame LEGRAND Magaly**
pharmacienne, Hôpital Privé La Châtaigneraie, BEAUMONT.
demeurant à MONTPENSIER
- **Madame LERAY Nathalie**
cheffe de cabine, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur LETE Thierry**
chef d'équipe, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LE VAN Sylvie**
employée à domicile, ASS DES VIEUX TRAVAILLEURS, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Madame LONG Corinne**
opératrice, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à COURPIERE
- **Madame LOPES Rose-Marie**
aide soignante, AGESEA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LOPEZ José**
opérateur fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Monsieur MABRU Alain**
chauffeur conducteur d'engins, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur MALORON Régis**
chauffeur chaudière, SMURFIT KAPPA Dore Emballage, LA CHAPELLE-AGNON.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur MALTERRE Didier**
agent de maîtrise, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à AUBIAT

56/95

- **Madame MALTRAIT Laurence**
employée commerciale, AUCHAN SUPERMARCHÉ, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame MANHES Nathalie**
cadre de banque, BANQUE POPULAIRE AURA, LYON.
demeurant à YRONDE-ET-BURON
- **Monsieur MANKA Pascal**
conducteur de ligne, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame MARANDON LE CAM Véronique**
employée de banque, CAISSE D'ÉPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur MARCHE Philippe**
cadre, CAF DU PUY DE DÔME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur MARQUET Jean-Yves**
employé logistique, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'Auvergne.
demeurant à MUR SUR ALLIER
- **Monsieur MARTEL Denis**
technicien process, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BRENAT
- **Monsieur MARTIN Eric**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame MARTINET Christine**
agent de fabrication, Manufacture Bourbonnaise de Maroquinerie, BELLERIVE-SUR-ALLIER.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame MARTINEZ Evelyne**
comptable, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-D'Auvergne.
demeurant à LE CENDRE
- **Madame MARTIN Florence**
LINGERE, EHPAD LES ROCHES, PONTAUMUR.
demeurant à LA GOUTELLE
- **Monsieur MARTIN Yvan**
technicien de maintenance, SOCIÉTÉ DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur MARY Eric**
opérateur fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LE BROU

57/95

- **Madame MASSOULIER Pascale**
assistante, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame MATHEVET Sylvie**
responsable contrôle qualité HSE et logistique, UNIFRAX FRANCE, AMBERT.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Monsieur MATHOREL Romuald**
gestionnaire de flux, GCA SUPPLY PACKING, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Madame MAURER Odile**
AIDE-SOIGNANTE, EHPAD LES ROCHES, PONTAUMUR.
demeurant à BROMONT-LAMOTHE
- **Madame MAURICE Patricia**
A S H, Hôpital Privé La Châtaigneraie, BEAUMONT.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur MAVET Alain**
expert comptable, KPMG site deThiers, THIERS.
demeurant à BLANZAT
- **Madame MENON Claudine**
employée libre service, ROCDISTRI, AIGUEPERSE.
demeurant à EFFIAT
- **Madame MESTRE Françoise**
opératrice, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame MEUNIER Florence**
technicienne qualité, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame MEUNIER Véronique**
assistante, BANQUE DE FRANCE CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHANONAT
- **Monsieur MEYER Jean-François**
expert technique, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VARENNES-SUR-MORGE
- **Madame MEYNARD Nathalie**
gestionnaire référente RAF, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur MICHAU Bernard**
gestionnaire de flux, GCA SUPPLY PACKING, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur MISSONNIER Lionel**
moniteur éducateur, AGD Le Viaduc, CELLULE.
demeurant à GERZAT

- **Madame MOITIE Odette**
conseillère commerciale, AUCHAN AUBIERE, AUBIERE.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur MONASSIER Daniel**
ingénieur commercial, PI System Automation, ROMAGNAT.
demeurant à GERZAT
- **Madame MONIER Christine**
employée d'assurances, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Monsieur MONIER Marc**
chargé d'affaires, PI System Automation, ROMAGNAT.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur MONTCRIOL Christophe**
pâtissier, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à MALINTRAT
- **Monsieur MONTEILHET Patrick**
ouvrier, SMURFIT KAPPA Dore Emballage, LA CHAPELLE-AGNON.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur MONTEL Stéphane**
conducteur de ligne, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à LE BREUIL-SUR-COUZE
- **Madame MONTEL Sylvie**
lingère, ASSO GESTION CTRE HOSPITALIER EYGURANDE, MONESTIER-MERLINES.
demeurant à BOURG-LASTIC
- **Monsieur MORILLO Franck**
convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à MARINGUES
- **Monsieur MULLER Jean**
responsable supply chain, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Monsieur MUNOZ Stéphane**
convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur NERON Franck**
responsable maintenance, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à PASLIERES
- **Monsieur NIVET Christophe**
opérateur fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-ETIENNE-SUR-USSON
- **Monsieur NIZET Jean-Luc**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LAMONTGIE

59/95

- **Monsieur NOGUEIRA José**
magasinier, DESCOURS & CABAUD PROLIANS ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame NONY-DENIER Nadine**
opératrice leader, DIETAL SA, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à VITRAC
- **Madame NONY Florence**
secrétaire médicale, CIMROR SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-OURS
- **Madame OBERSON Evelyne**
assistante administrative, BODYCOTE, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à THIERS
- **Monsieur OCANA Carlos**
responsable exploitation, POMONA TERRE AZUR, LEMPDES.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur OLESIK Eric**
superviseur, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LE BROC
- **Monsieur OLLIER Fabrice**
responsable qualité, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur PARDONNET Denis**
agent d'exploitation, SULO FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COMBRONDE
- **Madame PAREYRE Chrystelle**
assistante technique, AIST 63, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame PARRET Sylvie**
opératrice de fabrication, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame PASSELAIGUE Nathalie**
employée de bureau, BONNET SA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur PAULET Catherine**
agent de stérilisation, Hôpital Privé La Châtaigneraie, BEAUMONT.
demeurant à TALLENDE
- **Madame PAULET Christine**
hôtesse de caisse, AUCHAN AUBIERE, AUBIERE.
demeurant à VERNET-LA-VARENNE
- **Madame PAYET Françoise**
employée de bureau, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-
D'Auvergne.
demeurant à SAINT-DENIS-COMBARNAZAT

- **Monsieur PELLETIER Patrice**
technicien de signalisation, HITACHI RAILS STS, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Monsieur PELUSO Tonino**
agent d'entretien, AGRADIS, MALINTRAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame PEREIRA Nelly**
technicienne administrative, AUCHAN AUBIERE, AUBIERE.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur PERNET Sylvain**
boucher, GPS BEEF, LEMPDES.
demeurant à LAPS
- **Monsieur PERROT Thierry**
ouvrier, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Madame PETARD Roseline**
ouvrière qualifiée, SAS FLEURUS, BELLERIVE-SUR-ALLIER.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame PETIT Claire**
technicienne achats, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur PETIT Frédéric**
maçon, DUMEZ AUVERGNE, AUBIÈRE.
demeurant à PESCHADOIRES
- **Monsieur PEYRAUD Fabrice**
chauffeur opérateur, SUEZ RV OSIS SUD EST, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à MALAUZAT
- **Madame PEYRET Isabelle**
secrétaire de direction, EUROTRANSPHARMA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur PION Franck**
employé logistique, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PIROLLES Laurent**
gestionnaire de commandes, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à TALLENDE
- **Madame PIRONIN Nathalie**
assistante de direction, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à PALLADUC
- **Madame PLAZENET Valérie**
chefe de service, STE ELEVAGE ET DISTRIBUTION, ISSERTEAUX.
demeurant à ISSERTEAUX

61/95

- **Madame PLOSSARD-DELONGCHAMBON Isabelle**
employée bancaire, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PORTAL Jean-Claude**
responsable atelier ajustage, REXIAA, ISSOIRE.
demeurant à MEILHAUD
- **Monsieur POUDEROUX Henri**
agent de maîtrise, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHAMBON SUR MORGE
- **Madame POUGHON Laurence**
chefe de projet informatique, BANQUE POPULAIRE AURA, LYON.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur POUJAT Didier**
cariste, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur POUYET Dominique**
contrôleur de recouvrement, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROYAT
- **Monsieur PRADAT Laurent**
convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Madame PRADINAT Anne-Marie**
adjoite de direction, Clinique Médicale de Cardio-Pneumologie, DURTOL.
demeurant à AUTHEZAT
- **Monsieur PRANCHERE Marc**
cariste, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PREVOTEAU Hervé**
directeur, BIPOLE CLERMONT LIMAGNE SMO, SAINT-BEAUZIRE.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Monsieur PUGNOT Viviane**
manager, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur RABAN Jean-Claude**
responsable de ligne, EMS SAS, RANDAN.
demeurant à RANDAN
- **Monsieur RAMBUR Jean-Pierre**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Madame RAMIREZ Laurence**
infirmière, Hôpital Privé La Châtaigneraie, BEAUMONT.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Monsieur RANVIER Thierry**
règleur injection, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Madame RASTOIX Pascale**
secrétaire technique, FIDAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Monsieur RAVIER Patrick**
commercial, GEA Farm Technologies Franc SAS, CHATEAU-THIERRY.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Monsieur REFOUGOULET Christian**
assistant technique plasturgie, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame RENOLLET Anne**
infirmière, Hôpital Privé La Châtaigneraie, BEAUMONT.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur RIET Patrick**
chef d'équipe déménageur, DEMENAGEMENTS RIVALIER, GERZAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur RIGOULOT Jacques**
président, GAMASONIC, BILLOM.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur RIOS Eric**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Monsieur ROBERT Dominique**
responsable atelier central réparation, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LE BREUIL-SUR-COUZE
- **Madame ROBERT Nathalie**
directrice entité commerciale, BANQUE POPULAIRE AURA, LYON.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur RODRIGUES NOGUEIRA José**
chef d'équipe découpe, GLASSOLUTIONS Sud-Est, CEBAZAT.
demeurant à GERZAT
- **Madame ROIGT Hélène**
secrétaire, Vinci Autoroutes RAA - ASF, THIERS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame ROMEUF Simone**
conseillère de vente, LA HALLE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur RONGER Didier**
technicien méthodes, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-BABEL

63/95

- **Madame RONGIER Marie-Christine**
responsable administrative, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ROSSI Richard**
technicien, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à JOZERAND
- **Monsieur ROUBY Serge**
chauffeur PL, COLAS RAA ag Pardines, PARDINES.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame ROUCHONNAT Christèle**
caissière principale, AUCHAN SUPERMARCHÉ, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à GERZAT
- **Madame ROUDY Christine**
responsable administratif et comptable, COLAS RAA ag LEMPDES, LEMPDES.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame ROUHET-RODRIGUEZ Nathalie**
gestionnaire conseil, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ROUSSET José Noël**
chauffeur, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à BOUDES
- **Monsieur ROUX Fabrice**
employé commercial, AUCHAN AUBIERE, AUBIERE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame ROY Mireille**
responsable point de vente, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VERNINES
- **Monsieur ROYO Yves**
menuisier aluminium, AUVERGNE ALU, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à COURNON-D'Auvergne
- **Monsieur RYTICH Stéphane**
comptable, SALAISONS DU SANCY, BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Monsieur SABELLE Eric**
brancardier, Hôpital Privé La Châtaigneraie, BEAUMONT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame SABY Christelle**
hôtesse d'accueil, COMPASS GROUP FRANCE, MERIGNAC.
demeurant à CEBAZAT
- **Madame SAHUT Eliane**
opératrice leader polyvalente, DIETAL SA, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS

- **Monsieur SAINT-GERAND Pascal**
responsable d'agence, FROID & SERVICES AUVERGNE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à GERZAT
- **Madame SAINTUREL Mireille**
conseillère de vente, AUCHAN AUBIERE, AUBIERE.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame SALCEDO Florabla**
assistante commerciale, SOUVENIR CADEAU DISTRIBUTION, AUBIÈRE.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Monsieur SAPT Patrice**
coordinateur de zone, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame SARRON Nathalie**
employée de restauration, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur SARU François**
coupeur, GLASSOLUTIONS Sud-Est, CEBAZAT.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur SAUVADET Frédéric**
compagnon maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PARENTIGNAT
- **Monsieur SCHNEIDER Jean-Claude**
cuisinier, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur SECRETIN Cédric**
responsable d'exploitation, VETO SANTE, LEMPDES.
demeurant à MARSAT
- **Madame SICARD Nadine**
infirmière, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Madame SIMONET Hélène**
employée commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Madame SIMONIN Ghislaine**
secrétaire d'agence, ENTREPOSE ECHAFAUDAGES, COLOMBES.
demeurant à MIREFLEURS
- **Madame SOLER Nathalie**
chargée de mission, ESC CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur SOULIER Jean-Paul**
ouvrier d'entretien, AGESSA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE

65/95

- **Madame STENGER Catherine**
infirmière, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BUSSEOL
- **Monsieur STOUFFLET Philippe**
agent service achats, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à DAVAYAT
- **Madame SYS Françoise**
conductrice de ligne, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SAINTE-FLORINE.
demeurant à AUGNAT
- **Madame TARDIVAT Fabienne**
téléconseillère, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur TEIXEIRA DA COSTA Jean-Claude**
technicien de maintenance, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur TERRASSE Lionel**
magasinier, CAILLOT, CLERMONT FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur TEYRASSE Christophe**
opérateur fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Monsieur TEYSSONNEYRE Christian**
agent de maintenance, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur THEALLIER Patrice**
ouvrier, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur THIEBAUT Jean-Marie**
technicien, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur THOMAS Patrick**
imprimeur, CGP Flexible Innovation, PARENT.
demeurant à ANTOINGT
- **Madame TIXIER Isabelle**
gestionnaire des litiges et créances, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur TRAPENAT Luc**
aide soignant, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Madame TREILLE Marie-Thérèse**
standardiste, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT

66/95

- **Monsieur TRINCARD Christophe**
convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à BILLOM
- **Monsieur USCLADE Jean-Christophe**
chargé d'affaires, SEMELEC 63, COURNON D'AUVERGNE.
demeurant à CEYSSAT
- **Madame VACHIAS Isabelle**
assistante commerciale, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à LA MONNERIE-LE-MONTEL
- **Monsieur VACQUAND Gérard**
conducteur de machine, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Madame VALLEIX Sylvie**
infirmière, AGESSA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame VEDRINE Geneviève**
technicienne de laboratoire, BIODOMES-Unilabs, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur VENNAT Olivier**
directeur d'agence, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur VIALA Michel**
chauffeur, SAIPOL, LEZOUX.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur VIEIRA DA MOTA Manuel**
chaudronnier soudeur, PI System Automation, ROMAGNAT.
demeurant à LEMPDES
- **Madame VILA Lidia**
secrétaire administrative, ONET LOGISTIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à JOZE
- **Madame VILLANOVA Patricia**
gestionnaire appui, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER
- **Monsieur VODABLE Pascal**
chef de chantier, COLAS RAA ag LEMPDES, LEMPDES.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur VOIDEY William**
agent de maintenance, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à BEAULIEU
- **Monsieur VOILQUE Thierry**
découpeur monteur, WICHARD, THIERS.
demeurant à THIERS

67/95

- **Monsieur ZERGA JANY Samir**
approvisionnement, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Madame AEBISCHER Catherine**
infirmière, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur AMRINE Lazare**
employé, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur ARTANCE Michel**
chauffeur, BODYCOTE, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à BEAUREGARD-L'EVEQUE
- **Monsieur ARTAUD Alain**
ouvrier, SMURFIT KAPPA Dore Emballage, LA CHAPELLE-AGNON.
demeurant à LA CHAPELLE-AGNON
- **Madame ASPERT Christine**
employée bancaire, BANQUE NUGER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur AUBERTIN Dominique**
agent sûreté sécurité, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à AUTHEZAT
- **Monsieur AUBOURDY Dominique**
monteur régleur, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Madame AURIEL Joëlle**
aide médico-psychologique, ASSO GESTION CTRE HOSPITALIER EYGURANDE,
MONESTIER-MERLINES.
demeurant à MESSEIX
- **Monsieur BARBET Marc**
technicien contrôle gestion, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur BAYSSAC Didier**
A S H, AGESEA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BEAL Claude**
opérateur logistique, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à SUGERES
- **Monsieur BERNARD Marc**
responsable expédition transport, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT

68/95

- **Monsieur BERNES Romain**
responsable techno laminage, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur BERTINELLI Pascal**
employé, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à VALZ-SOUS-CHATEAUNEUF
- **Monsieur BLACHE Michel**
employé, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à RIOM
- **Madame BLANCHER Isabelle**
technicienne supply chain, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PARENTIGNAT
- **Monsieur BONNET Gilles**
chef de chantier, COLAS RAA ag LEMPDES, LEMPDES.
demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER
- **Madame BONNIEU Marie-Christine**
secrétaire médicale, CIMROR SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BOUDON Philippe**
responsable formation interne, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur BOUQUET Bruno**
directeur des systèmes d'information, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES,
COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur BOURDIER Eric**
monteur régleur, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à THIERS
- **Monsieur BOURSIER Philippe**
ouvrier, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Madame BRELURUT Eliane**
secrétaire médicale, SIPATH-UNILABS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame BREUIL Gisèle**
référente technique, Direction régionale du service médical Auvergne, CLERMONT
FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BRUNEL Roger**
conducteur de matériel de collecte, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SAINT-OURS

- **Madame BURLE Pascale**
infirmière, POLE SANTE REPUBLIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame CAILLOT Evelyne**
technicienne de laboratoire, LABORATOIRE GENBIO SAINT-FRANÇOIS, MONTLUCON.
demeurant à ARS-LES-FAVETS
- **Monsieur CAMPANATO Jean-Pierre**
agent de maintenance, APRR PARIS, GANNAT.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame CERVANTES Pascale**
CADS, MGEN Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur CHAIZE Pierre**
opérateur SMC, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LE CREST
- **Madame CHALAPHY Marie-Claude**
secrétaire assistante, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur CHAMBADE Didier**
agent de maintenance, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à BILLOM
- **Madame CHAPUT Nathalie**
animatrice, AGD Le Viaduc, CELLULE.
demeurant à PESSAT-VILLENEUVE
- **Monsieur CHARRADE Dominique**
délégué médical, ASTRAZENECA, COURBEVOIE.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Monsieur CHAUSSADE Pascal**
responsable production, AQUAMARK, LAQUEUILLE.
demeurant à NEBOUZAT
- **Madame CHAZAL Anne-Marie**
Titulaire encadrement, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur CHERASSE Laurent**
responsable logistique, Etellin SAS BigMat, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BONNET-LES-ALLIER
- **Madame CHIRAT Isabelle**
chargée de mission, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame CHOMETTE Eliane**
EHS assistante, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VIC-LE-COMTE

70/95

- **Madame CHOUSSY Jocelyne**
gouvernante, AGESSA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CLERARD Nathalie**
employée administrative, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Monsieur CLOUVEL Fabrice**
chargé de projet, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame CLUZEL Josiane**
caissière, CSE Banque de France, CHAMALIERES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur COISSARD Laurent**
mécanicien outilleur, WICHARD, THIERS.
demeurant à COURPIERE
- **Monsieur COLAVITTI Humbert**
technicien, NXO FRANCE, AUBIERE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame COLLAY Michèle**
responsable expédition et planning, UNIFRAX FRANCE, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur COMPAIN Philippe**
brancardier, POLE SANTE REPUBLIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Madame DA COSTA Maria**
ouvrière, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Madame DARIGNAC Joëlle**
chargée de mission, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur DA SILVA Bruno**
maçon, COLAS RAA ag LEMPDES, LEMPDES.
demeurant à JOZE
- **Monsieur DA SILVA Emmanuel**
responsable maintenance, SAIPOL, LEZOUX.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur DA SILVA Georges**
chef d'équipe, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur DA SILVA Pierre**
plongeur, AIGOS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEL-GUYON

71/95

- **Monsieur DEAT Didier**
électricien, Eiffage Energie Systèmes IT LA, RIOM.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM
- **Monsieur DEAT Patrick**
technicien méthode, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VARENNES-SUR-MORGE
- **Madame DE GEA Huguette**
opératrice, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Monsieur DELAVET Serge**
agent de maîtrise, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à PESSAT-VILLENEUVE
- **Madame DEMARQ Nathalie**
responsable accueil administration, AZUREVA, BOURG-EN-BRESSE.
demeurant à FOURNOLS
- **Madame DENEFFLE Sylvie**
AIDE-SOIGNANTE, EHPAD LES ROCHES, PONTAUMUR.
demeurant à PONTAUMUR
- **Madame DENEUVY Florence**
directrice back office assurances, BANQUE POPULAIRE AURA, LYON.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur DEROUET Jean-François**
technicien, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SAINTE-FLORINE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur DE SOUZA Manuel**
chef d'équipe, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à RIS
- **Monsieur DIODONNAT Bruno**
chauffeur livreur, POMONA, GERZAT.
demeurant à ORCET
- **Monsieur DODEL Philippe**
informaticien, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à AYDAT
- **Monsieur DOSJOUR Eric**
responsable magasin, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à LA MONNERIE-LE-MONTEL
- **Monsieur DOURIS Jean-Louis**
chef d'équipe, BODYCOTE, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à LA MONNERIE-LE-MONTEL
- **Madame DOUROUX Mylène**
technicienne, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CURNON-D'Auvergne

- **Monsieur DOZOLME Daniel**
conducteur d'engins, COLAS RAA ag LEMPDES, LEMPDES.
demeurant à SAINT-IGNAT
- **Madame EIGON Annick**
gestionnaire référente, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame ESPAGNOL Sylviane**
assistante administrative et RH, PI System Automation, ROMAGNAT.
demeurant à CHAPPES
- **Monsieur FAUCHERY Jean-Pierre**
conducteur de travaux, COLAS RAA ag GERZAT, GERZAT.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame FAUGERE Isabelle**
gestionnaire dossiers GDA, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROYAT
- **Monsieur FAURE Serge**
technicien régleur, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Madame FAURE Sylvie**
agent logistique, COFIRHAD, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CHAPPES
- **Madame FAYARD Francette**
aide soignante, AGESEA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame FERNANDEZ Elisabeth**
infirmière, AGESEA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur FERNANDEZ José**
brancardier, AGESEA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur FERNANDEZ Maxime**
employé, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur FERRAND Thierry**
responsable maintenance UAP, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame FINCK Marcelline**
responsable export, SAS FLEURUS, BELLERIVE-SUR-ALLIER.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN
- **Monsieur FIRMIN Franck**
électronicien, HITACHI RAILS STS, RIOM.
demeurant à SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT

73/95

- **Monsieur FITE Bernard**
expert maintenance, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur FLEURY Philippe**
responsable approvisionnement, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à ESCOUTOUX
- **Monsieur FLORENCE Gilbert**
conducteur embouteillage, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Madame FRAISSE Pascale**
attachée de direction, LEON GROSSE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Madame GAILLOT Catherine**
assistante de direction, SUEZ EAU FRANCE ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CURNON-D'Auvergne
- **Monsieur GARDE Jean-Pierre**
employé, TMS INTERNATIONAL FRANCE, GRANDE-SYNTHE.
demeurant à ESPINASSE
- **Monsieur GARDET Christian**
chauffeur livreur, OCP REPARTION CI-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RANDAN
- **Madame GARLASCHI Fabienne**
employée administrative, CE CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VARENNES-SUR-USSON
- **Madame GARRIDO Eliane**
secrétaire administrative, APAVE SUDEUROPE S.A.S., TASSIN LA DEMI LUNE.
demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES
- **Madame GAYDIER Nadine**
responsable informatique, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, CURNON-
D'Auvergne.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame GAYET Christine**
commerciale, NESTLE FRANCE, NOISIEL.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GAY Frédéric**
production chocolaterie, MAISON VIEILLARD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame GENDRE Françoise**
agent administratif, Direction régionale du service médical Auvergne, CLERMONT
FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame GENEIX Geneviève**
secrétaire médicale, AGESEA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GEOFFROY Christian**
directeur général d'enseigne, COFIRHAD, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT
- **Madame GHYS Nadine**
employée de banque, BANQUE DE FRANCE CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MUR SUR ALLIER
- **Monsieur GIBIAT Franck**
responsable investissements, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GIL Jean-Luc**
coupeur, GLASSOLUTIONS Sud-Est, CEBAZAT.
demeurant à SAINT-AMANT-TALLENDE
- **Monsieur GIMEL Gilles**
responsable logistique, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à PESCHADOIRES
- **Madame GIMEL Martine**
opératrice, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à PESCHADOIRES
- **Monsieur GIRARD Dominique**
chef d'équipe, BODYCOTE, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à THIERS
- **Madame GONCALVES Laurence**
employée de gestion administrative, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur GONZALEZ Joël**
convoyeur de fonds, BRINK'S EVOLUTION, BEAUMONT.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame GOURGEON Corinne**
aide-soignante, AGESEA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur GRAS Martine**
A S H, ASSO GESTION CTRE HOSPITALIER EYGURANDE, MONESTIER-MERLINES.
demeurant à MESSEIX
- **Madame GRENET Michèle**
opératrice, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à LIMONS
- **Monsieur GREZE Philippe**
chauffeur conducteur d'engins, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

75/95

- **Madame GUILLAUME Claudine**
monteuse assembleuse, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à CREVANT-LAVEINE
- **Monsieur GUYENET Michel**
agent de maîtrise, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame HABERMANN Fabienne**
A S H, ASSOCIATION LES SAPINS, CEYRAT.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Madame HADJADJ Magali**
comptable, AIST 63, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à THIERS
- **Monsieur HERITIER Olivier**
ouvrier, SMURFIT KAPPA Dore Emballage, LA CHAPELLE-AGNON.
demeurant à LA CHAPELLE-AGNON
- **Madame HERVIEU Patricia**
opératrice, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-CIRGUES-SUR-COUZE
- **Monsieur HOFFTESTTER Fabien**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES
- **Monsieur HURTADO Francisco**
opérateur fabrication, SAIPOL, LEZOUX.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur JACQUET Henri**
ouvrier d'usine, EMS SAS, RANDAN.
demeurant à RANDAN
- **Monsieur JARLIER Eric**
superviseur, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à MIREFLEURS
- **Monsieur JORGE Richard**
responsable de service, BANQUE CHALUS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame JULIEN Claudine**
assistante RH, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à MALAUZAT
- **Monsieur KALUZA Philippe**
pompier, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur KERGOURLAY Jean-Michel**
monteur régleur, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à PASLIERES

76/95

- **Madame LABBE Patricia**
attachée clientèle, FREE POWER, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SURAT
- **Madame LABROSSE Claude**
assistante, BANQUE DE FRANCE CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame LACROIX Sylvie**
analyste surveillance risque, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LAGAYE Geneviève**
gestionnaire référente, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MEZEL
- **Madame LAMADON Christine**
agent administratif, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'Auvergne
- **Madame LAROCHE Agnès**
hôtesse de caisse, AUCHAN AUBIERE, AUBIERE.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur LARQUETOUX Didier**
responsable outillage, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Monsieur LEBOIS Dominique**
conducteur d'installation, BODYCOTE, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à MARINGUES
- **Madame LECOUSU Nathalie**
assistante technique, Direction régionale du service médical Auvergne, CLERMONT
FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur LEGENDRE Marc**
opérateur traitement thermique, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur LEGER Jean-Luc**
aide médico-psychologique, CAPPACTRE ADAPT PROF ARTISANAT, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur LEQUEU Philippe**
directeur métallurgie qualité, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ROYAT
- **Monsieur LEROY Thierry**
conducteur d'installation, BODYCOTE, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à COURPIERE

77/95

- **Monsieur LEVET Philippe**
responsable amélioration continue, GOODYEAR DUNLOP, RIOM.
demeurant à DAVAYAT
- **Madame LHUILLIER Françoise**
gestionnaire service clients, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LIOTARD Vincent**
employé, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LOPES Rose-Marie**
aide soignante, AGESSA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LOURENCO GRALHA Isabelle**
superviseure gestion du personnel, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur MAGNARD Eric**
réceptionniste hotellerie, AXEHOTEL CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Madame MAISTRELLO Christine**
employée de bureau, AG2R LA MONDIALE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PIGNOLS
- **Monsieur MALLET Philippe**
responsable système et sécurité, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES,
COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à LE CENDRE
- **Madame MALTRAIT Laurence**
employée commerciale, AUCHAN SUPERMARCHE, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur MARTINS José**
chef de chantier, Travaux Publics du Centre, DURTOL.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Monsieur MASSACRIER Didier**
chef de service, STE ELEVAGE ET DISTRIBUTION, ISSERTEAUX.
demeurant à SUGERES
- **Madame MASSE Christine**
infirmière, AGESSA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à SAINT-PIERRE-COLAMINE
- **Monsieur MASSON Olivier**
chargé d'expertise, ENEDIS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MAUBERT Jean-Michel**
responsable technique de zone, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE

78/95

- **Monsieur MELONI Lionel**
employé, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Monsieur MENDES Miguel**
ouvrier, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à LA MONNERIE-LE-MONTEL
- **Madame MERCIER Arlette**
référente technique, Direction régionale du service médical Auvergne, CLERMONT
FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MOLINA Abelardo**
conducteur de matériel de collecte, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur MONASSIER Daniel**
ingénieur commercial, PI System Automation, ROMAGNAT.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur MONFOUGA Christian**
employé bancaire, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur MONIER Pascal**
conducteur de travaux, COLAS RAA ag LEMPDES, LEMPDES.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur MONTEIRO Alexandre**
mécanicien, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur MONTI Philippe**
ouvrier abattoir, STE ELEVAGE ET DISTRIBUTION, ISSERTEAUX.
demeurant à MANGLIEU
- **Monsieur MORAND Jean-Luc**
ouvrier, EMS SAS, RANDAN.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur MOUILLAUD Guy**
technicien, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à LAMONTGIE
- **Monsieur OLLEON Michel**
conducteur d'engins, COLAS RAA ag GERZAT, GERZAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame PANIN Cinzia**
assistante de direction, ACTION LOGEMENT SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MEZEL

79/95

- **Madame PAQUET Sylvie**
chargée de développement, CEZAM AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame PASSELAIGUE Françoise**
employée bancaire, CIC LYONNAISE DE BANQUE, LYON.
demeurant à SAINT-REMY-DE-CHARGNAT
- **Monsieur PASSEMARD Jean-Louis**
technicien, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-YVOINE
- **Monsieur PAVON José**
opérateur polyvalent, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-
D'AUVERGNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PERRONNET Marc**
assembleur rénovation, GLASSOLUTIONS Sud-Est, CEBAZAT.
demeurant à OLLIERGUES
- **Madame PETARD Roseline**
ouvrière qualifiée, SAS FLEURUS, BELLERIVE-SUR-ALLIER.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur PETIT Frédéric**
maçon, DUMEZ AUVERGNE, AUBIÈRE.
demeurant à PESCHADOIRES
- **Madame PETIT Mireille**
caissière centrale, AUCHAN SUPERMARCHÉ, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à JOZE
- **Madame PIERREVAL Claire**
employée bancaire, CREDIT MUTUEL DU MASSIF CENTRAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MIREFLEURS
- **Monsieur PIMENTA Inacio**
conducteur d'engins, CMCA Auvergne Rhône-Alpes, LYON 7EME.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur PINCEMAILLE Patrick**
opérateur, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ANTOINGT
- **Monsieur PITELET Patrice**
chef comptable, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à ROMAGNAT
- **Madame PLACE Elise**
préparatrice, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à GIMEAUX
- **Monsieur PLANE Jean-Paul**
électrotechnicien, SAFRAN Electronics & Défense, MONTLUCON.
demeurant à SAINT-LAURE

- **Monsieur POURRAT Guy**
animateur planning, SMURFIT KAPPA Dore Emballage, LA CHAPELLE-AGNON.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur PRADIER Gilbert**
outilleur, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur PRADIER Philippe**
responsable service client, TOUPARGEL, CIVRIEUX-D'AZERGUES.
demeurant à LAQUEUILLE
- **Madame PRADINAT Anne-Marie**
adjointe de direction, Clinique Médicale de Cardio-Pneumologie, DURTOL.
demeurant à AUTHEZAT
- **Madame PRAZAK Christine**
analyste informatique, ATOS INTEGRATION CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BRENAT
- **Monsieur PREVOTEAU Hervé**
directeur, BIOPOLE CLERMONT LIMAGNE SMO, SAINT-BEAUZIRE.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Madame PUECHBROUSSOU Françoise**
conseillère ESF, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur RAYNARD Gilles**
technicien méthodes, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à SAINT-IGNAT
- **Monsieur REGNIER Dominique**
responsable méthodes, WICHARD, THIERS.
demeurant à NERONDE-SUR-DORE
- **Madame RIBAIRE Catherine**
technicienne comptable, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur RIET Patrick**
chef d'équipe déménageur, DEMENAGEMENTS RIVALIER, GERZAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur RITOUX Jean-Charles**
commercial, MONDELEZ FRANCE SAS, CLAMART.
demeurant à LEZOUX
- **Madame ROBIN oDILE**
employée de restauration, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame ROCHER Colette**
assistante commerciale, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE

- **Madame ROCHE Sylvie**
médecin du travail, AIST 63, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à THIERS
- **Monsieur RODRIGUES José**
opérateur fabrication, SAIPOL, LEZOUX.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur RODRIGUEZ Vincent**
employé libre service, AUCHAN CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMBARON SUR MORGE
- **Monsieur ROTIEL Jean-Marc**
peintre, PRUDHOMME JEAN CLAUDE, CHAMBARON SUR MORGE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ROUGER Christian**
agent de maîtrise, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à ENVAL
- **Monsieur ROUSSEAU Rémi**
cadre bancaire, BANQUE POPULAIRE AURA, LYON.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame ROUSSET Christiane**
aide-soignante, AGESEA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ROUX Dominique**
ouvrier en chocolaterie, MAISON VIEILLARD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CULHAT
- **Madame SAINT-ANDRE Marielle**
technicienne conseil, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ENTRAIGUES
- **Madame SALGUES Dominique**
responsable commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Madame SARRE Pascale**
référente technique, Direction régionale du service médical Auvergne, CLERMONT
FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur SARU François**
coupeur, GLASSOLUTIONS Sud-Est, CEBAZAT.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur SAULIERE Régis**
conseiller mutualiste, LA MUTUELLE GENERALE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-VINCENT

- **Madame SAUX Chantal**
chargée de clientèle, CREDIT MUTUEL DU MASSIF CENTRAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur SAUX Eric**
consultant expert, CREDIT MUTUEL DU MASSIF CENTRAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur SAVIGNAT Bruno**
employé commercial, AUCHAN AUBIERE, AUBIERE.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER
- **Madame SERRENTINO Marie-Christine**
ouvrière d'abattoir, STE ELEVAGE ET DISTRIBUTION, ISSERTEAUX.
demeurant à ISSERTEAUX
- **Madame STEGER Patricia**
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, EHPAD LES ROCHES, PONTAUMUR.
demeurant à SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS
- **Madame STENGER Catherine**
infirmière, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BUSSEOL
- **Monsieur TATAT Frédéric**
directeur de projet, INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE (ICI), RUEIL-MALMAISON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur TEYSSONNEYRE Christian**
agent de maintenance, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à AULNAT
- **Madame THABEAU Isabelle**
responsable commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur TISSERAT Yannick**
chargé d'affaires, PI System Automation, ROMAGNAT.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur TRAPENAT Luc**
aide soignant, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Madame TREILLE Marie-Thérèse**
standardiste, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur VACHERON Hervé**
chef de cuisine, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur VEDRENNE Ludovic**
conducteur de matériel de collecte, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT

- **Madame VEDRINE Geneviève**
technicienne de laboratoire, BIODOMES-Unilabs, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur VERNET Eric**
CUISINIER, EHPAD LES ROCHES, PONTAUMUR.
demeurant à PONTAUMUR
- **Madame VEZON Catherine**
conseillère relation clients, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Madame VIVEREUX Catherine**
opératrice polyvalente, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-
D'AUVERGNE.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur VUIDEPOT Patrick**
chauffeur livreur, TOUPARGEL, CIVRIEUX-D'AZERGUES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur WURTZ François**
Superviseur de Production, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PERRIER

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Madame AGOURAR Ginette**
opératrice, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur AMOUROUCHE Tony**
ouvrier, EMS SAS, RANDAN.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN
- **Madame ANDRE Jocelyne**
I. D. E., POLYCLINIQUE LA PERGOLA, VICHY.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN
- **Monsieur ARNAUD Denis**
contrôleur logistique, GOODYEAR DUNLOP, RIOM.
demeurant à SAINT-GENES-DU-RETZ
- **Monsieur ARNAUD Thierry**
employé bancaire, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame AURIAC Régine**
employée de gestion, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à RIOM
- **Monsieur BARD Gilles**
compagnon maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE

- **Madame BARDIN Gisèle**
conseillère, CASDEN BANQUE POPULAIRE, CHAMPS-SUR-MARNE.
demeurant à SAINT-SATURNIN
- **Madame BATTUT Annick**
secrétaire médicale, SIPATH-UNILABS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BENOIT Didier**
imprimeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur BERTHOULY Maurice**
employé, OGF, PARIS 19 EME.
demeurant à AMBERT
- **Madame BERTRAND Elisabeth**
gestionnaire référente, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-IGNAT
- **Madame BEZON Nicole**
opératrice production, ZELLER PLASTIK France SAS, CREUZIER-LE-VIEUX.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN
- **Monsieur BILEU CARDOSO Francisco**
chef d'équipe, Eiffage Energie Systèmes IT LA, RIOM.
demeurant à COMBRONDE
- **Monsieur BION Luc**
employé bancaire, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à OLLIERGUES
- **Monsieur BOL Marc**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur BONHOMME Christian**
Cadre de banque, BANQUE COURTOIS, TOULOUSE.
demeurant à RIOM
- **Madame BONHOURE Catherine**
responsable d'équipe, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BOURDELEIX Philippe**
chef de ligne, GLASSOLUTIONS Sud-Est, CEBAZAT.
demeurant à RIOM
- **Monsieur BOURSIER Philippe**
ouvrier, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Monsieur BOYER Jean-Claude**
agent de maîtrise logistique, POLYREY, USSEL.
demeurant à HERMENT

85/95

- **Monsieur CARLAT Alain**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BEAULIEU
- **Monsieur CATHAUD Pascal**
ouvrier, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-REMY-DE-CHARGNAT
- **Monsieur CAZAUX Philippe**
gestionnaire de clientèle, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CERVANTES Pascale**
CADS, MGEN Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur CHABANON Christian**
responsable expéditions, GLASSOLUTIONS Sud-Est, CEBAZAT.
demeurant à MOZAC
- **Madame CHALUS Catherine**
ouvrière, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à ENNEZAT
- **Madame CHANON Henriette**
agent technico-commercial sédentaire, MOTEURS LEROY SOMER, ANGOULEME.
demeurant à COURNON-D'Auvergne
- **Monsieur CHAUSSADE Pascal**
responsable production, AQUAMARK, LAQUEUILLE.
demeurant à NEBOUZAT
- **Madame CIPIERE Dominique**
infirmière, POLE SANTE REPUBLIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Monsieur COUPERIER Charles**
chef d'équipe, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE
- **Monsieur COUPERIER François**
ouvrier, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE
- **Madame COURTY Béatrice**
technicienne de prestations, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CROIZET Patrice**
gestionnaire de flux, GCA SUPPLY PACKING, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à JOZE
- **Monsieur CUBIZOLLES Pascal**
magasinier, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CHIDRAC

86/95

- **Madame DA COSTA Maria Da Conceicao**
responsable qualité, FRED SABATIER, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame DEFRANCE Armelle**
aide comptable, POLE SANTE REPUBLIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame DE GEA Huguette**
opératrice, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE

- **Monsieur DESFARGES Philippe**
chef de groupe, ONET LOGISTIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame DOMINGUEZ Christine**
valideur, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VEYRE-MONTON

- **Monsieur DUFRAISSE Christian**
Gestionnaire de flux, GCA SUPPLY PACKING, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM

- **Madame DUMONT Régine**
employée bancaire, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à ORCINES

- **Monsieur DUMOULIN Jean-Michel**
ouvrier, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à CHABRELOCHE

- **Madame DUPONT Marie-Christine**
employée administrative, AUCHAN AUBIERE, AUBIERE.
demeurant à OLLOIX

- **Madame FALCON Jocelyne**
employée bancaire, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur FALIGOT DE LA BOUVERIE Olivier**
ingénieur, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur FAURE Jacques**
massicotier, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur FERNANDEZ Maxime**
employé, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à SAYAT

- **Monsieur FERREIRA Carlos**
chef d'équipe carrosserie, SAS CARLET, AUBIERE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

87/95

- **Madame FIGUEIRA Odile**
hôtesse d'accueil, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
demeurant à MARSAT
- **Madame FIGUEIREDO Marie-Noëlle**
secrétaire, SIPATH-UNILABS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VARENNES
- **Madame FIZE Françoise**
chargée de mission informatique, CIBTP site de Clermont-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur FLAMENT Gilles**
gestionnaire référent, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur FONTES Eric**
technicien logistique, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Monsieur FORET Frédéric**
chef de chantier, DUMEZ AUVERGNE, AUBIÈRE.
demeurant à PLAUZAT
- **Monsieur FREITAS Manuel**
employé, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à SOLIGNAT
- **Monsieur FROMAGER Solange**
opératrice de conditionnement, PHARM'ADIS, CEBAZAT.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur GABRIEL-REGIS Thierry**
responsable sécurité environnement, WICHARD, THIERS.
demeurant à LE CENDRE
- **Madame GAILLOT Catherine**
assistante de direction, SUEZ EAU FRANCE ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CURNON-D'Auvergne
- **Monsieur GALLON Michel**
agent de maîtrise, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à ROCHEFORT-MONTAGNE
- **Madame GENDRAUD Annie**
CUISINIÈRE, EHPAD LES ROCHES, PONTAUMUR.
demeurant à BOURG-LASTIC
- **Monsieur GENTAL Pascal**
responsable magasin, COFIRHAD, CLERMONT FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Monsieur GENTES Patrick**
opérateur fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ORBEIL

88/95

- **Monsieur GEORGES Richard**
chef d'équipe, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à CHABRELOCHE
- **Madame GIMEL Martine**
opératrice, MANUTHIERS, PESCHADOIRES.
demeurant à PESCHADOIRES
- **Madame GOMBERT Marie-José**
directrice, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur GUYON Philippe**
hôte de caisse, AUCHAN AUBIERE, AUBIERE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur GRAEL-BOIVIN Patrick**
ouvrier d'entretien, AZUREVA, BOURG-EN-BRESSE.
demeurant à SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE
- **Madame GRELICHE Christine**
employée bancaire, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur GUILLON Jean-Luc**
ouvrier imprimeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur GUILLOUD Thierry**
chaudronnier métallier, HENNIG FRANCE, CREUZIER-LE-NEUF.
demeurant à SAINT-PRIEST-BRAMEFANT
- **Madame HAURE Catherine**
agent logistique, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AURIERES
- **Madame HENRY Aline**
employée commerciale caisse, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à MOZAC
- **Monsieur ISSARD Michel**
chef de projet, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ORBEIL
- **Madame JOUHET Marie-Thérèse**
employée, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Madame JUVEN Christiane**
secrétaire, POLE SANTE REPUBLIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur KERAVAL Jean-Luc**
chef de production, CEGELEC DEFENSE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame KLEEFSTRA Brigitte**
assistante affaires européennes, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à MUR SUR ALLIER
- **Madame KLEIN Marie-Claire**
employée de bureau, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur LACOMBE Jean-Luc**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SALLEDES
- **Madame LAFARQUE Pascale**
employée administrative, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame LAURENT Annick**
aide médico-psychologique, AGD Le Viaduc, CELLULE.
demeurant à COMBRONDE
- **Madame LAYDIER Marie-Pierre**
assistante direction commerciale, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES,
COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à COUDES
- **Madame LEDIEU Anick**
imprimeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur LEVADOUX Michel**
cuisinier - pâtissier, AGD Le Viaduc, CELLULE.
demeurant à LE CHEIX
- **Monsieur LIARD Patrick**
qualiticien laboratoire, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Monsieur LICTEVOET Olivier**
conducteur de ligne, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM
- **Madame LOUBRADOU Marie-Noëlle**
cadre, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Monsieur MACEDO Fernand**
cariste, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Madame MALTRAIT Laurence**
employée commerciale, AUCHAN SUPERMARCHÉ, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame MARIEN Jocelyne**
assistante, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

90/95

- **Monsieur MARTINEZ François**
régleur, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à RIOM
- **Madame MATHIEU Christine**
chargée de mission, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Madame MAZUEL Catherine**
employée administrative, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame METENIER Nicole**
assistante commerciale, FRANCE BOISSONS, GERZAT.
demeurant à CHAPPES
- **Madame MINGON Monique**
responsable méthodes, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à AURIERES
- **Madame MOLLON Marie-Christine**
aide-soignante, AGESEA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à ORCET
- **Madame MONTORIER Annick**
inspectrice recouvrement, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame MORIN Nadine**
conseillère de clientèle, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Madame MOULY Ghislaine**
aide comptable, Hôpital Privé La Châtaigneraie, BEAUMONT.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur NEGRONI Dominique**
responsable transport, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur NOTON Thierry**
ouvrier, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CEYSSAT
- **Monsieur OCULY Didier**
cadre logistique, AGESEA Centre Michel Barbat, BEAUMONT.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Monsieur PEREIRA-RODRIGUES Joaquim**
maçon, ARVERNOISE DE CONSTRUCTION, AUBIÈRE.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur PERRONNET Marc**
assembleur rénovation, GLASSOLUTIONS Sud-Est, CEBAZAT.
demeurant à OLLIERGUES

- **Monsieur PETIT Frédéric**
maçon, DUMEZ AUVERGNE, AUBIÈRE.
demeurant à PESCHADOIRES
- **Monsieur PETIT Pierre**
ouvrier, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PIARRY Patrick**
agent d'exploitation, JCDECAUX FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Madame PIRET Irène**
secrétaire de direction, SEMERAP, RIOM.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Madame PIREYRE Bernadette**
assistante comptable, STE ELEVAGE ET DISTRIBUTION, ISSERTEAUX.
demeurant à ISSERTEAUX
- **Monsieur POTELLERET Marcel**
gestionnaire de flux, GCA SUPPLY PACKING, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUREGARD-L'EVEQUE
- **Monsieur POUCHOL Marc**
comptable, KPMG SA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur POUJAT Eric**
employé logistique, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur POURCHER Christian**
M O A, Aubert & Duval, AUBIERE.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur RANDANNE Gilles**
technicien R D, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à NEBOUZAT
- **Madame RAYNAUD Jocelyne**
agent hospitalier, SODEXO, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur REGNIER Philippe**
responsable technique, AIST 63, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame RIBOULET Chantal**
technicienne électronique, PI System Automation, ROMAGNAT.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur RIET Patrick**
chef d'équipe déménageur, DEMENAGEMENTS RIVALIER, GERZAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ROLLERY Michel**
employé de banque, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE

- **Madame ROY Denise**
responsable métallurgie, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-MARTIN-DES-PLAINS
- **Madame ROYER Marie-Christine**
pilote plan de production, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à PARENTIGNAT
- **Madame ROY Irène**
conseillère clientèle, BANQUE POPULAIRE AURA, LYON.
demeurant à SAINT-MARTIN-DES-PLAINS
- **Monsieur ROZIER Philippe**
responsable qualité, MUTUALITE FRANCAISE LOIRE-HAUTE LOIRE-PUY DE DOME, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à BLANZAT
- **Monsieur SACCOMANI Jacques**
cadre bancaire, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur SAHUT Michel**
technicien méthodes, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame SALLAS Agnès**
responsable d'unité, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur SAOUDI Malik**
chef d'équipe, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur SAPT Christian**
employé bancaire, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame SARRE Isabelle**
chargée de clientèle, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur SARU François**
coupeur, GLASSOLUTIONS Sud-Est, CEBAZAT.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur SAUVAGNAT Bernard**
employé bancaire, BANQUE NUGER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT
- **Madame SCORNEC Brigitte**
chargée de planification, AUCHAN AUBIERE, AUBIERE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur SEGUIN Philippe**
ouvrier, HENNIG FRANCE, CREUZIER-LE-NEUF.
demeurant à RANDAN

93/95

- **Madame SENETAIRE Nicole**
technicienne, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame SKORZYBOT Maryse**
sage-femme, Hôpital Privé La Châtaigneraie, BEAUMONT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame SMIDEREN Cathy**
contrôleuse des opérateurs sociaux, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur SOULIER Jean-Paul**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Monsieur THIRIOT Pierre**
analyste, BANQUE CHALUS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur TISSERAT Yannick**
chargé d'affaires, PI System Automation, ROMAGNAT.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame TITAUD Nadine**
cadre technique recouvrement, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MIREFLEURS
- **Madame TIXIER Brigitte**
employée administrative, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CURNON-D'AUVERGNE
- **Madame TIXIER Catherine**
chargée relation entreprises, ACTION LOGEMENT SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur TOURNADRE Yves**
coordonateur d'équipe, AUCHAN AUBIERE, AUBIERE.
demeurant à ENNEZAT
- **Madame TOURNEIX Sylvie**
responsable de service, BANQUE CHALUS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Madame TREILLE Marie-Thérèse**
standardiste, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur TRINCANATO Jean-Louis**
technicien comptabilité, Aubert & Duval, AUBIERE.
demeurant à AUBIERE
- **Madame VACHER Nadine**
contremaitresse, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
demeurant à ORCINES

- **Madame VALLE Françoise**
infirmière, AIST 63, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur VANDERVLIEDT Philippe**
directeur qualité et relation clients, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur VEBER Frédéric**
employé commercial, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur VIALLET Patrick**
agent de maîtrise, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à MEZEL
- **Madame VIGIER Josiane**
opératrice de production, ELIS AUVERGNE, AUBIERE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame VOLDOIRE Jacqueline**
référente technique prestations, CPAM DE LA LOIRE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à LEMPDES
- **Madame WALCH Arielle**
bibliothécaire, CASI DES CHEMINOTS AUVERGNE NIVERNAIS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM

Article 5 : Madame la secrétaire générale et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Le Préfet,

Philippe CHOPIN



Dans les deux mois à compter de sa publication, la présente décision peut faire l'objet :

– d'un recours gracieux auprès du préfet du Puy-de-Dôme ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur, l'absence de réponse de l'administration pendant deux mois faisant naître une décision implicite de rejet ;

– d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand (6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex), qui peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen », accessible sur le site internet : www.telerecours.fr

95/95

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2021-01-28-002

Arrêté préfectoral instituant une délégation spéciale dans la
commune de DAUZAT-SUR-VODABLE



20210122

**ARRÊTÉ N°
instituant une délégation spéciale dans la commune de DAUZAT-SUR-VODABLE**

Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- **Vu** les articles L2121-35 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'acceptation, par le préfet du Puy-de-Dôme, de la démission de Monsieur Jacques MOREL, maire, par courrier du 20 janvier 2021 ;
- **Considérant** que tous les conseillers municipaux de la commune de DAUZAT-SUR-VODABLE ont démissionné ;
- **Sur** proposition de Monsieur le sous-préfet d'Issoire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Il est institué dans la commune de DAUZAT-SUR-VODABLE une délégation spéciale composée de :

- Monsieur Marc JAMON, retraité de la Défense nationale
- Monsieur Alain BOUDON, chef d'entreprise
- Madame Christine GAY DE PERETTI, retraitée de la Fonction publique territoriale

ARTICLE 2 : La délégation spéciale élit son président et s'il y a lieu, son vice-président. Le président, ou, à défaut, le vice-président, remplit les fonctions de maire. Ses pouvoirs prennent fin dès l'installation du nouveau conseil.

ARTICLE 3 : Les pouvoirs de la délégation sont limités aux actes de pure administration conservatoire et urgente.

ARTICLE 4 : Les fonctions de la délégation spéciale instituée par le présent arrêté expireront de plein droit dès que le conseil municipal sera reconstitué.

ARTICLE 5 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et Monsieur le sous-préfet d'Issoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **28 JAN. 2021**

Le Préfet,

Philippe CHOPIN

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2021-01-22-005

Interdiction de voies ouvertes à la circulation, aux
manifestations sportives pour 2021

Interdiction de voies ouvertes à la circulation, aux manifestations sportives pour 2021



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture d'Issoire
**POLE COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET CONSEIL AUX ÉLUS**

Affaire suivie par C. Fizel
christine.fizel@puy-de-dome.gouv.fr
Tél : 04-73-89-79-48

ARRÊTÉ N°SPI-2021-001

RAA: 63-2021-01-22-00...

portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives
sur des voies ouvertes à la circulation publique

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques

VU le Code de la Route, notamment son article L. 110-3 ;

VU le Code du Sport, notamment ses articles R. 331-6, R.331-17, R.331-18 et R.331-33 ;

VU le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié, fixant la liste des routes à grande circulation ;

VU l'arrêté ministériel du 20 décembre 2010 portant interdiction de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives ;

VU l'arrêté interministériel du 23 décembre 2020 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-006 du 10 février 2020, enregistré au registre des actes administratifs sous le n°RAA-63-2020-02-10-005, portant interdiction aux épreuves sportives de voies ouvertes à la circulation publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20-01609 du 24 août 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Pascal BAGDIAN, Sous-préfet de l'arrondissement d'Issoire ;

VU l'arrêté du Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme n° AT 21 DG 004 du 19 janvier 2021 ;

SUR proposition de Monsieur le Sous-préfet d'Issoire

ARRETE

ARTICLE 1ER :

Sont interdites, **en permanence** en application d'une part de l'arrêté interministériel du 23 décembre 2020 susvisé et d'autre part de l'arrêté du Président du Conseil Départemental du 19 janvier 2021 susvisé, aux concentrations et manifestations sportives dans le département du Puy-de-Dôme, les voies figurant sur la liste 1 – **Routes classées à Grande Circulation (RGC)** de l'annexe A du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Sont également interdites **en permanence** en application de l'arrêté du Président du Conseil Départemental du 19 janvier 2021 susvisé, aux concentrations et manifestations sportives dans le département du Puy-de-Dôme, les voies figurant sur la liste 1 bis – **Routes Très Importantes (RTI)** de l'annexe A du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Sont également interdites, conformément à l'arrêté du Président du Conseil Départemental du 19 janvier 2021 susvisé, pendant les périodes prévues à l'arrêté interministériel du 23 décembre 2020 susvisé (date de trafic intense prévisible) rappelées à l'annexe B du présent arrêté, aux concentrations et manifestations sportives, dans le département du Puy-de-Dôme, certaines routes départementales figurant en liste 2 de l'annexe A, en raison de leur importance ou parce qu'elles peuvent servir de déviation aux routes départementales mentionnées dans les listes 1 et 1 bis de l'annexe A.

ARTICLE 4 :

L'accès aux voies mentionnées aux articles précédents pourra faire l'objet **d'une dérogation à titre exceptionnel** pour des manifestations d'envergure si les conditions de circulation et de sécurité routières le permettent. Le cas échéant, la demande devra en être faite par les organisateurs auprès du Conseil Départemental, préalablement au dépôt du dossier aux services préfectoraux.

Les dérogations accordées, en application du paragraphe précédent, pour des concentrations et des manifestations sportives, se déroulant sur des routes mentionnées à la liste 1 de l'annexe A, pendant les périodes visées à l'annexe B, feront l'objet d'une décision de l'autorité administrative compétente pour exercer le pouvoir de police en matière de sécurité routière confirmée par une décision préfectorale. Cette dernière décision peut être incluse dans l'arrêté d'autorisation de la concentration ou de la manifestation concernée.

Les autres dérogations sont accordées par l'autorité administrative à l'origine de l'interdiction.

ARTICLE 5 :

L'arrêté préfectoral n° 2020-006 du 10 février 2020, enregistré au registre des actes administratifs sous le n°RAA-63-2020-02-10-005 est abrogé.

ARTICLE 6 :

Le Sous-préfet d'Issoire,
le Général, Commandant Adjoint de la Région de Gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, Commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale du Puy-de-Dôme,
le Directeur du SAMU 63,
le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Puy-de-Dôme,
le Directeur Départemental de la Protection des Populations – Pôles Sécurité Routière et Civile,
le Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme,
les Présidents des Fédérations Sportives ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Issoire, le 22 janvier 2021

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Sous-préfet d'Issoire


Pascal BAGDIAN

**Liste 1 – Routes classées à Grande Circulation (RGC)
interdites en permanence aux concentrations et manifestations sportives :**

- **RD 1** entre la RD 2089 (Pont-du-Château) et la RD 769 (Dallet)
- **RD 2** entre la RD 210 (Gerzat) et la RD 1093 (Pont-du-Château)
- **RD 402** à Gerzat (PR9+730 à 10+668)
- **RD 446** entre la RD 2009 (Riom) et la RD 986 (Mozac)
- **RD 716** Issoire Nord et Sud (entre Issoire et le Broc)
- **RD 769** entre la RD 1 à Dallet et la RD 52 à Lempdes (PR8+708)
- **RD 906** entre l'A89 (Thiers) et la RD 2089 (Thiers)
- **RD 941** entre le Département de la Creuse et la RD 943 (Saint-Ours)
- **RD 943** entre la RD 986 au Cratère et la RD 941 à Pontgibaud en passant par Saint-Ours
- **RD 978** entre La Roche Blanche (PR2+810) et Champeix (en passant par Veyre-Monton)
- **RD 979** entre la RD 978 (La Roche-Blanche) et la RD 8 (Le Cendre)
- **RD 986** entre la RD 943 (Pontgibaud) et la RD 2089 (Saint-Pierre-Roche)
- **RD 986** entre la RD 446 (Mozac) et la RD 943 au Cratère (en passant par Volvic)
- **RD 996** entre la RD 978 (Champeix) et la RD 716 (Issoire)
- **RD 1093** (PR32+057 à 36+550) et **1093B** (PR0 à 0+050) contournement de Pont-du-Château
- **RD 2009** entre la RD 771 (Clermont-Ferrand) et la RD 2089 (Aubière)
- **RD 2009** entre la RD 402 (Cébazat) et la limite de l'Allier
- **RD 2089** de la limite de la Loire à la RD1 à Pont du Château et de la limite de la Corrèze au carrefour des RD 2009 et 978 à Aubière
- **RD 2144** sur toute sa longueur (RD 2009 à Riom à la limite de l'Allier)
- **RD 2189** sur toute sa longueur (entre l'A72 à Palladuc et la RD 2089 à la Monnerie-le-Montel)

Liste 1 bis – Routes Très Importantes (RTI)
interdites en permanence aux concentrations et manifestations sportives :

RD 13 entre la RD 2144 à Montaigut-en-Combraille et le département de l'Allier

RD 210 entre Gerzat (PR7+320) et Randan

RD 446 rocade Ouest de Riom

RD 906 sur toute sa longueur (limite Allier – Limite Haute-Loire)

RD 922 entre le département du Cantal et la RD 2089 à la Chabane (en passant par Tauves et Laqueuille)

RD 941 entre Durtol (PR3+208) et le Département de la Creuse (en passant par Pontgibaud et Pontaumur)

RD 1093 entre la RD 210 (Randan et la limite de l'Allier)

RD 2009 entre l'Allier et Cébazat (PR0 à 28+040)

Liste 2 – Routes Importantes ou pouvant servir de déviation aux routes des listes 1 et 1 bis :
interdites aux concentrations et manifestations sportives aux dates figurant à l'annexe B

RD 212 entre Pérignat-sur-Allier (PR7+575) et Billom

RD 213 entre l'A75 à l'échangeur de la Jonchère et la RD 2089 au Col de la Ventouse

RD 216 et 27 entre la RD 2089 aux 4 Routes de Nébouzat et la RD 983 vers le Col du Guéry (en passant par Orcival)

RD 726, 214, 34 et 76 entre l'A75 vers le Broc et le département de la Haute-Loire (en passant par le Breuil-sur-Couze, Auzat-sur-Allier, Jumeaux et Brassac-les-Mines)

RD 909 entre l'A75 vers le Broc et le département de la Haute-Loire (en passant par Saint-Germain-Lembron)

RD 942 entre le lieu-dit "La Baraque" et la RD 2089 aux 4 Routes de Nébouzat

RD 943 de Nohanent (PR6+828) jusqu'à l'intersection avec la RD 986 au Cratère en passant par Sayat

RD 978 entre le Rivalet et Besse

RD 983 entre la RD 2089 à Randanne et la RD 996 vers le Mont-Dore

RD 984 entre Aigueperse et le département de l'Allier

RD 996 et 130 entre Saint-Sauves et Champeix (en passant par la Bourboule, le Mont-Dore, Murol, Saint-Nectaire et Champeix)

RD 1093 entre la RD 1093B (Pont-du-Château) et Randan

ANNEXE B

Dates d'interdiction d'accès des Routes mentionnées à l'article 3 de l'arrêté (liste 2 de l'annexe A) :

Périodes	Dates
Vacances d'hiver	Samedi 6 février
	Samedi 13 février
	Samedi 20 février
	Vendredi 26 février
	Samedi 27 février
	Samedi 6 mars
	Vacances de Printemps, Pâques et 1er mai et 8 mai
Lundi 5 avril	
Samedi 8 mai	
Ascension	Jeudi 13 mai
	Dimanche 16 mai
Pentecôte	Vendredi 21 mai
	Samedi 22 mai
	Lundi 24 mai
Vacances d'été	Vendredi 2 juillet
	Samedi 3 juillet
	Vendredi 9 juillet
	Samedi 10 juillet
	Vendredi 16 juillet
	Samedi 17 juillet
	Dimanche 18 juillet
	Vendredi 23 juillet
	Samedi 24 juillet
	Vendredi 30 juillet
	Samedi 31 juillet

	Dimanche 1er août
	Samedi 7 août
	Vendredi 13 août
	Samedi 14 août
	Dimanche 15 août
	Vendredi 20 août
	Samedi 21 août
	Dimanche 22 août
	Lundi 23 août
	Vendredi 27 août
	Samedi 28 août
	Dimanche 29 août
Prévision 2022	Samedi 1er janvier 2022

63_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi du Puy-de-Dôme

63-2021-01-28-001

CONSTRUCTION BOIS ALTERNATIVE arrêté création
création SCOP Construction Bois Alternative
nouvelle SCOP



**PREFET
DU
PUY de DOME**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Direction Régionale des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi

ARRETE

reconnaissant la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production

**Le Préfet Du Puy-De-Dôme
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 modifiée portant statut de la coopération

VU la loi n° 78-763 du 19 juillet 1978 modifiée portant statut des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production

VU la loi n° 92-643 du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles

VU le décret 93-455 du 23 mars 1993 relatif à la sortie du statut coopératif

VU le décret 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production ;

VU la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

VU l'avis de la Confédération Générale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production

VU l'arrêté préfectoral n°2020-2508 du 28 décembre 2020 portant délégation de signature à Madame NOTTER la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne Rhône Alpes ;

VU l'arrêté n°2021-15 de la DIRECCTE de la région Auvergne Rhône Alpes accordant subdélégation de signature à la responsable de l'unité départementale du Puy-de-Dôme de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

ARRETE :

Article 1 :

La Société CONSTRUCTION BOIS ALTERNATIVE sise 14 Rue de la Petite Fontaine – 63 160 CHAS est habilitée à prendre l'appellation de Société Coopérative Ouvrière de Production, à utiliser cette appellation ou les initiales « S.C.O.P. ainsi qu'à prétendre au bénéfice des dispositions prévues par les textes législatifs ou réglementaires relatifs aux Sociétés Coopératives Ouvrières de Production.


DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes – Unité Départementale du Puy-de-Dôme
2 rue Pélissier - Cité Administrative – Bâtiment P – CS 30158 – 63034 Clermont-Ferrand
Tél : 04.73.41.22.31

Courriel : annie.labourier@direccte.gouv.fr; christelle.rodrigues@direccte.gouv.fr
Site www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr

Article 2 :

L'habilitation, accordée en vertu du présent arrêté, à la société visée à l'article 1er, est valable, sous réserve des dispositions des articles 2 et 4 du décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production, à compter de la date d'inscription en tant que Société Coopérative Ouvrière de Production au registre du commerce, et jusqu'à radiation prononcée dans les conditions prévues par les articles 6 et 7 du même texte.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 janvier 2021
P/ Le Préfet,
Par délégation,
P/ La Responsable de la DIRECCTE,
Par subdélégation,
La Responsable de l'Unité Départementale
du Puy-de-Dôme,



Bernadette FOUGEROUSE